Solidarité Femmes

Centre d'accueil et d'hébergement pour femmes victimes de violences en particulier conjugales.

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

« La violence faite aux femmes désigne tout acte de violence fondé sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des dommages ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».
Définition de l'ONU - 1997

L'Escale-Solidarité Femmes
6 Allée Frantz Fanon - 92230 Gennevilliers
01 47 33 09 53
lescale@lescale92.org
www.lescale.asso.fr-

L'Escale-Solidarité Femmes est membre de :

La Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF)

Solidarité Femmes Fédération Nationale | 3919 appel anonyme et gratuit

L'Union Régionale Solidarité-Femmes Ile-de-France (URSF IDF)

SOLIDARITÉ Femmes FÉDÉRATION NATIONALE Union régionale Ile-de-France

du dispositif départemental Femmes Victimes de Violences 92 (FVV92)
Dont la ligne d'écoute des Hauts-de-Seine 01 47 91 48 44

ADAVIP-92 Association d'Aide aux Victimes des Hauts de Seine

Accueil des Femmes En Difficulté AFED INFORMATION HEBERGEMENT

Centre Flora Tristan SOS FEMMES ALTERNATIVE

Les activités de L'ESCALE-SOLIDARITE FEMMES ont été soutenues financièrement en 2021 par :

Les services de l'Etat :
Préfecture des Hauts-de-Seine, DRIHL 92, DDFE/DRDFE, DDCS, Politique de la Ville, FIPD, La Cour d'Appel de Versailles, La CAF

L'Agence Régionale de Santé,

Le Conseil Régional Ile de France,

Le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine :

Les villes de : Asnières-sur-seine, Clichy-la-Garenne, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-Sur-Seine, Rueil-Malmaison, Suresnes et Villeneuve la Garenne.

Les fondations : Elle's Angels, AXA, Atout Coeur et RAJA

Des donateurs.trices :

Le Conseil d'Administration, l'équipe, les femmes victimes de violences accompagnées et hébergées et leurs enfants remercient chaleureusement les donateurs.trices des dons pécuniaires qui ont permis de soutenir les femmes sans ressource et leurs enfants en aide alimentaire, produits de 1ère nécessité, tickets de transport, frais médicaux (examens et médicaments) mais aussi de financer leurs frais d'avocat. Tout ceci en complément des aides qu'elles trouvent auprès des œuvres caritatives.

Merci aux particuliers
Fatiha, Ginette, Gloria, Marcelle, Marie-Claire,
Migueline, Paul, Richard, Ségolène, Sophie, Sophia, Stéphanie, Valérie.
Bérengère Krief, humoriste qui a reversé son gain au jeu télévisé LOL

Merci aux sportifs.ves :
« Les 4 Fantastiques » du Rugby Club d'Asnières-sur-seine (RCA), qui ont couru les 175 km du Grand Raid de l'Ultra Marin autour du Golf du Morbihan au profit de L'Escale.

L'ultra marin
Raid Golfe du Morbihan

La ville de Colombes qui a reversé un quart des recettes de l'inscription aux Foulées Olympiques Colombiennes.

LES FOULÉES OLYMPIQUES COLOMBIENNES

« Les Nélissandes » qui se sont entrainées depuis 2020 pour le raid des Alizées 2021
Elles ont été classées 5ème et nous ont reversé leur prix !

Raid des Alizés
Martinique

Des dons en nature : produits d'hygiènes, masques, vêtements, poussettes, jouets, livres, nourriture, téléphones….

Un grand merci à :
Dons Solidaires pour les cadeaux des enfants en fin d'année
Blissim,
Cécile,
DRIHL UD 92,
Emmaüs Connect
Entraide Protestante,
Féminité sans abri,
Humanity Diaspo,
La classe d'aides-soignantes du Lycée René Auffray pour sa collecte de vêtements d'hiver,
La Fédération Nationale Solidarité Femmes,
La Fondation des Femmes,
Le Paris Saint Germain,
Les Restos du Cœur d'Asnières-sur-seine,
et des donateurs et donatrices anonymes.

Les activités de L'ESCALE-SOLIDARITE FEMMES ont été soutenues en 2021 par la mise à disposition de locaux pour les permanences décentralisées :

Par les hôpitaux
Louis Mourier à Colombes, Beaujon à Clichy la garenne,
Max Fourestier à Nanterre, Hôpital Franco-Britannique,
Hôpital Rives de Seine, Hôpital Foch à Suresnes
Par les centres de santé
Centre Municipale de la Santé d'Asnières sur Seine,
Centre de Santé Croix Rouge de Villeneuve la Garenne,
Par la ville de Suresnes,
*La Maison pour la Vie Citoyenne et l'Accès au Droit

Centre Municipal de la Santé Asnières sur Seine

Centre de Santé Croix Rouge Villeneuve la Garenne

Le Comité Départemental d'Equitation du 92, pour le financement des ateliers d'équithérapie et le centre équestre UCPA de Villeneuve-la-garenne.

Sommaire

Sommaire 6
Qui sommes-nous ? Historique 7
Faits marquants et chiffres 2021 9
Perspectives 2022 11

1 – L'ACCUEIL 12

La ligne d'écoute FVV92 - 01 47 91 48 44 12

Lieu d'Ecoute d'Accueil et d'Orientation et Accueil de jour 15
Accueil individuel des femmes victimes de violence au siège de Gennevilliers : 15
Accueil individuel dans les permanences décentralisées 17
Accueil individuel à Suresnes 19
Accueils collectifs au siège de l'association 19
Insertion professionnelle – autonomie économique 20
Indicateurs qualitatifs pour le LEAO 22
Permanence hébergement pour les mises en sécurité 23
L'accompagnement des femmes hébergées au 115 25
Action Logement – Accueil de jour 28
Dispositif Téléphone Grave Danger 29
Amélioration du parcours des femmes victimes de violences et du partenariat 31

2 - LES DISPOSITIFS ET ACTIONS COMMUNS AUX DIFFERENTS SERVICES 34
La spécificité du suivi psychologique 34

Les actions collectives, un outil privilégié 38
Atelier cuisine (Accueil de jour) 38
Atelier Théâtre (Hébergement) 39
Atelier Estime de soi (Hébergement) 40
Equithérapie (LEAO) 41
Atelier STREET ART (Hébergement) 42
Stage d'auto-défense verbale et physique féministe (Hébergement) 42
Journée à la mer le 22 juillet 2021 42

Parentalité et ateliers à destination des enfants 42
Ateliers parentalité (Hébergement et Accueil) 43
Accueils Enfants (LEAO) 44
Ateliers art thérapie pour enfants (Hébergement) 46

3 – L'HEBERGEMENT 46
BILAN GENERAL 49
CHRS URGENCE 50
CHRS INSERTION 54
ALT/ Maison Communautaire 55
CHU ALTHO 57
STABILISATION 60

4- LE LOGEMENT EN PENSION DE FAMILLE 62

Qui sommes-nous ? Historique

1973 : A Gennevilliers, des femmes de la ville, infirmières, assistante sociale travaillant au centre médico-social, mères au foyer, directrice de crèche, conseillère d'orientation, se réunissent avec quelques médecins et créent une association pour la liberté de l'avortement et de la contraception : le MLAC.
1981 : Des femmes du MLAC ouvrent une Maison des Femmes et fondent l'association non mixte : « Elles ouvrent la porte » qui s'adresse aux femmes du quartier dont certaines sont immigrées. La halte-garderie « Plein Grés » se crée en parallèle.
1992 : « Elles ouvrent la porte » et « Plein Grés »se trouvant confrontées au manque de formation des femmes fondent l'association « Halte et Elles », centre de formation destiné aux femmes. Confrontées également au problème des violences faites aux femmes, « Elles ouvrent la porte » avec le soutien de « Plein Grés » créée l'association L'Escale. Une convention avec la DDASS (actuelle DRIHL) est signée permettant l'ouverture de permanences d'accueil.

Association créée en 1992, L'Escale a pour mission d'accompagner les femmes (accueil et hébergement) vers la sortie des violences conjugales et de promouvoir la culture de l'égalité entre femmes et hommes par l'interpellation des institutions et la sensibilisation citoyenne à la cause. Elle étend son action sur le territoire départemental Nord des Hauts-de-Seine.
Forte d'une démarche engagée et d'une expertise de terrain reconnue, l'Escale est un maillon central et proactif d'une transition vers une société égalitaire entre femmes et hommes.

L'Escale-Solidarité Femmes aujourd'hui c'est :

Gouvernance : 10 membres dont 2 fondatrices
Bureau : Présidente : Hélène Gallais ; Vice-présidente : Nayéguy Poty-Paquira ; Trésorière : Sophie Chamblain ; Secrétaire : Marie-Claire Loyat ; Vice-secrétaire : Chantal Léopold
Membres du Conseil d'Administration : Nicole Bouchel, Elodie Brouazin, Valérie Chazalon, Marcelle Chastanier et Isabelle Steyer.

Composition de l'équipe :

- Une équipe spécialisée dans l'accompagnement des femmes : 4 psychologues, 12 travailleuses sociales, 1 accueillante enfants, 1 référente violences et TGD, 1 écoutante, 2 cheffes de services,
- Une équipe administrative : 1 directrice administrative et financière, une secrétaire-comptable, une agent d'accueil-standardiste, un apprenti,
- Une équipe technique : une maitresse de maison, un ouvrier d'entretien, une agent d'entretien.

L'équipe est composée au 1er janvier 2021 de 31 salarié.es et au 31décembre de 33 salarié.es. Ce qui représente un ETP moyen annuel sur l'année de 26,24 et un ETP au 31/12/2021 de 29, 43.
29 CDI et 4 CDD au 31/12/2021

Il y a eu 18 contrats signés au cours de l'année pour embauche, remplacement congés et maladie, soient 5 contrats CDI et 13 contrats CDD.

Nous avons accueilli 2 stagiaires gratifiées sur 2021 et 2 stagiaires non gratifiés.

En 2021, l'organisation d'une nouvelle élection des déléguées du personnel a été mise en place en fin d'année suite aux démissions de la titulaire et de la suppléante. Les élections se sont déroulées pour le 1er tour le 27 janvier 2022.

Le parc locatif au 31/12/2021 est composé de 25 appartements, 1 pavillon, 3 bureaux et 1 immeuble.

Les Financements :
L'association fonctionne grâce à 46 demandes de subventions sollicitant l'Etat, la Région Ile-de-France, le département des Hauts-de-Seine et les communes de la boucle Nord des Hauts de seine. 39 demandes ont pour objet le financement du service Accueil hors hébergement.

Public et territoire :

L'Escale-Solidarité Femmes accompagne et héberge des femmes victimes de toutes formes de violences, principalement de la boucle Nord des Hauts de Seine mais aussi de toute la France si la femme est en danger dans son département. Elle bénéficie du réseau FNSF pour éloigner des femmes sur toute la France. Les femmes sont majoritairement victimes de violences conjugales et issues des quartiers défavorisés ou bénéficiant des dispositifs « politique de la ville ».
Les actions de l'association s'adressent aussi aux partenaires (police, justice, associations, personnel de santé, travailleurs sociaux, etc.), susceptibles d'être en contact avec les familles concernées mais aussi à travers des actions de formation et de sensibilisation.
La sensibilisation des partenaires à tous les échelons du département, reste indispensable pour une meilleure compréhension, une meilleure prise en compte du phénomène et pour permettre aux femmes victimes de violences d'être accompagnées dans les meilleures conditions tout au long de leur parcours vers l'autonomie. L'Escale-Solidarité Femmes transmet son expérience et ses connaissances spécialisées et agit pour renforcer les actions partenariales dans le département et la région Ile de France.

Principes d'intervention :

L'Escale-Solidarité Femmes analyse les violences faites aux femmes dans un contexte d'inégalité et de discriminations à l'égard des femmes. Elle considère qu'il s'agit d'un grave phénomène sociétal. Ainsi la violence conjugale ne relève pas de « relations passionnelles » entre un homme et une femme, ni d'une question individuelle liée à la psychologie "masculine" et "féminine".
Se positionner aux côtés des femmes, ce n'est pas être partisan, c'est lutter contre les inégalités dans les pratiques quotidiennes. Ceci implique une « non-neutralité » et exige de différencier la notion de « conflit de couple » de celle de « violence conjugale ». Les violences conjugales sont un délit qui exclut toute réponse impliquant une co-responsabilité de l'auteur et de la victime. Sont donc à proscrire la médiation pénale, la médiation familiale ou les approches systémiques utilisées en psychiatrie.
L'Escale-Solidarité Femmes considère qu'elle doit prendre en charge les enfants qui sont des victimes des violences conjugales. Qu'ils soient victimes de maltraitance directe, qu'ils vivent dans un contexte, ou comme témoins des violences, ils présentent les mêmes traumatismes que leur mère et pourront présenter plus tard des signes de souffrance psychique. L'exercice de l'autorité parentale des auteurs de violences devrait être limité, au moins durant une période, dans l'intérêt des enfants et pour garantir leur protection et celle de leurs mères.
Du fait des violences subies, les femmes expriment très souvent le souhait de ne pas être mélangées à d'autres publics, au moins le temps de la mise en sécurité et de la reconstruction, d'où l'importance de structures d'accueil et d'hébergement dédiées et sécurisées. Anonymat et confidentialité sont donc nécessaires dans les situations de violences en particulier lors de l'hébergement.

L'Escale-Solidarité Femmes s'intéresse aussi bien entendu à la question des auteurs de violences depuis 1990, en lien avec les différents partenaires en charge de leur suivi socio-judiciaire. La priorité doit rester la sanction pénale, encore difficile à obtenir. Mais la Fédération Nationale Solidarité Femmes lutte aussi pour que les sanctions prennent sens, soient éducatives dans le cadre de programmes de responsabilisation et que les comportements changent. La FNSF a élaboré un guide de principes d'intervention auprès des auteurs, qui préconise des équipes et des directions totalement différenciées de celles des victimes.

L'Escale-Solidarité Femmes vise la prévention des difficultés graves induites par la violence. Elle s'appuie sur l'analyse de genre en apportant aux femmes une réflexion sur leur statut de femmes, ayant des droits dans la société et sur la déconstruction des stéréotypes sexués.

Accompagnement psycho-social spécifique :
L'accueil des femmes victimes de toutes formes de violences est inconditionnel. Les violences subies doivent être récentes ou encore présentes. Toutes les femmes bénéficient d'un suivi psychologique et social leur permettant de réaliser un travail d'élaboration autour de leur parcours de violence. Elles trouvent à L'Escale une équipe pluridisciplinaire expérimentée et formée sur cette question et qui bénéficie des échanges avec le réseau de la Fédération Nationale-Solidarité Femmes et de son expérience.
Le cadre proposé a pour principale fonction de servir de support à des représentations (de soi, du couple, de l'image de la femme …) de permettre leur émergence, d'imaginer et d'élaborer avec les femmes des stratégies de changement.
L'accompagnement se fait avec les demandes de la femme et avec sa temporalité. L'objectif est une reconstruction après les traumatismes vécus. Il diminue le parcours de violence en apportant une réponse spécifique et adaptée. Il évite aussi la multiplication des démarches avec des orientations pertinentes vers les services concernés. Il s'agit également de travailler en partenariat avec les différentes institutions, les acteurs sociaux chargés de la protection de l'enfance et les associations.
Accompagner une femme vers la sortie des violences c'est aussi sortir les enfants de ce contexte, éviter un phénomène de répétition.
L'Escale fait un accompagnement social spécifique aux violences et a besoin des partenaires (SST, CCAS, associations…) pour faire évoluer la situation des femmes. Cependant la femme isolée, maintenue ignorante de ses droits, contrôlée, n'a souvent pas accès à ces ressources, voire a été maintenue volontairement par l'auteur des violences en situation irrégulière ou ignorante de ses droits personnels. Un travail social s'amorce donc avec les partenaires.

Accompagnement juridique : L'Escale soutient les femmes pendant toute la durée des procédures judiciaires, souvent longues, angoissantes voire décourageantes. Outre le dispositif Femmes Victimes de Violences 92, lieu d'échanges et de partenariat. L'Escale s'appuie sur les réseaux associatifs, les avocats du barreau des Hauts-de-Seine ou les maisons de justice et du droit et les CIDFF (Centres d'information des droits des femmes et des familles)
Les femmes sont souvent dans l'ignorance de leurs droits. Elles sont informées lors des entretiens, et, soutenues, elles entament alors des démarches. Elles saisissent la justice pour les procédures civiles (Ordonnance de protection, divorce, garde des enfants). Elles se font assister par un avocat pour les procédures civiles et pénales avec notamment des demandes d'aide juridictionnelle ou d'aide financière grâce à « Atout cœur Axa » pour payer les frais d'avocats. Elles peuvent être préparées aux audiences en participant aux ateliers justice.

Soutien financier pour les actions en justice :

La Fondation Elle's Angels - Axa-Atout Cœur
Les femmes accompagnées et hébergées par L'Escale peuvent bénéficier, sous conditions, d'une prise en charge des honoraires de leur avocat notamment quand la femme n'est pas en situation régulière et ne peut pas bénéficier de l'Aide Juridictionnelle. Ceci est possible grâce à la fondation AXA- Atout Cœur. En 2021, les honoraires des avocats de 7 femmes ont été pris en charge pour des procédures civiles et pénales.
Les fonds de L'Escale sont également utilisés pour donner accès à la justice à des femmes ne pouvant en bénéficier du fait de leur situation administrative ou pour des raisons économiques particulières notamment pour des dettes liées à des violences économiques. 19 femmes en ont bénéficié pour leur frais d'avocat et d'huissier.

Faits marquants et chiffres 2021

La crise sanitaire COVID 19

Tout comme en 2020, la crise sanitaire a perduré en 2021. L'Escale comme l'ensemble des acteurs sociaux a continué ses activités. Cependant dans un souci de protection des professionnels.les et dans la continuité des mesures prises en 2020, le télétravail à hauteur de 50% a été appliqué du 1er janvier au 30 juin 2021. Pendant cette période, les ateliers et activités collectives ont été suspendus ainsi que la présence physique lors des permanences en milieu hospitalier qui ont été remplacées par des permanences téléphoniques.

Riche de cette expérience dans le contexte de crise sanitaire, un accord de télétravail a été signé en septembre 2021 et s'appliquera en 2022.

Difficultés de recrutement et manque de place pour les professionnels

En 2021, L'Escale comme toutes les associations du secteur médico-social a été confrontée aux difficultés de recrutement des salariés.es notamment pour les services généraux. Ainsi, le poste de maitresse de maison est vacant depuis février 2021. Il en est de même pour le remplacement de l'ouvrier d'entretien en formation puis maladie. Cela a énormément retardé l'ouverture de nouvelles places pour le service Stabilisation. De plus, le poste de responsable du service Hébergement a été vacant 3 mois, le temps de recruter. De nombreux entretiens de recrutement ont été réalisés en 2021 (50 entretiens par la Directrice).
L'année a aussi été marquée par de nombreux arrêts maladie, notamment longs auxquels il a été difficile de palier.
D'autre part, les locaux de L'Escale étaient insuffisants pour accueillir de nouveaux.elles salariés.es et ne permettaient notamment pas à tous.tes d'avoir un bureau identifié. C'est pourquoi en septembre, l'association a loué un local supplémentaire à Gennevilliers. Les fonctions supports ont donc déménagé. Un bureau d'entretien a été créé à cette occasion. Les embauches en création de poste d'une professionnelle sur le dispositif d'hébergement CHRS et sur celui de la Stabilisation ont alors été possibles.

Les salariées se sont également mobilisées pour la journée de grève contre la crise des métiers du social du 7 décembre 2021 à l'appel des syndicats, pour une revalorisation de leurs métiers.

Climat social

En raison d'un contexte de tensions au sein de l'association, le Conseil d'Administration et la Direction ont diligenté une enquête de climat. Celle-ci a été réalisée par "La Clinique des Pratiques au travail". Des entretiens individuels et collectifs ont été menés en mai et juin auprès de l'ensemble du personnel, avec une restitution en décembre. Un plan d'action sera présenté et mis en place en 2022.

Visites de députées

12 mars : Visite de Clémentine Autain, Députée de la 11ème circonscription de Seine-Saint-Denis et de Elsa Faucillon, députée de la 1ère circonscription des Hauts-de-Seine.

21 mai : Visite de Bénédicte Pételle, Députée de la 2ème circonscription des Hauts-de-Seine.

Projets 2021 réalisés

Identité visuelle : Un groupe de travail s'est constitué autour du projet d'amélioration des outils de communication et d'identité visuelle de l'association. Une agence de communication (ECONOVIA) a été retenue et plusieurs réunions ont eu lieu. Le travail se poursuivra en 2022 avec l'objectif d'une nouvelle image et d'un nouveau site internet.

Acquisition du futur siège de l'association : afin de pérenniser et stabiliser l'association, il avait été décidé en 2019 d'acheter un local. Celui-ci a été trouvé en 2020. Les objectifs sont de regrouper l'ensemble des équipes sur un même site et de pouvoir développer des actions auprès des femmes. Un groupe de travail constitué de salariées, direction et membre du CA s'est réuni 3 fois pour travailler sur le projet. Le cabinet d'architecte a réalisé un projet en adéquation avec le classement de la maison en maison « remarquable » et les contraintes du PLU. Le permis de construire a été déposé le 31 décembre 2021.

Création d'un poste d'agent d'accueil à mi-temps dédié à la domiciliation en réponse à un appel à projet de la DRIHL en 2021. L'embauche se concrétisera début 2022.

Perspectives 2022

En 2022, nous continuerons nos activités et solliciterons les financeurs pour les pérenniser.
Les projets 2021 se prolongent en 2022 notamment :

- renforcement de la communication externe avec la finalisation de la nouvelle identité visuelle et un nouveau site internet. Voici ci-dessous notre nouveau logo qui a été élu fin décembre par les adhérents.es et les salariés.es.

L'ESCALE
Solidarité Femmes

- L'acquisition d'une maison à Gennevilliers avec construction d'annexes pour développer les activités auprès des femmes et rassembler les équipes sur un même lieu.

- Projet innovant à destination des enfants victimes de violences.
- Mise en place du télétravail
- Plan d'action pour l'amélioration du climat social.

De nouvelles actions sont prévues :
- Réécriture du projet associatif,
- Création de nouvelles places d'hébergement,

Les chiffres 2021 :

512 appels
ligne FVV92

1388 entretiens
513 femmes
LEAO Gennevilliers

249 entretiens
195 femmes
permanences décentralisées

382 demandes de mise en sécurité
permanence hébergement
720 entretiens

50 orientations TGD
50 femmes accompagnées
28 TGD attribués, 3 réservés

120 femmes domicilées
1164 passages
2584 courriers

127 femmes hébergées au 115
accompagnées

191 femmes mises en sécurité
sur le service Urgence, 115

289 femmes et enfants hébergés
36 640 nuitées

35 femmes et enfants logés
8 760 nuitées

37 familles relogées
dans le droit commun
pour l'ensemble des services

23 actions de formation,
sensibilisation et débats
pour 558 personnes

7830 entretiens individuels
pour L'Escale en 2021

7830 entretiens pour l'ensemble des dispositifs de l'association.

1 – L'ACCUEIL

La ligne d'écoute FVV92 - 01 47 91 48 44

La ligne d'écoute du dispositif départemental Femmes Victimes de Violences 92 est ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30. Cette ligne est à destination des femmes victimes de violences, de leurs proches et des professionnels.les confrontés.ées à une situation de violences.

L'écoute téléphonique est destinée à apporter les informations, les conseils et l'orientation nécessaires. Elle est attentive, empathique mais non directive, et respectueuse des origines, convictions et comportements. Anonyme et confidentielle, elle est indispensable aux femmes séquestrées, sous contrôle ou qui craignent d'être stigmatisées. L'écoute autorise une plus grande liberté de parole en particulier lorsque la femme ne se sent pas prête à affronter un face-à-face dans l'immédiat. La personne sort ainsi de l'isolement, desserre son angoisse, et y voit plus clair dans une perspective de prise de décision ultérieure. Après évaluation de sa situation, elle peut ainsi être orientée en priorité vers les services sociaux, de santé, de justice, de police ou de gendarmerie. Une rencontre est systématiquement proposée vers une des 4 associations du FVV 92 afin de permettre à chaque femme de bénéficier d'un soutien psychologique, de conseils et d'information sur leurs droits. Les femmes peuvent être reçues le jour même ou le lendemain dans les différentes permanences des associations.

L'Escale-Solidarité Femmes partage à mi-temps le temps d'écoute avec l'association Flora Tristan. Un rapport d'activités regroupant les activités des 4 associations du dispositif FVV92 est réalisé indépendamment chaque année. Les chiffres ci-dessous concernent les appels reçus sur le numéro FVV (01.47.91.48.44) pendant les plages horaires de L'Escale-Solidarité Femmes.

512 appels pris en charge en 2021

Comparatif du nombre d'appels sur 6 ans :

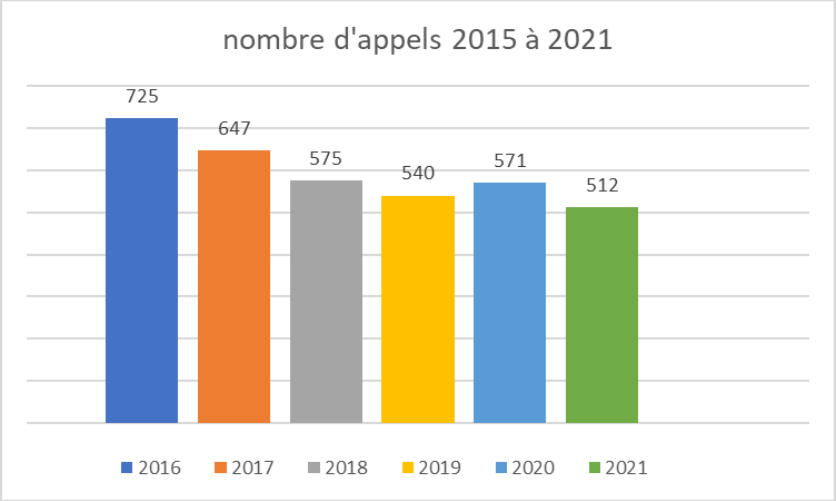

Cette baisse continue du nombre d'appels montre qu'il est urgent de faire une campagne de communication pour la ligne d'écoute départementale. Il faut rendre ce numéro visible notamment sur les panneaux lumineux de communication des communes et du Département, mais aussi dans tous les magazines communaux ainsi que dans les lieux publics et les services publics.

Analyse des appels :

Il est important de rappeler que sur cette ligne d'écoute, les femmes ne sont pas questionnées sur leur situation. En effet, une femme qui ne donne pas son âge, ne précise pas comment elle a eu le numéro dans son récit, ne sera pas questionnée sur ce sujet.

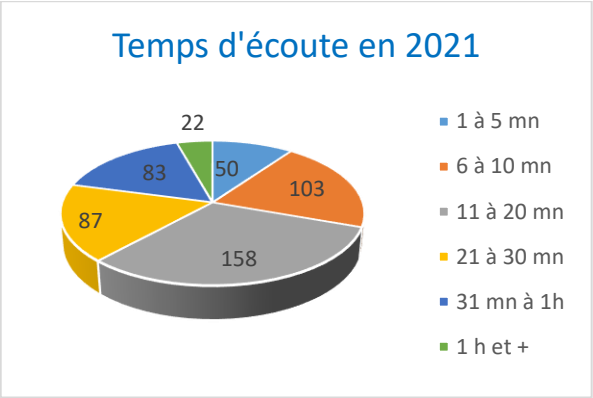

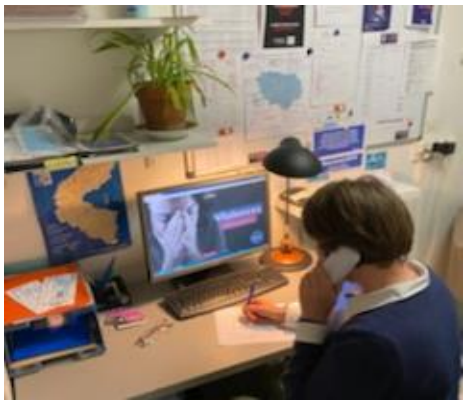

L'orientation vers cette ligne d'écoute se fait à :

- 67% par les partenaires locaux (SST, CCAS, professionnels de la santé, police…)
- 28% sur orientation du 3919 (numéro vert national)
- 5% par des associations et 7% grâce aux supports médiatiques.

Qui appelle la ligne ?
85% des appels viennent des femmes victimes, 9 % de leur entourage (famille, amis, voisins) et 6,5% de professionnel.les souhaitant un conseil.

Les femmes victimes sont : *(rappel : les statistiques sont faites avec les informations données spontanément par les femmes au téléphone..*

- 41% mariées , à 16% en situation de vie maritale, 14% célibataires. 20% séparées (divorcées, dé-pacsées ou séparées). En effet, les violences ne s'arrêtent pas avec la séparation. 7% des femmes nont pas donné cette information.
- 50% vivent toujours avec l'auteur des violences quand elles appellent.
- 42% des femmes ont entre 31 et 40 ans, 18,4% entre 26 et 30 ans, 17% entre 41 et 51 ans, 10% entre 18 et 25 ans, 7% entre 51 et 60 ans et 3,8% ont plus de 60 ans.
- 68% sont françaises, 29% hors de l'UE et 3% sont originaires de l'Union Européenne.
- 32% des femmes ont au moins 1 enfant
- 70% sont à leur domicile quand elles appellent ; 17% sont parties et hébergées chez des amis, ou famille, 5% sont au 115 ou à l'hôtel et pour 7% nous n'avons pas l'information
- 38% ont un emploi.
- 76% des femmes ayant répondu ont des ressources.

87,5% des appels concernent des violences conjugales, 5,7 % des violences intra-familiales, 2% des agressions sexuelles, 3% des agressions au travail et les autres appels sont hors dispositif.

Une femme est souvent victime de plusieurs types de violences et elles ont abordé à 46% les violences psychologiques, à 43% les violences physiques, 8% des violences économiques et administratives et 3% les violences sexuelles qui ne sont que rarement révélées ou abordées. Les violences psychologiques sont pour la première fois supérieures aux violences physiques. Les violences sexuelles sont aussi plus abordées que les autres années.

22% des femmes dénoncent des violences directes sur leurs enfants.

Les attentes des personnes qui appellent peuvent être multiples et ont été recensées comme suit :

- 68% demandes d'entretien, de conseil, d'écoute
- 27% demandes d'informations précises
- 3% demandes d'hébergement

Origine géographique des appels :

83% des appels sont du département des Hauts-de-Seine. 45% des appels du 92 émanent du nord du département. Pour 4 % nous ne connaissons pas la commune de l'appel.

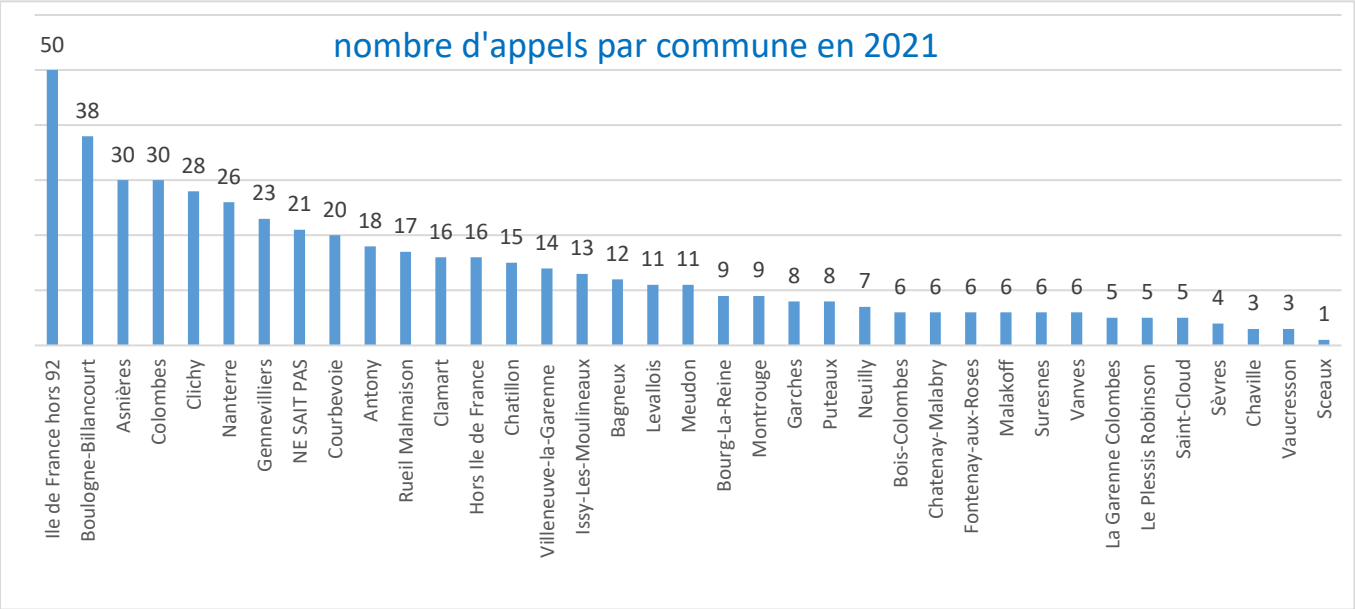

Un exemple d'appel sur la ligne d'écoute FVV92 :

La ligne d'écoute est anonyme mais il peut arriver très exceptionnellement que nous demandions à lever l'anonymat de la personne qui appelle afin de pouvoir signaler la situation au Parquet.

Madame a deux filles d'une première union et une fille issue d'une seconde union. Elle est séparée du père de sa troisième fille, avec lequel elle dit avoir vécu environ deux ans. Avec cet homme, Madame dit avoir subi des violences physiques (crachats, coups, coup de tête, cheveux tirés), psychologiques et verbales. Elle dit avoir déposé deux plaintes. Celles-ci auraient été classées sans suite. Madame dit être déjà venue une fois à l'association l'Escale il y a 5 ans mais qu'elle n'était pas prête pour un suivi à ce moment-là
Madame est aujourd'hui séparée de son agresseur et vit avec ses trois filles. Elle appelle la ligne d'écoute car elle est très inquiète. Le père de sa fille la plus jeune aurait lancé une procédure auprès du JAF afin d'obtenir la garde de cette enfant et l'audience est prévue prochainement. Madame nous informe que lorsqu'elle vivait avec le père de cette enfant, celui-ci aurait eu des comportements très inquiétants. En 2017 elle aurait trouvé cet homme à 3h00 du matin en short debout devant ses deux premières filles, alors âgées de 5 et 10 ans. Celles-ci dormaient et monsieur aurait baissé leurs pantalons. Madame dit lui avoir demandé ce qu'il faisait et qu'il ne faut pas faire ça. Avant cela, il se serait assuré que madame dormait bien en passant une flamme de briquet devant ses yeux (c'est une pratique qu'il faisait régulièrement).
Selon son récit, dernièrement et concernant leur enfant commune (âgée de 4 ans), Madame dit que Monsieur embrassait régulièrement sa fille sur la bouche avec la langue. Il demandait à sa fille de sortir la langue quand il l'embrassait. Madame lui a fait la remarque que ça ne se fait pas et son ex-compagnon lui a dit que c'est lui le père et qu'il fait ce qu'il veut. Monsieur dit souvent que sa fille a de belles fesses, qu'il tapait souvent. Madame a déjà surpris Monsieur devant sa fille dénudée. Elle l'a questionné et dit qu'elle a ensuite vérifié si sa fille était toujours vierge. Elle a alors remarqué de la salive sur les fesses de sa fille. Ceci se serait déroulé alors que la petite était âgée de 9 mois…
Récemment lors d'une remise d'enfant, monsieur aurait été violent physiquement et verbalement sur la personne de Madame en présence de leur fille. Madame ne souhaite plus lui remettre l'enfant. Auparavant il arrivait à Monsieur de sortir seul avec sa fille. Il aurait dit à Madame que si elle parle à la police, il lui couperait la tête lorsqu'il sortirait de prison.
Nous avons conseillé à Madame d'appeler le 119, ce qu'elle avait fait. Ils lui ont dit qu'ils feraient un signalement.

Au vu de la gravité des faits nous l'avons informée que nous allions également effectuer un signalement, et que suite à celui-ci il y aurait une enquête. Nous lui avons demandé également qu'elle signale elle-même les faits de violences que subiraient ses enfants à la police.
Monsieur aurait un métier où il serait susceptible de rencontrer des enfants.

Exceptionnellement, nous avons donc levé l'anonymat de la dame et lui avons demandé ses nom, prénom, adresse et numéro de téléphone ainsi que ceux de l'agresseur et l'identité des trois enfants afin de faire le signalement.

Lieu d'Ecoute d'Accueil et d'Orientation et Accueil de jour

Lieu d'écoute et d'accueil (LEAO) : L'association propose depuis sa création un Accueil (soutien psychologique, accompagnement juridique et social, lutte contre la précarité, aide à la recherche d'hébergement dans les cas d'urgence). Comme les années précédentes, en sus des entretiens individuels, 2 accueils collectifs se sont déroulés par semaine.
Accueil de jour - Femmes Victimes de Violences :
Avec le centre Flora Tristan, L'Escale porte, depuis 2014, l'accueil de jour départemental Femmes Victimes de Violences (FVV : plan national triennal de lutte contre les violences). Les ateliers cuisine pour les femmes en hébergement précaire, les entretiens concernant le logement pour les femmes non hébergées se sont poursuivis (femmes et enfants) ainsi que les permanences sans rendez-vous les mercredis et vendredis matin à l'association et à d'autres jours en centres hospitaliers ou de santé.

Accueil individuel des femmes victimes de violence au siège de Gennevilliers :

Pour une première orientation vers L'Escale, 4 demi-journées de permanences sont en place : lundi, mardi après-midi pour les accueils collectifs, mercredi et vendredi matin pour les permanences sur rendez-vous en individuel. Celles-ci permettent aux femmes d'être reçues rapidement (le jour même pour les urgences) ou au moment où elles se sentent prêtes.

Ensuite elles se voient proposer des entretiens individuels de suivi. La première fois, les femmes sont toujours reçues par un binôme de professionnelles : une psychologue et une travailleuse sociale. Pour certaines femmes, lorsque la situation est particulièrement complexe, le suivi s'organise en binôme avec un nombre d'entretiens pouvant aller jusqu'à 12 auxquels s'ajoutent de nombreux contacts ou participations à des réunions ou rendez-vous avec les partenaires (avocat.e.s, réunions de synthèse, CLE, CMP, PMI…).
L'accompagnement porte sur un suivi spécialisé sur le plan psychologique, juridique, social et dans le service de réinsertion par l'emploi/formation.

1388 entretiens
513 femmes différentes
Dont 237 « nouvelles » femmes venues pour la première fois en 2021.

Les 1388 entretiens réalisés en 2021 sont 241 entretiens sur les permanences sans rendez-vous en individuel et 1147 entretiens de suivi. 379 rendez-vous n'ont pas été honorés par les femmes. Le nombre d'entretiens fixés est donc de 1767.Dans la continuité de la crise sanitaire COVID 19, les entretiens sur les permanences sans rendez-vous ont été organisé sur RDV.

Origine géographique des 513 femmes suivies :

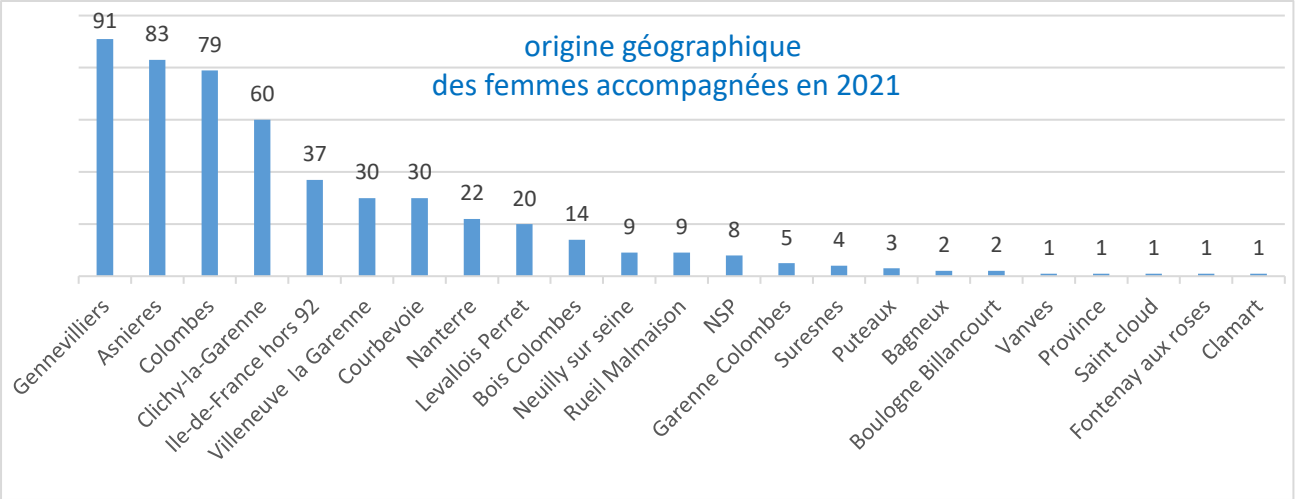

Typologie des 237 femmes venues pour la première fois en 2021

93% sont victimes de violences conjugales, 3% de violences intrafamiliales. Pour les 4% restant il s'agit de harcèlement au travail et de viols. Ces pourcentages sont identiques à ceux de 2020.

Ces 237 femmes victimes sont à :

- 56% âgées de 25 à 39 ans, 34% de 40 à 59 ans, 6% de 18 à 24 ans et 3% de + de 60 ans
- 46% d'une autre nationalité dont 8% se déclarent sans titre de séjour souvent du fait du conjoint qui a refusé qu'elles fassent les démarches de régularisation ; 50% sont françaises,
- 56% sont mariées, 25% en vie maritale, 9% divorcées mais toujours victimes de leur ex-mari ou avec un nouveau partenaire violent, 4% célibataires, 6% pacsées, dé-pacsées ou séparées.
- 70 % sont toujours au domicile. 30 % sont en hébergement précaire (tiers, hôtel, foyer, 115) : la femme et ses enfants ont dû fuir le domicile pour être en sécurité. Attribution du domicile à la victime, éviction de l'auteur des violences, désolidarisation du bail locatif devraient être la règle quelle que soit la situation matrimoniale.

Démarches juridiques lors du premier entretien :
Au niveau pénal : 43% des femmes ont déposé plainte pour violences, 37% n'ont fait aucune démarche pénale et 19% ont fait une ou plusieurs mains courantes bien que pour les violences conjugales les mains courantes soient interdites.
Au niveau civil : 92 % n'ont fait aucune démarche juridique lorsqu'elles viennent pour la première fois à l'association.

Une femme a souvent plusieurs demandes :

- 54% recherchent un accompagnement psycho-social vers la sortie des violences,
- 28 % demandent des informations juridiques pour déposer plainte, entamer une procédure de divorce ou concernant l'exercice de l'autorité parentale,
- 12% sont en demande d'hébergement.

Origine géographique des nouvelles femmes :

Les 237 « nouvelles femmes », accueillies à L'ESCALE résident majoritairement dans une ville du nord du département. Les femmes qui souvent contactent la ligne d'écoute FVV92 ou le standard de l'association sont orientées vers l'association spécialisée la plus proche de leur domicile. Parfois une femme préfère s'éloigner de sa ville afin d'assurer sa sécurité.
La violence à l'égard des femmes reste un phénomène de société lié au statut de la femme, à la relation homme-femme et s'exerce quels que soient la ville et le niveau socio-économique de ses habitants.

L'observation des graphiques ne doit pas laisser penser qu'il existe des zones moins exposées à la violence que d'autres.

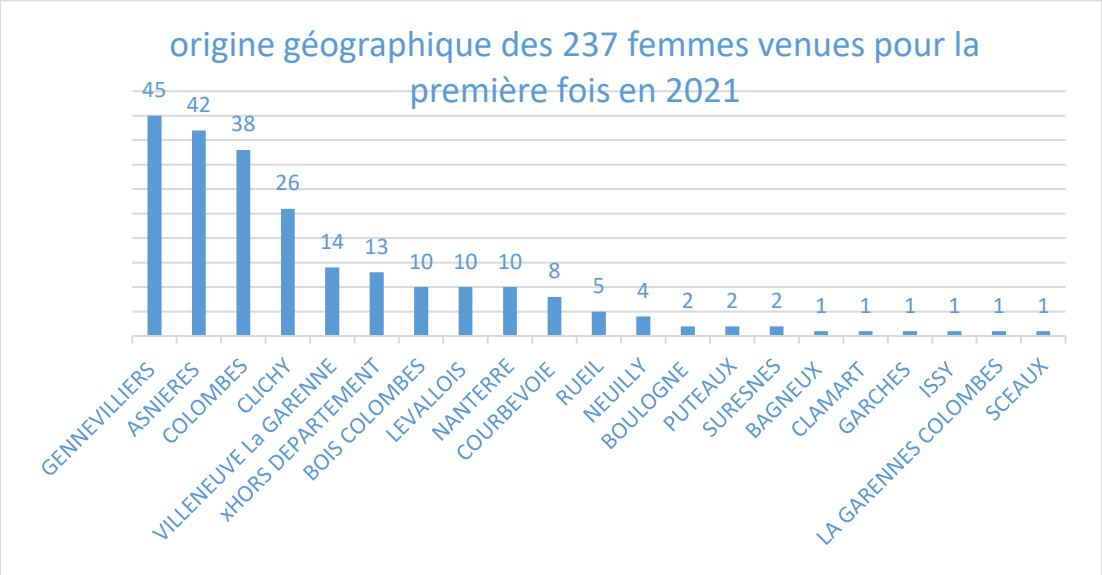

Accueil individuel dans les permanences décentralisées

Des études montrent que les violences conjugales débutent pour 40% au cours de la grossesse et que les victimes ont tendance à signaler des actes de violences extrêmement graves (coups, strangulations, menaces de mort, agressions sexuelles…). Ces femmes enceintes ont alors un risque important de développer des troubles psycho-traumatiques chroniques ainsi que leur bébé et ne doivent pas rester abandonnées à leur sort et à leurs symptômes. La grossesse est un moment où les femmes ont pour la plupart un accès régulier aux soins et peuvent interagir avec les professionnels de santé. C'est pourquoi la grossesse devient une période idéale pour prévenir et dépister les violences. Les identifier peut permettre de mettre en place une protection et une meilleure prise en charge. L'association s'est donc investie sur le terrain des services de maternité de l'hôpital Louis Mourier à Colombes, Beaujon à Clichy et Max Fourestier à Nanterre. L'Escale est partenaire du Réseau Périnatal 92 depuis 2007 et a construit dans un travail de partenariat rapproché ces permanences hospitalières. Elles se sont développées depuis 2014 jusqu'à être aujourd'hui au nombre de 8
Au vu de l'intérêt de ces permanences Santé, l'association Flora Tristan Solidarité Femmes également membre de la FNSF, en a aussi ouvert 3 dans le sud du département. D'autres associations de la FNSF dans d'autres départements vont mettre en place ce même dispositif. Celui-ci a été contractualisé par une convention signée en 2015 puis renouvelée en 2018 avec les hôpitaux du nord et du sud du département, le réseau périnatal 92, l'ARS92, la DDSP et le Conseil départemental 92. Un avenant a été signé en 2021 pour inclure les permanences du Sud du département.

Cette activité a été particulièrement touchée par la crise sanitaire, les hôpitaux étant saturés, L'Escale a fait le choix de suspendre la présence physique des professionnelles de l'association au sein des hôpitaux de janvier à juillet. Les permanences ont alors été assurées par téléphone. Nos partenaires dans les hôpitaux nous ont par la suite fait part de leur difficulté à orienter les femmes pendant cette période

En dépit de la crise sanitaire, nous nous félicitons d'une faible baisse du nombre d'entretiens 197 en 2021, 191 en 2020 contre 233 en 2019 hors COVID. En 2021, les professionnelles de L'Escale ont assuré 188 permanences ce qui représente 548 heures ainsi que 4 staffs ce qui représente 73 heures. Elles ont reçu 153 femmes différentes.

Participation mensuelle aux staffs médico-psycho-social des maternités pour 6 hôpitaux :
Le staff réunit tous les professionnel.les internes et externes à la Maternité en lien avec le suivi d'une femme enceinte en situation précaire, difficile ou de violence pour améliorer l'accompagnement. Du fait des échanges avec l'Escale les situations de violences sont mieux repérées. On note cependant que certaines femmes dont les situations ont été évoquées en staff mais pour lesquelles les violences n'avaient pas été identifiées, ont été par la suite suivies par l'Escale.

On constate aussi que certaines femmes rencontrées lors des permanences santé ne viennent souvent qu'une fois mais reviennent vers notre association pour un suivi plusieurs mois après. Notre présence au sein des hôpitaux et centres de santé permet donc aux femmes victimes de violences de connaître notre association et de pouvoir se saisir d'un accompagnement quand elles y sont prêtes.

2021	Beaujon Clichy	Foch Suresnes	Mourier Colombes	IHFB Levallois	Fourestier Nanterre	Rives de seine neuilly	CDS Asnières	CDS VLG	Total
Nb de permanences	44	13	29	13	31	19	19	20	188
Nb heure de permanence	149	39	87	41	93	42	57	40	548
Nb entretiens durant les permanences	39	33	35	7	37	5	15	26	197
Nb entretiens/echanges avec personnel de l'hôpital	11	8	16	8	19	1	0	2	65
Nbre de femmes différentes reçues lors des permanences	31	22	35	5	24	5	15	16	153
Nb de femmes nouvelles reçues lors des permanences	20	7	20	5	14	5	15	4	90
Nb de victimes de violences conjugales	6	0	11	1	21	4	14	16	73
Nbre de victimes autres formes de violences	30	24	35	7	3	1	2	7	109
Nb de femmes sans ressources	2	3	0	3	4	1	7	0	20
Nb femme sans emploi	3	1	7	2	10	2	8	0	33
Nbre de femmes quartiers politique ville (permanences seulement)	10	2	10	2	2	0	0	0	26
Nbre de femmes étrangères (permanences seulement)	17	2	6	1	4	4	7	16	57
Nbre de femmes enceintes ou accouchées depuis moins de 3 mois	4	3	5	0	1	0	1	0	14
Nombre de staff	11	3	6	7	9	11			47
Nombre d'heures de staff	14	0	24	18,5	2	15			73,5
Nb de situations évoquées en staff	188	0	104	56	77	57			482
Nb de situations nouvelles évoquées en Staff	41	0	25	32	77	56			231
Nb de situations de violences repérées en staff	13	0	41	11	77	8			150
Nb de situations nouvelles de violences repérées en staff	8	0	4	6	77	5			100
Nombre heures permanences et staff	163	39	111	59,5	95	72	57	40	621,5

Des réunions et actions de sensibilisation auprès des professionnel-le-s de santé (médecins, infirmières, sages-femmes, assistantes sociales, psychologues.) sont habituellement assurées, malheureusement à cause de la crise sanitaire, aucune action de formation n'a eu lieu en 2021 au sein des hôpitaux.

L'Escale a participé au Forum de l'Hôpital Louis Mourier à Colombes le 3 décembre 2021 et y a tenu un stand.

Accueil individuel à Suresnes

Suite au partenariat développé avec la ville de Suresnes, L'Escale a ouvert en 2016 une permanence hebdomadaire, tous les lundis après-midi au sein de la Maison de la vie Citoyenne et du Droit. Cette permanence est ouverte aux femmes victimes de tous types de violences, de la ville et des villes alentours. Les femmes bénéficient d'un suivi vers la sortie des violences pour elles et leurs enfants. L'accueil à la permanence a lieu tous les lundis après-midi sur rendez-vous. Les femmes doivent appeler le Point d'Accès au Droit de Suresnes pour prendre un rendez-vous.
La travailleuse sociale est présente les lundis toute la journée et reçoit le matin les femmes qu'elle accompagne, hébergées dans la ville.

En 2021, 42 femmes ont été accompagnées pour 52 entretiens de suivi. Elles sont toutes victimes de violences conjugales. 38 permanences en présentiel ont été assurées en 2021 en dépit de la crise sanitaire. La professionnelle a été présente 342 heures au PAD de Suresnes.
Elle a réalisé sur ce même lieu 38 entretiens de femmes hébergées à Suresnes.

Accueils collectifs au siège de l'association

Les accueils collectifs ont été créés en juin 2007 afin de répondre à deux objectifs :
- satisfaire la demande de certaines femmes souhaitant rencontrer d'autres femmes ayant vécu des expériences similaires,
- apporter une dimension collective à la prise en charge des femmes.

Mis en place à titre expérimental, ce dispositif a connu des évolutions, et a suscité tout un questionnement qui se poursuit encore aujourd'hui.

Cette permanence collective sans rendez-vous est assurée tous les lundis et mardis après-midi, chaque semaine de 14 h 30 à 17h00. Les femmes sont libres d'y venir et repartir quand elles le souhaitent. Elles ont le choix d'intervenir ou non, de revenir sur cet espace collectif, de s'inscrire dans un accompagnement individuel ou les deux. Les femmes sont reçues par un binôme travailleuse sociale et psychologue. Cet accueil réunit des femmes qui se situent à des moments différents de leur parcours de sortie de la violence et favorise la réflexion commune et le partage d'expériences. Il offre aux femmes la possibilité de se revaloriser, d'envisager le changement et de se projeter dans un futur proche. Il s'agit d'un espace de solidarité et de rupture de l'isolement, où se rencontrent des femmes de toutes origines sociales et culturelles. Les femmes que nous accueillons sont d'horizons très divers. Chacune arrive avec sa propre histoire familiale et de couple, son vécu dans la violence et son niveau d'analyse de la situation.
Celles vivant encore au domicile avec leur conjoint peuvent ne pas être encore dans une dynamique de départ mais trouvent dans la régularité des rencontres avec d'autres, les éléments d'une prise de conscience, les supports pour s'approprier de nouveaux repères. Elles intériorisent la dimension sociale à travers le collectif, cela leur permet de mieux supporter les difficultés. Elles découvrent que des alternatives à leur enfermement dans la souffrance existent.

De nombreuses thématiques, que chacune connaît bien, sont abordées, notamment liées au retentissement psychique des agressions : le sentiment amoureux, la dépendance affective, la honte et le secret qui entoure les violences, la culpabilité, la peur, les excuses trouvées au partenaire, la difficulté à être lucide, l'espoir qu'un changement soit possible, etc.

En 2021, les accueils collectifs ont été suspendu en raison de la crise sanitaire de janvier à septembre puis de novembre à décembre :3 accueils collectifs ont réuni 7 femmes.

Insertion professionnelle – autonomie économique

La spécificité de l'accompagnement pour la recherche d'emploi proposé par l'Escale est de prendre le temps d'écouter les femmes et de prendre en compte les violences exercées à leur encontre ainsi que leurs conséquences. Il s'agit d'identifier et de travailler sur tous les types de freins au retour vers l'emploi.
La recherche d'emploi ou de formation est primordiale et elle ne peut être dissociée d'un travail de revalorisation de l'estime de soi ainsi que d'un soutien social et administratif.
En effet, dans un contexte de violences, les femmes doivent mettre en place les démarches pour en sortir (dépôt de plainte, procédures civiles…). Elles doivent également être présentes pour les enfants et affronter différentes difficultés comme la recherche de logement ou d'hébergement, les problèmes de santé ainsi que la gestion des ressources souvent insuffisantes. Tout cela constitue autant de freins à leur recherche d'emploi ou de formation. Il est donc nécessaire de leur offrir à la fois un soutien juridique et un accompagnement dans leurs démarches administratives (ouverture des droits sociaux, recherche de garde d'enfants, etc.).
Lors des entretiens, un bilan est réalisé sur le parcours scolaire et professionnel des femmes afin de définir leur projet professionnel. Nous analysons les différents emplois et formations possibles en fonction de leur situation ainsi que les obstacles à franchir pour y arriver. En fonction des situations, nous élaborons avec ces femmes un CV et une lettre de motivation. Nous les aidons à créer un compte professionnel en ligne et nous analysons ensemble le marché de l'emploi pour le métier recherché. De plus, l'Escale oriente suivant les cas vers différents partenaires qui proposent un accompagnement dans l'insertion professionnelle.
L'objectif de l'accompagnement social et professionnel proposé par l'Escale est d'amener les femmes vers une autonomie sociale, financière et professionnelle.
Les femmes peuvent être victimes de violences dans la sphère privée mais aussi professionnelle.
Une des portes de sortie pour mettre un terme aux violences est de trouver un emploi et ainsi d'acquérir une autonomie financière. Cette démarche est tellement importante pour elles qu'elles peuvent parfois occulter certains « signaux de danger » et être ainsi dans l'incapacité de se protéger. La nécessité de quitter cette violence peut les amener à accepter un emploi sans garantie (contrat) ni respect de la part des employeurs. Elles s'exposent donc de nouveau à la violence.
Cette activité est assurée à temps partiel par une travailleuse sociale du service Accueil.

En 2021 en dépit de la crise sanitaire COVID 19, la professionnelle a pu mener ses missions à bien. 23 femmes ont été orientées vers un entretien emploi et 20 d'entre elles ont effectivement adhéré à un accompagnement professionnel.
Au total, 57 entretiens ont été menés. 27 rendez-vous n'ont pas eu lieu car les femmes ne se sont pas présentées ou parce qu'elles ont annulé au préalable principalement pour des raisons en lien avec la crise sanitaire.

3 femmes ont été orientées vers le service emploi et n'ont pas donné suite. La difficulté principale réside dans le fait que de nombreuses femmes vivent toujours dans la violence, ce qui obère leur parcours professionnel, du fait des traumatismes qu'elles ont subis ou qu'elles continuent à subir.

Parmi les 20 femmes, 9 ont obtenu un emploi dont 2 via la formation. 1 autre femme a commencé une formation. Au total 50 % des femmes suivies ont amélioré leur situation professionnelle.

Typologie des 20 femmes accompagnées et les freins à la reprise d'une activité professionnelle

- Les femmes sont majoritairement (50%) âgées entre 25 et 39 ans pour 10 femmes. 2 femmes entre 18 et 24 ans et 8 femmes de plus de 40 ans.
- 12 femmes étaient sans ressource au début de l'accompagnement, 5 percevaient les aides de la CAF, 1 le chômage et 2 bénéficiaient d'un salaire. L'une des deux femmes qui étaient en emploi voulait trouvait un autre travail car son employeur était également son agresseur. La deuxième qui percevait un salaire était engagée à temps partiel et elle a souhaité travailler sur son projet professionnel afin d'améliorer sa situation professionnelle ainsi que financière.
- 13 femmes ont au moins 1 enfant.
- 3 femmes ont un niveau scolaire primaire, 5 un niveau collège, 7 un niveau entre CAP et BAC, 2 bac et 5 supérieur au bac jusqu'au BAC+5

- 4 sont sans expérience professionnelle, pour 7 l'expérience est inférieure à 5 ans, 4 femmes ont une expérience entre 5 et 10 ans, et 5 supérieure à 10 ans.
- 15 ne vivent plus avec leur conjoint violent, 5 sont toujours au domicile sans l'auteur de violences.

10 femmes sont hébergées à hôtel via le 115 ou chez des connaissances (c'est le cas de 50% des femmes suivies). Elles ont été contraintes de quitter le domicile conjugal pour des raisons de sécurité, le conjoint violent étant resté dans le logement. Seulement 5 femmes (20% des femmes suivies) ont pu rester au domicile sans leur conjoint violent.

Les freins à l'emploi :

- La charge des enfants : 7 femmes ont évoqué des difficultés liées à l'organisation familiale : absence de mode de garde pour les enfants en bas âge, horaires de travail adaptés à la sortie scolaire, beaucoup de rendez-vous médicaux/éducatifs pour les enfants en situation de handicap, fermeture des classes/confinement.
- Les problèmes de santé dus aux violences : 5 femmes ont des problèmes physiques ou psychologiques les empêchant de travailler au moins pendant une certaine période. Les conséquences des violences sur la santé psychologique sont multiples : nous avons identifié entre autres l'absence d'estime de soi, la dépression et les insomnies.
- Absence de titre de séjour en raison de violences : 5 femmes avaient des difficultés à trouver un emploi en raison de leur situation administrative. 3 femmes se retrouvaient en effet en situation irrégulière car leur agresseur bloquait leur régularisation ou ne faisait pas les démarches nécessaires leur permettant de renouveler leur titre de séjour. 2 femmes bénéficiaient d'un récépissé qui par sa durée limitée de 3 à 6 mois les empêchaient d'obtenir une formation ou un emploi stable.
- Manque d'expériences ou de diplôme : 4 femmes avaient des difficultés à trouver un emploi car leurs conjoints violents les empêchaient de suivre une formation ou d'exercer un emploi.
- Perte de l'emploi due aux violences : 1 femme a perdu son emploi en raison de violences conjugales.
- Âge : 2 femmes ont évoqué leur âge avancé comme frein à l'emploi

Actions engagées avec les femmes dans le cadre de la recherche d'emploi et les évolutions des situations socioprofessionnelles :

L'accompagnement social reste complémentaire de l'accompagnement psychologique. Il favorise une prise en charge globale de la situation de la femme victime de violence.

- Aide à la rédaction du CV : 7 femmes / lettre de motivation : 5 femmes
- Aide à l'envoi des candidatures : 12 femmes
- Aide à l'inscription à Pôle emploi : 9 femmes

Evolutions liées à l'accompagnement :

- 6 femmes ont obtenu un emploi en CDD (dont 1 un CDDI)
- 3 femmes sont entrées en formation dont 2 en travaillant dans le cadre d'un CDD
- 1 femme a obtenu un CDI (après le CDDI)
- 9 femmes ont été orientées vers une structure d'insertion professionnelle pour un accompagnement complémentaire comme par exemple : Pôle emploi, mission locale, Cap emploi, Hauts-de-Seine Initiative, Réalise Tes Rêves. 1 femme a été orientée vers un organisme de formation et 7 femmes (dont 4 femmes externes à l'accompagnement emploi) vers un employeur solidaire (les emplois de l'inclusion).

Ouverture de droits (RSA, allocations familiales ou chômage)	4	20 %
Evolution positive des ressources	12	60 %
Accès à un hébergement stable CHRS et solibail	4	20 %
Accès à un logement	3	15 %
Orientation vers un partenaire d'insertion professionnel	13	65 %

Activités annexes au suivi emploi : les ateliers collectifs en vue d'améliorer l'estime et la confiance en soi sont indispensables à l'insertion professionnelle. 6 femmes ont ainsi bénéficié des ateliers organisés par l'Escale comme l'équithérapie, les ateliers estime de soi, théâtre, self-défense ou street-art. Ces activités leur permettent également de sortir de l'isolement et de créer du lien social.

L'évolution socio-professionnelle des femmes qui ont bénéficié d'un accompagnement emploi à l'Escale est significative. Ce bilan montre la pertinence des actions proposées à travers des suivis personnalisés qui tiennent compte du parcours de violence. Il est important de noter que l'accompagnement emploi s'inscrit dans la durée. Les freins liés aux violences sont multiples. La déconstruction des violences ainsi que la reprise de la confiance en soi sont des processus propres à chaque femme qu'elles engagent à leur rythme. L'absence aux rendez-vous, les difficultés à effectuer des démarches ou à prendre des décisions sont des éléments qui n'accélèrent certainement pas la réinsertion professionnelle mais qui font partie du profil des femmes victimes de violences et qui doivent ainsi être pris en compte dans notre accompagnement emploi. En revanche, d'autres femmes ont uniquement besoin d'un « petit » coup de pouce pour la rédaction de leur CV, pour l'amélioration de leur profil en ligne et/ou pour une orientation vers un partenaire de l'insertion professionnelle ce qui leur redonne de l'espoir et les clés pour la réussite.

Développement de nouveaux partenariats :
Au cours de l'année 2021, nous avons également développé deux partenariats dans le domaine de l'emploi. :

- Rencontre avec une coach professionnelle, qui propose ses services en tant que bénévole afin de travailler avec la femme son identité professionnelle. Ces ateliers pourront se dérouler en collectif et en individuel au début de l'année 2022.
- Rencontre avec une professionnelle qui offre un accompagnement et une formation pour obtenir le diplôme d'accompagnant éducatif petite enfance (CAP AEPE).

L'ensemble des professionnelles de L'Escale oriente les femmes en recherche d'emploi vers Hauts-de-Seine Initiatives, les PLIE, missions locales, pôle emploi.

Indicateurs qualitatifs pour le LEAO

- Nombre de femmes ayant évolué vers une autonomie psychique :

56% des femmes ont évolué sur le plan psychologique sur plus de 50% des critères mis en place par l'association (sortie du silence, reconnaissance du statut de victime...)
28% ont évolué sur moins de 50% des critères

- Nombre de femmes ayant fait évoluer leur situation juridique :

34 % ont fait évoluer sur plus de 50% leur situation juridique
39 % l'ont faite évoluer sur moins de 50% des critères
Pour 26 % des femmes, l'évolution n'a pas été significative ou pas mesurable.
Sur l'ensemble des femmes 40% des femmes ont déposé plainte avant leur accompagnement et 17% suite à l'accompagnement.
28% des femmes ont fait une demande d'Aide Juridictionnelle et 36% une demande auprès du Juge des Affaires Familiales durant leur accompagnement (divorce, droits de visite et d'hébergement, OP…).

- Protection de l'enfance :

La protection des enfants est une préoccupation permanente, des signalements et des Informations Préoccupantes ont été envoyées par L'Escale. Les enfants sont gravement impactés par les violences conjugales et sont aussi souvent victimes de violences physiques entre autres.

- Nombre de femmes ayant évolué sur le plan administratif, hébergement et logement

2 % des femmes ont amélioré leur situation par rapport à l'emploi et leur formation.
Mais la situation sociale des femmes reste précaire puisque, soutenues dans leurs démarches : 27% d'entre elles ont vu une évolution positive supérieure à 50% (documents administratifs, logement, emploi, hébergement…). L'évolution sociale prend du temps. Les femmes dans un premier temps doivent dépasser les traumatismes des violences.
25 % ont connu une évolution positive inférieure à 50%.
6% ont vu leur situation administrative évoluer. Le cliché consistant à dire que les femmes dénoncent les violences pour les papiers est ainsi balayé.
12% ont eu une évolution positive de leur situation par rapport au logement (relogement, attribution du domicile, solibail…) et 10% par rapport à une solution d'hébergement.

Permanence hébergement pour les mises en sécurité

L'ESCALE est membre du bureau du GCSMS qui gère le SIAO insertion 92 et travaille en partenariat avec le SIAO urgence (115 des Hauts-de-Seine) pour une meilleure prise en compte du public spécifique Femmes Victimes de Violences. Le 02 mars 2012 une convention a été signée par la préfecture (UT-DRIHL 92), le SIAO 92, les associations l'Escale et SOS Femmes Alternative gestionnaire du Centre Flora Tristan, toutes deux membres de la Fédération Nationale Solidarité Femmes.
Elle permet un accès direct des femmes victimes de violences aux hébergements spécialisés avec transmission des données nécessaires à la mission d'observation du SIAO.
Par ailleurs, la convention entre la DRIHL, le SIAO prévoit l'évaluation par L'ESCALE et le centre Flora Tristan, de l'ensemble des demandes d'hébergement de femmes victimes de violences avec les préconisations nécessaires.
De ce fait, toute demande d'hébergement faite au SIAO92 pour les villes du nord du département et des départements pairs en province, concernant une femme victime de violences et/ou mentionnant des violences, est réorientée vers L'Escale et sa permanence hébergement.

Le protocole avec le 115 implique l'orientation pour un accompagnement des femmes par le dispositif d'écoute FVV 92 et d'accueil de L'Escale et le développement du partenariat en faveur du parcours des femmes (hébergement par le 115 pour les mises en sécurité si pas de places dans les 2 structures). Afin de mieux mesurer le flux des demandes et de mieux les traiter, l'Escale a mis en place en avril 2012 une « permanence hébergement » et un outil statistique interne de suivi. Sur financement de la DRIHL, une salariée répond aux demandes d'hébergement des femmes victimes de violences du Nord des Hauts-de-Seine par une évaluation de la notion de danger et fait des préconisations, en lien avec la « référente départementale violences ». La permanence est assurée tous les jours par une travailleuse sociale.

Bilan quantitatif et qualitatif des demandes de mise en sécurité

382 femmes victimes accompagnées de 454 enfants ont fait une demande de mise en sécurité.
Augmentation de 19% des demandes par rapport à 2020.

L'année 2021, montre le plus fort taux de demandes depuis 2017. Cela peut s'expliquer par le fait que l'année 2020 avait été fortement impactée par la crise sanitaire et les différents confinements. On aurait donc un rattrapage sur 2021 ou une peur d'un nouveau confinement.

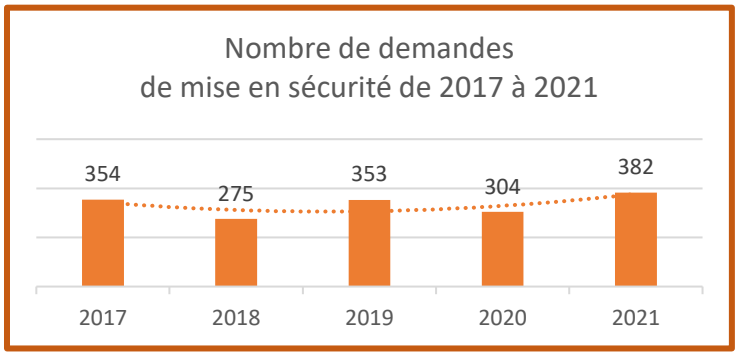

Orienteurs :
Ce sont principalement les femmes elles-mêmes qui nous contactent (65%). Parmi elles, on trouve notamment des femmes qui viennent pour la première fois à nos permanences sans rendez-vous à l'Escale et qui au regard de leur demande sont orientées vers la professionnelle en charge de la permanence hébergement.
La permanence hébergement est également sollicitée par les différents partenaires :

- Les SST et CCAS (6%)
- Les commissariats (6%)
- Les autres partenaires associatifs, hôpitaux, CMP etc. (12%)

Qui sont les femmes qui nous ont sollicité pour un hébergement ?
L'âge moyen des femmes victimes de violences sollicitant un hébergement est de 35 ans avec un écart d'âge comprenant à la fois de très jeunes femmes de 18-19 ans et des femmes de plus de 70 ans (72-74 ans).
27% des femmes qui nous ont sollicité ont la nationalité française. 54% sont étrangères dont 20% n'ont pas de titre de séjour. Pour 18% des demandes, nous n'avons pas l'information sur la nationalité.
34% des femmes qui nous ont sollicitées étaient sans ressources au moment où elles nous ont appelé.
Presque la moitié d'entre elles étaient encore au domicile lorsqu'elles nous ont sollicité (46%). Les autres avaient déjà quitté le domicile et étaient hébergées par de la famille, des amis ou des voisins, voire pour certaines, avaient dormi à la rue la veille.
25 demandes concernaient des femmes enceintes et 18 demandes des femmes en situation de handicap.

Origine géographique de la demande :
77 % des demandes d'hébergement proviennent de femmes originaires des Hauts-de-Seine. Les demandes venant des communes du Sud du département sont réorientées vers Flora Tristan sauf en cas de nécessité d'éloignement géographique. Les demandes hors département (19 %) sont souvent liées à des femmes qui ne sont plus en sécurité dans leur département et qui doivent s'éloigner

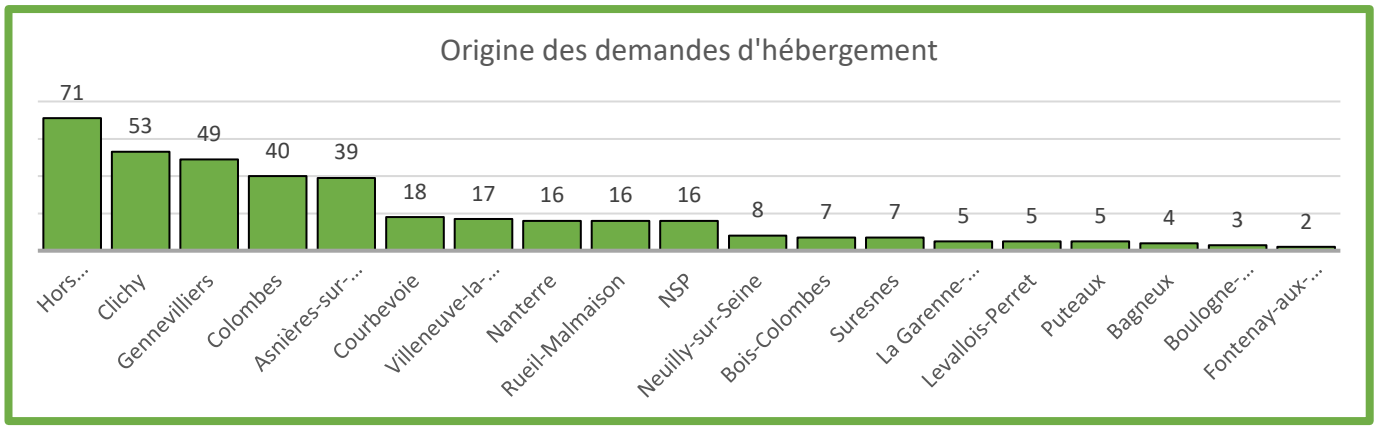

Traitement de la demande :

Les 382 demandes d'hébergement reçues ont donné lieu à 780 entretiens téléphoniques et physiques.

Les réponses apportées en termes de mise en sécurité :
Sur les 382 demandes d'hébergement, les associations spécialisées du département et d'Ile-de-France de la FNSF ont pu répondre favorablement à seulement 66 demandes soit 17 %. Il a donc fallu trouver d'autres solutions.
En expliquant aux femmes qu'à défaut de place dans nos associations, il leur est proposé une orientation au 115, elles préfèrent un dépannage familial ou amical quand elles ne sont pas complètement isolées. Cet hébergement, on le sait ne durera pas. Cela a été le cas pour 9% des demandes. Également 9% d'entre elles, sont finalement restées au domicile conjugal.
Pour 33% des demandes, la famille a été hébergée au 115.

Enfin, nous avons été confrontées au manque de place au 115 pour 12 situations en dépit du fait que les femmes victimes de violences restent un public prioritaire. 2 d'entre elles sont restées au domicile de ce fait. 6 d'entre elles ont été hébergées à l'hôtel par L'Escale. 4 d'entre elles ont trouvé une autre solution de dépannage. Les femmes ont pu bénéficier des dispositifs « Accor et FNSF» Fédération à laquelle nous appartenons. Ce dispositif est un financement de nuitées d'hôtel par notamment la Fondation des Femmes et la FNSF.

L'accompagnement des femmes hébergées au 115

Depuis 2020, un projet expérimental financé par un appel à projet de la DRIHL a permis la création au sein de l'association d'un poste de travailleuse sociale dédié aux femmes victimes de violences hébergées au 115. En effet, les associations spécialisées déplorent la précarisation des femmes dans cette situation et le besoin d'un accompagnement plus proche et plus intense afin de favoriser la sortie du 115. 3 associations spécialisées du département notamment Flora Tristan et l'AFED ont bénéficié de cet appel à projet et travaillent conjointement.

En 2021, L'Escale a accompagné dans leurs démarches 127 femmes hébergées au 115. Ce dispositif permet d'accompagner les femmes et leurs enfants à un moment charnière de leur parcours de sortie de la violence, à savoir au moment où ils se mettent en sécurité.

Qui sont les femmes accompagnées ?
Parmi les femmes hébergées au 115 et accompagnées en 2021, 42 sont des femmes seules et 85 sont prises en charge avec leurs enfants. Elles sont en majorité victimes de violences conjugales (112) mais également de violences intrafamiliales (11), de mariage forcé (1), et d'autres violences (3). La majorité d'entre elles sont de nationalité étrangère, un statut qui les expose davantage au risque de subir des violences. Dans une résolution de 2009, intitulée « Femmes immigrées : un risque spécifique de violence domestique », l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe avait relevé plusieurs facteurs de risques tels que l'isolement, la barrière de la langue, les pressions familiales, leur statut migratoire, et le fait d'être originaires de communautés marquées par une forte culture patriarcale. Il faut aussi souligner que les femmes arrivées en France en tant que conjointes d'un ressortissant français ou par le biais du regroupement familial se retrouvent dès le départ en situation de dépendance administrative vis-à-vis de leur époux, puisque l'obtention d'un titre de séjour ou son renouvellement sont en principe soumis à la nécessité d'une communauté de vie.

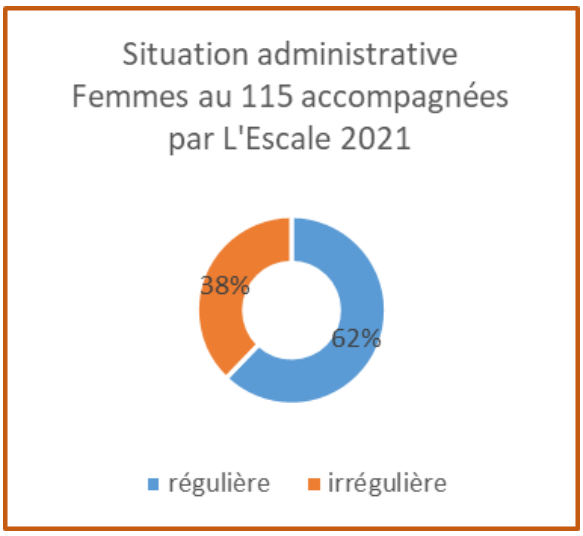

38% des femmes accueillies sont en situation irrégulière au début de l'accompagnement.
Cela ne signifie pas pour autant qu'elles n'ont pas un droit au séjour en France. En effet, nombre d'entre elles sont arrivées via le regroupement familial, et ont vécu des violences administratives de la part de leur conjoint qui retardait ou refusait de faire les démarches nécessaires à leur régularisation. La loi prévoit cependant que les victimes de violences conjugales continuent à bénéficier d'un droit au séjour en cas de rupture de vie commune avec un conjoint violent. En outre, les femmes arrivées en France sans titre de séjour peuvent, en cas d'obtention d'une ordonnance de protection, bénéficier elles aussi d'un droit au séjour en France.

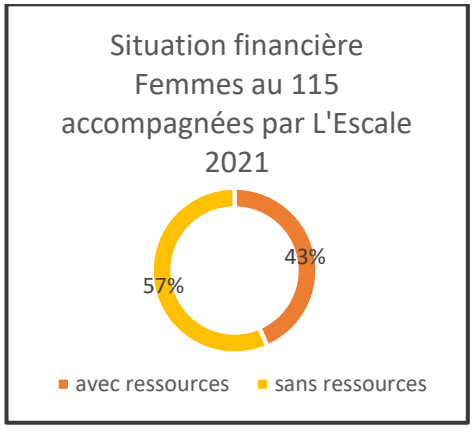

57% des femmes accueillies n'ont aucune ressource au début de l'accompagnement, ce qui résulte souvent de violences économiques et administratives, ainsi que des stratégies d'isolement et de contrôle mises en place par leur agresseur pour les empêcher de travailler ou de percevoir les prestations sociales. La dépendance économique des femmes vis-à-vis de leur conjoint violent a souvent pour corollaire leur entrée dans la précarité au moment de la mise en sécurité.

Pour quel type d'accompagnement ?

Dès le premier entretien, il est proposé à chacune un accompagnement sociojuridique ainsi qu'une écoute et un soutien par rapport aux violences subies. Cependant, la durée du suivi et les démarches entreprises dans ce cadre varient d'une femme à l'autre, selon l'impact des violences subies, leur situation sociale et administrative, et les dispositifs dont elles se saisissent.

Une des difficultés rencontrées dans l'accompagnement tient néanmoins à leur situation précaire d'hébergement. En effet, les femmes et leurs enfants sont souvent hébergés dans des conditions précaires (chambre exigüe, absence de dispositifs pour cuisiner, sanitaires parfois collectifs) voire insalubres (cafards, punaises, literie et toilettes sales) et doivent renouveler leur prise en charge toutes les deux semaines ou tous les mois dans des circonstances extrêmement stressantes car le 115 est difficilement joignable. Par ailleurs, faute de places disponibles dans le nord du 92, elles sont parfois orientées dans le sud du département, ou en dehors de celui-ci, ce qui les éloigne de l'école des enfants, de leur lieu de travail si elles en ont, et des ancrages associatifs. A cela s'ajoute également des difficultés à satisfaire leurs besoins primaires et ceux de leurs enfants.

Pour faire face à la complexité des situations auxquelles nous sommes confrontées, nous travaillons étroitement avec nos partenaires afin d'inscrire les femmes et leurs enfants dans un réseau de protection (SIAO, associations caritatives, services de solidarité territoriale, avocats, commissariats, bailleurs, aide sociale à l'enfance, associations spécialisées en droit des étrangers, hôpitaux etc.). D'autres professionnelles de l'Escale sont également sollicitées pour des accompagnements spécifiques sur un plan psychologique, d'insertion professionnelle, et de relogement. Enfin, l'association organise de nombreux ateliers collectifs, ouverts à toutes les femmes afin de favoriser le lien social et des espaces de bienêtre et de soutien. Les femmes hébergées au 115 peuvent notamment bénéficier d'ateliers cuisine hebdomadaires qui pallient à l'absence de cuisine à l'hôtel.

Types de démarches	Nombre de femmes accompagnées pour ces démarches
Accompagnement spécifique sur les violences	127
Soutien juridique	44
Ouverture de droits	59
Démarches liées à l'hébergement ou au logement	84
Accompagnement accès à l'emploi	16
Suivi psychologique	22

Combien de temps les femmes restent-elles hébergées au 115 ?

Le temps moyen d'hébergement au 115 des femmes que nous avons accompagnées en 2021 était de 12,37 mois. Une moyenne qui englobe à la fois des femmes restées moins d'un mois au 115 et des femmes sans papiers qui y sont hébergées depuis parfois 3 ou 4 ans et ne reçoivent pas de propositions d'hébergement malgré des démarches effectuées en ce sens.

Sorties du 115 :
En 2021, 16 femmes accompagnées par l'Escale sont sorties du 115 dont 6 pour rentrer sur une structure d'hébergement pour femmes victimes de violences ou généraliste, 4 femmes ont été admises en structure de logement temporaire et 6 femmes ont pu accéder à un logement autonome dont 2 ayant récupéré le domicile conjugal suite à l'éviction du conjoint violent.

Focus sur une situation d'une femme étrangère victime de violences et hébergée au 115 :

En 2015, Madame arrive en France pour suivre des études. Elle rencontre M. dont elle tombe amoureuse. Ils se marient en 2017. Le couple aura deux enfants, aujourd'hui âgés de 5 ans et demi et de 3 ans. M. ne fera aucune démarche pour la régularisation de sa femme. C'est elle qui entamera les démarches pour son droit au séjour en tant qu'étrangère parent d'un enfant malade. En effet, son fils est atteint d'une pathologie et nécessite de nombreux soins. Grâce aux démarches qu'elle a entreprises, elle obtiendra un récépissé d'admission provisoire au séjour Celui-ci doit être renouvelé tous les six mois et ne lui permet pas d'avoir accès aux droits à la CAF.
Dans le cadre de la vie conjugale, Mme dit être victime de violences physiques, sexuelles, psychologiques et économiques. Elle tente à plusieurs reprises de quitter son époux. Elle déposera plus de quatre plaintes entre 2018 et 2020 mais revient finalement vivre avec lui faute de solution d'hébergement pérenne.
En 2020, elle retourne dans son pays avec ses deux enfants à la suite de nouvelles violences et commence à les scolariser là-bas. Puis, elle revient finalement en France, au domicile conjugal avec son ainé qui a besoin de soins. Elle confie son plus jeune à sa mère pour quelques mois. Après avoir vécu de nouvelles violences et avoir été mise à la porte par son époux, Mme désormais hébergée à l'hôtel avec son fils, revient vers notre association.
Cependant, l'accompagnement en lien avec les violences est difficile à mettre en place. A chaque entretien, Mme, hébergée hors 92, sollicite l'association pour un changement d'hôtel et une aide alimentaire. Le 115 est sollicité à de multiples reprises pour que la famille soit rapprochée dans le département d'origine, et qu'a minima un changement d'hôtel ait lieu au regard des conditions sanitaires. Faute de place disponible, aucun changement n'a lieu pendant les mois où la famille est hébergée.
Après plusieurs entretiens dédiés aux orientations sociales notamment vers la CAF (qui refuse à nouveau l'ouverture de droits) et vers les Services de Solidarité Territoriale (que Madame refuse finalement), nous arrivons enfin à entamer un travail sur le volet juridique. Nous orientons Madame vers une association spécialisée en droits des étrangers afin que cette dernière puisse déposer une demande de titre de séjour vie privée et familiale. Toutefois, Madame ayant déjà déposé une demande de renouvellement de son récépissé en amont de la demande de titre de séjour, cette dernière est rendue caduque et Madame se voit à nouveau remettre par la préfecture un récépissé de 6 mois. Madame devra ainsi déposer une nouvelle demande de titre de séjour dématérialisée, qui selon vraisemblablement, mettra probablement plusieurs mois à être instruite.
Nous accompagnons également Madame pour ses demandes d'aide juridictionnelle. Ces démarches prennent également beaucoup de temps, car il faut que Madame récupère ses avis d'imposition et que nous puissions faire des courriers pour expliquer qu'elle n'a pas de justificatifs de la CAF. Finalement, Madame est représentée par un avocat qui va solliciter en urgence une audience devant le juge aux affaires familiales, tandis qu'en parallèle après 3 ans, ses plaintes donnent enfin lieu à une audience correctionnelle.
L'association soutient la demande de Madame devant le JAF en rédigeant une attestation de suivi, qui relate les violences que Madame dit avoir subies et explique le processus d'emprise. A l'issue de cette audience, Madame obtient l'autorité parentale exclusive et l'attribution du domicile conjugal. Quelques mois après, son époux est condamné au pénal pour les violences conjugales. Cependant, elle ne réintègrera jamais le domicile conjugal. En effet, son époux aurait contracté des dettes locatives et une procédure d'expulsion est initiée par le bailleur quelques semaines après la décision.
Madame est donc restée au 115 pendant près d'un an, avant de pouvoir être accueillie sur une place d'hébergement de l'association. C'est enfin l'opportunité pour Madame et son fils de se stabiliser après les violences et de s'inscrire dans un accompagnement global. Dès lors, Madame va pouvoir travailler avec les professionnelles de l'hébergement, les violences, la parentalité, l'obtention d'un titre de séjour de séjour, un projet de réinsertion professionnelle et des démarches pour faire venir son second enfant resté au pays.
Cette situation montre la complexité et la longue durée des parcours de sortie des violences pour les femmes étrangères. La conjonction de l'impact traumatique des violences et des conditions de vie précaires de ce public rend l'accompagnement plus complexe et plus long. L'accès à leurs droits sera un long parcours. Comme Madame, certaines femmes, découragées par les obstacles qu'elles rencontrent, peuvent retourner vivre avec leur agresseur et accepter les violences qui leur sont faites.

Action Logement – Accueil de jour

Les femmes victimes de violence ont pour la majorité dû quitter le domicile afin de se protéger et de protéger leurs enfants. Dans bien des cas, elles se retrouvent dans l'obligation de rechercher un logement autonome si elles veulent obtenir la garde de leurs enfants. De fait, elles deviennent des familles monoparentales, statut stigmatisé comme source de fragilité sociétale. Un des freins au relogement est entre autres lié aux dettes contractées par Monsieur dont la femme mariée est solidaire.

La travailleuse sociale analyse la situation sociale de la femme et sa situation d'emprise par rapport à l'auteur des violences. Un accompagnement pour toutes les démarches et différentes labélisations (SIAO logement, DALO, PDALHPD, …) en vue du relogement est effectué. Un accompagnement d'aide au relogement est aussi proposé (FSL, aides à l'aménagement, demande AVDL, demande APL …).

Les femmes victimes de violences accompagnées par L'Escale peuvent bénéficier de plusieurs dispositifs spécifiques et originaux :

- La convention CRIF (Conseil Régional d'Ile de France)-FNSF de 2007 permet aux femmes hébergées ou suivies par les associations du réseau Solidarité Femmes d'accéder à un logement social.
- Les conventions communales « Relogement » ont été initiées en 2016 avec les villes de Gennevilliers, Colombes, Clichy-la-garenne et Villeneuve-la-Garenne. . Chaque ville signataire s'engage à reloger 2 femmes suivies ou hébergées à L'Escale par an. La convention triennale de 2018 avec Gennevilliers et celle de 2019 avec Colombes ont été renouvelées. 'Une première convention triennale a été signée avec Suresnes le 20/01/2020.

En 2021, 54 femmes du service Accueil ont été accompagnées vers le logement. 240 entretiens physiques et téléphoniques ont été menés. 24 femmes (19 femmes avec enfants et 5 femmes sans enfant) ont trouvé des solutions pérennes de logement ce qui représente 44,4 % des femmes accompagnées.
Les solutions ont été trouvées dans différents secteurs notamment :
- 3 dans le parc privé,
- 2 en logement intermédiaire : 1 Solibail et 1 en pension de famille,
- 19 en logement social dont
  - 11 attributions via le CRIF (partenariat FNSF),
  - 6 via le DALO (Droit au logement Opposable)/labellisation PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées),
  - 1 via la convention Relogement avec la Mairie de Colombes,
  - 1 via une mutation par le bailleur 3F.

Pour les 30 autres femmes accompagnées, différentes situations se sont présentées notamment :
- 4 ont été orientées vers des dispositifs d'hébergement,
- 13 femmes prêtes au relogement sont en attente d'une proposition au 31/12/2021,
- 4 femmes ne remplissent pas encore toutes les conditions pour un relogement ou sont en attente d'évaluation,
- 9 ont mis fin à leur accompagnement à L'Escale.

Dans le cadre de cet accompagnement vers le relogement : 16 recours DALO ont été instruits, 16 labellisations PDALHPD ont été validées et 3 SIAO logements réalisés.

L'accès au logement mis en échec par les délais de renouvellement d'un titre de séjour.

Madame est arrivée en France en 2017 avec son mari et son fils âgé d'un an. Elle vient à L'Escale pour la première fois en avril 2019 et relate ce qu'elle subit au quotidien de la part de son mari : violences psychologiques, verbales, physiques et sexuelles. A l'issue de cet entretien durant lequel ses droits lui sont énoncés ainsi que des stratégies de protection, il est encore inenvisageable pour madame de quitter monsieur et de porter plainte.
Après cinq mois, Madame revient à l'association. Elle s'est séparée de monsieur et est hébergée dans un hôtel du 115. Elle a pu déposer deux plaintes pour violences conjugales contre son mari. Elle a également sollicité

l'Aide Sociale à l'Enfance pour une prise en charge de son fils qui avait été témoin de nombreuses violences. Madame s'inscrit alors dans un accompagnement régulier auprès de notre association.
Nous l'orientons vers un avocat pour ses démarches juridiques. Madame obtient une ordonnance de protection qui statue entre autres sur une interdiction de contact. Par ce biais, madame obtient son premier titre de séjour en mai 2020.

Madame, très motivée et déjà bénévole auprès de plusieurs associations, trouve rapidement un emploi à temps partiel. En parallèle, elle a commencé un accompagnement psychologique et participe aux ateliers proposés par l'Escale (accueil collectif, atelier cuisine). En un mot, madame est prête au relogement.
Elle est orientée vers l'accompagnement au logement de l'association. Une demande de logement social est déposée dès juillet 2020. Des démarches de labellisation sont réalisées notamment dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) du fait des violences subies et dans le cadre du Droit au Logement Opposable (DALO) du fait qu'elle est dépourvue de logement. Madame attend impatiemment une proposition de logement, notamment car son fils est à cette période hébergé par l'Aide Sociale à l'Enfance et qu'un logement leur permettrait de construire leur relation mère-fils plus sereinement.
Une proposition de logement est enfin faite à madame en juin 2021… trop tard…. De fait, le titre de séjour de madame d'un an a expiré un mois auparavant et ce titre n'a pas été renouvelé. Ceci en dépit que sa demande ait été instruite en temps et en heure. Du fait de sa non régularisation, la commission d'attribution du logement refuse sa candidature, son nouvel employeur pour un poste à temps plein ne peut plus l'embaucher et elle ne peut plus être inscrite à Pôle Emploi.
Madame se retrouve sans papier et sans ressource pendant 6 mois. Elle n'obtiendra un récépissé qu''en janvier 2022, soit près d'un an après sa demande initiale de renouvellement.
Madame face à un tel système, a été confrontée à des moments de découragement. Elle exprime que le temps perdu ne se rattrape pas : son fils a été placé à ses trois ans, il a maintenant six ans. Cette situation sociale précaire l'empêche de construire sereinement et sur de bonnes bases sa relation avec son fils. Le relogement constituera également une étape majeure dans son processus de reconstruction face aux conséquences des violences qui durent depuis 7 ans.

Dernièrement, madame a retrouvé un emploi en contrat à durée déterminée jusqu'en juin 2022. Elle remplit de nouveau toutes les conditions pour bénéficier d'un logement.
Nous espérons qu'elle pourra se voir proposer un logement social prochainement, et qu'elle se verra délivrer son titre de séjour rapidement à l'issu de son récépissé qui expire en juillet 2022…au risque que l'histoire ne se répète.

Dispositif Téléphone Grave Danger

Le dispositif a été élaboré avec le parquet de Nanterre, en lien avec la Préfecture (DDSP, DDFE) et l'ensemble des partenaires dont les associations spécialisées comme l'Escale-Solidarité Femmes. Il a fait l'objet d'un travail en amont portant sur les critères d'évaluation du danger (2014) avec le parquet et la DDSP. La convention a été signée le 11 mai 2016.

Il a pour objectifs de :

- Participer activement à l'amélioration de la transmission d'information entre les différents acteurs/trices institutionnels ou associatifs afin de faciliter l'identification des victimes des violences exposées à un très grand danger.
- Faciliter l'attribution par le parquet des terminaux TGD et la transmission des données à Mondial assistance.
- Prendre en charge la victime de violences pour assurer son information, son orientation et son accompagnement.

A L'Escale, les femmes orientées vers le dispositif sont reçues pour évaluer leur situation. Ensuite un retour de cette évaluation est fait au Parquet avec une préconisation. Le parquet décidera de l'attribution d'un TGD ou d'un refus d'attribution.

Au vu de l'augmentation des téléphones depuis 2016, une salariée à mi-temps a été embauchée en juillet 2020 afin de pouvoir assurer pleinement les missions d'évaluation et de suivi. Le dispositif TGD demande une réactivité de l'association afin que les victimes puissent en urgence être protégées. De nouveau en 2022, le département des Hauts-de-Seine se verra attribué 10 terminaux supplémentaires. Un mi-temps supplémentaire sera donc nécessaire d'autant plus que L'Escale devra attribuer les terminaux et les réceptionner.

- Il existe 30 terminaux depuis janvier 2021
- 28 sont attribués – 3 réservés au 31/12/2021
- 94 femmes ont bénéficié du dispositif en 2021
- 134 enfants ont été concernés par le Grand danger
- 50 femmes accompagnées sur le dispositif TGD (femmes bénéficiant du TGD, anciennes femmes TGD, femmes évaluées, TGD réservés) ?????? Chiffres incompréhensibles. C'est 50 ou 94 ???

Les évaluations et attributions 2021 :

- 50 orientations : 38 du Parquet, 4 de L'Escale, 2 Flora Tristan, 3 par asso dispositif TGD d'autres départements CIDFF78, France Victimes 31, Sos femmes 93, 2 par avocate et 1 femme a sollicité en direct.
- 28 évaluations réalisées pour 32 entretiens : 10 femmes n'ont pas répondu à nos appels et ont refusé le dispositif du TGD dont 2 voulant un BAR (Bracelet… ???)

Les attributions, renouvellements et restitutions :

- 19 attributions de TGD
  Des motifs de non attribution :
  - 7 incarcérations des auteurs dont 4 après évaluation
  - 4 sans interdiction de contact
  - 1 changement de département
- 14 renouvellements de TGD
- 13 restitutions
- 4 déclenchements seulement (donc efficacité de l'accompagnement comme stratégie de protection)

32 entretiens d'évaluation et de nombreux échanges avec la victime pour finaliser le dossier (apport des pièces complémentaires, évaluation approfondie nécessaire pour certaines femmes, avec stress post-traumatique important ou pas, définitivement séparée du conjoint…). Un compte-rendu, après échanges avec la Directrice, de l'évaluation du danger et de la situation de la femme est transmis à la Procureure. En fonction du danger et de la disponibilité d'un téléphone, la procureure décide d'attribuer ou non un téléphone grave danger. Il est attribué pour une période de 6 mois qui peut être renouvelée en fonction de la situation. Les évaluations et le suivi des femmes sur le dispositif TGD se font en lien très étroit avec le Parquet occasionnant de nombreux échanges par mail et par téléphone avec une gestion très rigoureuse de l'évaluation du danger pendant tout le suivi.

Le suivi et l'accompagnement dans le dispositif :
Toute évolution ou changement dans la situation de la femme tant au niveau juridique que social fait l'objet d'une information par mail à la Procureure (dit plus bas).50 nouvelles femmes contactées en 2021 et 50 femmes sont accompagnées sur le dispositif TGD (Déjà dit précédemment ?...)

Les femmes ayant un TGD sont suivies à raison d'une fois tous les 15 jours et disposent d'une ligne de téléphone portable dédiée reliée ? à l'Escale, qui leur permet d'appeler en cas de nécessité (besoin d'écoute, conseils, incident technique avec le TGD…). Le suivi concerne les bénéficiaires d'un TGD, les anciennes bénéficiaires et les femmes qui ne se sont pas vu attribuer un TGD mais qui souhaitent ce suivi spécifique.

Les entretiens sont des entretiens de mise en place de stratégies de protection, d'écoute, de soutien, de déconstruction des violences subies, de conseils juridiques mais aussi social. 1158 entretiens.

Les femmes se voient proposer un **accompagnement psychologique**. Elles sont orientées vers une psychologue de L'Escale. 44 entretiens psychologiques ont été réalisés en 2021.

Une des stratégies de protection est notamment un changement de domicile ou d'hébergement. 8 femmes ont été orientées vers le dispositif relogement de l'association. 2 femmes ont été accompagnées à la visite de leur nouvel appartement.

Soit un total de 1202 entretiens pour les femmes suivies sur le dispositif TGD.

COPIL TGD
Les référentes TGD et la Directrice participent aux COPIL TGD 92. Elles préparent en amont les tableaux de suivi pour les réunions et des exposés de situations.
Un « *Groupe TGD* » au niveau de la FNSF a été créé afin d'échanger et d'analyser les différentes pratiques départementales, de mutualiser certains outils et d'optimiser le dispositif.
En 2022, 10 TGD supplémentaires seront attribués au département des Hauts-de-Seine soit un total de 40 TGD. Cela réaffirme la nécessité d'un temps plein sur le dispositif et une augmentation des subventions des différents financeurs (FIPD, CRIF, Conseil Départemental et Cour d'Appel de Versailles)

Focus sur une situation TGD :

Au début de l'année 2021, Madame entretient une relation occasionnelle avec Monsieur. Lorsqu'elle décide de mettre un terme à cette relation, le cyberharcèlement commence. Alors que M. quitte la région parisienne à l'été 2021, il appelle Madame de nombreuses fois par jour ; la police va compter plus de 2000 appels en 3 mois. Le harcèlement se fait également via les réseaux sociaux par plus de 100 comptes Snapchat différents ; harcèlement de ses amis et localisation par tous moyens (Instagram, Facebook, Snapchat, …). Appels répétés avec différents numéros et en numéro masqué.
M. revient en région parisienne en septembre 2021 et le cyberharcèlement devient du harcèlement par l'omniprésence de M. Il est présent devant le domicile de Mme, devant son travail, au pied des immeubles de ses amis.es. M sonne à sa porte la nuit pour qu'elle le fasse entrer.
Lorsque Madame dépose plainte, son, agresseur est condamné, notamment, à une peine d'emprisonnement sous le régime de la semi-liberté ainsi qu'à une interdiction d'entrer en contact.
Le parquet de Nanterre sollicite L'Escale-Solidarité Femmes pour une évaluation TGD suite à l'évasion de M. de son régime de semi-liberté.
Le harcèlement perdure bien qu'il y ait eu condamnation, Madame se voit attribuer un TGD.
Dans le cadre de l'accompagnement TGD proposé par l'Escale, Madame dépose plainte à toutes les tentatives de contact de M.
Afin de renforcer sa sécurité et ne plus être accessible par M. , Mme sera contrainte de déménager et de changer de numéro de téléphone.
L'aménagement de peine de son agresseur a finalement été révoqué.

Cette situation est inédite de par la relation passagère, très courte et sans cohabitation et par la nature des violences, qui sont essentiellement psychologiques. L'agresseur harcelait Madame du fait de son refus de se mettre en couple avec lui.

Amélioration du parcours des femmes victimes de violences et du partenariat

Cette mission est portée par la référente départementale violences et la Directrice.

La mission de la référente violence départementale a pour objectif principal l'amélioration dans le Nord du département des Hauts-de-Seine de la chaîne partenariale de prise en charge des femmes victimes de

violences, afin de raccourcir leurs parcours de sortie des violences. Les partenariats et la coordination concernent : les services de santé, de justice et de police, et les services d'hébergement et de relogement en lien avec le 115 et le SIAO, le travail avec les villes du département et la question des enfants.
Le rôle du référent départemental a été prévu dans les plans triennaux.

Les objectifs sont :

- 'observer les dysfonctionnements du maillage associatif et institutionnel sur le territoire et de formuler des propositions pour lever ces obstacles
- De renforcer les partenariats existants et d'en nouer de nouveaux, afin d'améliorer les réponses en termes d'accueil et d'orientation des femmes, ainsi que du traitement des violences.

Après une étude préliminaire menée en 2010, les deux associations spécialisées Flora Tristan et l'Escale ont été choisies comme structures référentes départementales.

Ces fonctions sont déclinées selon les axes thématiques proposés dans le projet présenté, à savoir :

1. Santé, en particulier dans les hôpitaux et centres de santé municipaux
2. Justice-Police,
3. Hébergement, autour du SIAO (voir permanence hébergement)

L'information du public mais aussi la sensibilisation et la formation des partenaires à tous les échelons du département reste indispensable pour une meilleure connaissance du phénomène et pour permettre aux femmes victimes de violences d'être accompagnées dans les meilleures conditions. L'ESCALE agit donc en ce sens. Le travail de communication à réaliser autour du problème de la violence est fondamental. Il vise à :

- Informer sur l'importance des actions à mener par les professionnels qui pourraient y être confrontés ;
- Sensibiliser le grand public sur l'ampleur du problème et ses conséquences ;
- Partager nos connaissances sur le problème ;
- Faire connaître nos services.

L'ESCALE initie ou participe donc à toute activité de communication permettant de répondre à ces objectifs, au titre de l'association ou du dispositif FVV 92.

Formations et actions de sensibilisation :

L'Escale est dispose d'un numéro d'organisme de formation depuis 2020

Formation des policiers :

La convention départementale relative à la lutte contre les violences au sein du couple a été signée le 27 novembre 2007 entre le Préfet des Hauts-de-Seine, les deux associations spécialisées L'ESCALE et le centre FLORA TRISTAN et les 4 CIDFF des Hauts-de-Seine. Elle fixe le cadre spécifique du partenariat entre le Préfet, la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Hauts-de-Seine et les associations. Elle a pour objectif de favoriser un accueil adapté au sein des services de police et faciliter l'orientation des femmes victimes de violences vers les associations spécialisées signataires en sensibilisant les fonctionnaires de police à la problématique des violences conjugales, en renforçant les partenariats pour les femmes victimes. Car en effet, les salariées des associations en charge de l'accompagnement des femmes victimes de violences ont constaté une nette amélioration de l'accueil des victimes dans les commissariats après la mise en œuvre des formations.
En 2021, les 4 associations se sont associées pour répondre à un appel à projet du Centre Hubertine Auclert pour former également les policiers municipaux et nationaux ce qui a augmenté le nombre d'action de formation en dépit de la crise sanitaire.

Soit 10 formations auprès de 174 policiers pour le nord des Hauts-de-Seine.

Formation d'éducateurs.trices spécialisé.e.s d'associations de Prévention des Hauts-de-Seine :

Dans le cadre d'un appel à projet porté par l'URSF Ile-de-France, L'Escale et Flora Tristan ont mené cette action de formation ensemble. La formation se déroulait sur 2 jours ½ et était animée par les référentes

violences des 2 associations. Elle portait sur l'accompagnement des jeunes femmes victimes de violences au sein du couple. 6 demi-journées de préparation ont été nécessaires.
44 éducateurs.rices des clubs de prévention ASD, VAVUPS, GAO, 4 CHEMINS, ACTIONS JEUNES, L'ESSOR, JDLC, Club Relais, APSDE ont été formés.es.

soit 4 formations auprès de 44 éducateurs.trices spécialisé.e.s

Autres Formations :

Directrices de crèches de la ville de Gennevilliers : 16 personnes
Elus.es de la ville de Courbevoie : 26 personnes
Elèves aides-soignantes du lycée René Auffray de Clichy la Garenne : 20 élèves
Elèves Sages-femmes de l'école de Suresnes : 30 élèves

Actions de sensibilisation grand public

Dans une volonté toujours affirmée de communiquer, d'informer, de prévenir et de sensibiliser les partenaires, les associations, les femmes, les jeunes et les habitant.e.s des différentes communes du nord du 92, l'Escale a réalisé des actions pour la journée Internationale des droits des Femmes (8 Mars) et la journée du 25 Novembre (journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes) dans le cadre des fonctions de la médiation sociale. La Directrice, la référente violences mais aussi des professionnelles interviennent sur ces actions en animant les débats.

Actions autour du 25 novembre 2021 :

- Ciné-débat à destination des collégiens à Colombes : 50
- Ciné-débat à destination des lycéens à Colombes : 50
- Ciné-débat à destination du grand public à Colombes : 50
- Débat sur l'emprise amoureuse avec l'autrice Alicia Wanz autour de son livre « A trop aimer » à Suresnes : 58 personnes

Bus Santé Femmes du Conseil Départemental de passage dans la ville de Suresnes le 15 juin 2021

L'Escale a tenu un stand lors du passage du bus.

Au total : 23 actions auprès de 558 personnes.

Rencontres partenariales

Les rencontres partenariales ont pour objectifs d'améliorer le parcours des femmes, la compréhension de la problématique, de faire connaître l'accompagnement des femmes victimes de violences proposé par L'Escale et bien évidemment d'améliorer ou de créer du partenariat. La Référente Violence participe et est à l'initiative de nombreuses rencontres.

1. 28/01 : café des professionnelles à Gennevilliers
2. 04/02 : rencontre CMPP Gennevilliers et psychologues de L'Escale
3. 09/02 : rencontre avec le nouveau Délégué aux Droits des Femmes départemental M. Redjala
4. 08/03 : Conseil Local d'Aides aux Victimes
5. 24/03 : rencontre avec l'élu Julien Beaussier et les salariés du service logement de la ville de Colombes
6. 08/04 : rencontre avec l'association partenaire L'Entracte
7. 26/05 : réunion avec le réseau Périnat92, le délégué aux droits des femmes et Flora Tristan sur les permanences santé en milieu hospitalier.
8. 10/06 : comité de pilotage du Conseil Local sur les Violences faites aux femmes de Courbevoie
9. 28/06 : rencontre avec Rémy BERNAUD, Coordonnateur CLSPD de la ville de Rueil-Malmaison
10. 06/07 : rencontre avec les élus.es et Mme Guéraz chargée de la mission égalité à Colombes
11. 26/10 : réunion « Situation des femmes étrangères victimes de violences », organisée par la Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Tout au long de l'année 2021 :

- plusieurs réunions sur le projet de Maison des Femmes de Nanterre,
- plusieurs rencontres avec le CCAS de Courbevoie et l'élu Sébastien BEAUVAL, Adjoint au Maire, délégué aux Solidarités, à l'Action Sociale et à la Lutte contre les Discriminations dans l'optique de la création de places d'hébergement sur la ville,
- plusieurs réunions avec le service urbanisme et les élus.es de Gennevilliers par rapport au projet d'acquisition du futur lieu d'accompagnement des femmes,
- plusieurs réunions et visite de la pension de famille avec les élues au logement de la ville de Gennevilliers

Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance CLSPD :

La lutte contre les violences faites aux femmes s'inscrit dans la lutte et dans la prévention de la délinquance. La présence de L'Escale est importante dans ces instances pour l'amélioration du parcours des femmes victimes de violences et la collaboration partenariale avec les villes.

1. 18/03/2021 : Suresnes CLSPD groupe de travail sur les violences sexuelles et sexistes
2. 9/11/2021 : Colombes CLSPD plénier

Rencontres, échanges et formations avec la FNSF et l'URSF Ile-de-France

- Rencontres partenariales « *Groupe TGD* » avec les associations référentes TGD de la FNSF, à Paris
- Rencontres partenariales avec les référentes « prévention/formation/sensibilisation » des associations de l'URSF IDF
- Assemblée Générale de la FNSF
- Réunions régulières du Conseil d'Administration et de territoire de l'URSF IDF

Réunions et formations du dispositif FVV92

L'Escale-Solidarité Femmes fait partie du dispositif Femmes Victimes de Violences 92, financé par le Conseil Départemental. 4 journées par an de travail, de réflexions et de formation sont organisées. Chacune des associations l'ADAVIP 92, AFED 92, Flora Tristan et L'Escale organise une journée.

Réunions internes

Analyse des pratiques tous les mois en 2 groupes
Une réunion générale mensuelle
Des réunions de service Hébergement et Accueil tous les 15 jours
Des réunions cadres une fois par mois
Des réunions des responsables de service tous les 15 jours.

2 - Les dispositifs et actions communs aux différents services

La spécificité du suivi psychologique

Le temps de prise en charge psychologique à l'Escale est une opportunité pour aider les femmes à penser à « un nouveau départ » : un temps de réflexion, de questionnement, d'amorçage d'une reconstruction. Ce travail est nécessaire afin de sortir du cycle des violences. Il est considéré comme complémentaire à l'accompagnement social et juridique.

Les entretiens psychologiques offrent un espace contenant, rassurant dans lequel la femme n'est pas d'emblée renvoyée à sa responsabilité et à ce qu'elle répète de son histoire, dans une écoute neutre et silencieuse. Il s'agit d'une écoute active, empathique et contenante qui ne laisse pas la victime seule face à

sa détresse psychique, ses angoisses et l'état de confusion, de stress et de désorganisation dans lequel elle se trouve lorsqu'elle se présente à nous. Les femmes ont d'abord besoin de parler de ce qu'elles ont subi, de leur vécu de souffrance lié à la violence de leur conjoint et à leur difficulté à s'en séparer. Cet espace leur permet de libérer leur parole, d'exprimer leurs émotions, leurs sentiments de culpabilité, de honte, d'impuissance, leurs peurs, leurs angoisses, de mettre des mots sur ce qu'elles vivent et ont vécu.

Les psychologues travaillant au sein de l'Escale ont un regard d'expert quant à la différence entre un conflit de couple et une relation marquée par la domination, quant à l'identification des différents types de violences, des mécanismes qui les sous-tendent et de leur impact sur le psychisme.

Un des objectifs de la prise en charge psychologique est donc de remettre en marche le processus de pensée pour contrer le travail qui était à l'œuvre dans la relation dysfonctionnelle et violente et de permettre l'accès à une autonomie psychique.
La violence conjugale trahit le règne d'un abus de pouvoir au visage parfois très subtil et pas toujours aisément décodable par des tiers. Souvent les femmes victimes de violences conjugales sont étonnées que l'on puisse les croire sans mettre en doute leur propos sans preuves, car la famille ou l'entourage amical parfois ne les croient pas, les agresseurs eux-mêmes nient, et les font passer pour des « folles hystériques » ou encore manipulatrices. Dans cet espace bienveillant, les femmes accueillies trouvent une écoute sans jugement.

Les psychologues ont une écoute particulièrement attentive pour identifier des manifestations du trouble de stress post-traumatique pour rompre le processus de chronicisation qui est souvent observé, car les événements traumatiques auxquels les victimes ont été confrontées se sont répétés jour après jour sur une longue durée.
Rappelons que le syndrome de stress post-traumatique est une affection grave et invalidante qui constitue un véritable problème de santé publique. Une prise en charge spécifique permet la réintégration des souvenirs des événements traumatiques ainsi que la lutte contre la désintégration durable de la personnalité.

La prise en charge de ce trouble peut se faire au sein de l'Escale dans le cadre des entretiens cliniques ou d'une prise en charge spécifique : l'EMDR. Une orientation vers des structures extérieures peut être envisagée et accompagnée si les troubles associés s'avèrent envahissants (centre de prise en charge du trouble de stress post-traumatique, CMP pour des troubles de l'humeur, de personnalité, CSAPA…).

La spécificité du suivi psychologique au sein de l'Escale :

Au **service accueil, hors hébergement,** deux psychologues sont dédiées à l'accompagnement des femmes.
Pour nombre d'entre elles, il s'agit d'une première démarche qui consiste à sortir du silence alors qu'elles vivent encore au domicile. Une des difficultés qui se présente est de pouvoir respecter leur rythme par rapport à la temporalité de leur processus, de ne pas se précipiter dans « l'agir ». Certaines victimes n'auront besoin que de quelques rencontres pour continuer à vivre malgré ce qu'elles ont vécu ; leurs ressources et leurs capacités psychiques étant suffisamment solides, à l'origine. Pour celles, parmi les victimes, qui ont été particulièrement traumatisées par leur agresseur, l'anéantissement est tel qu'elles ne peuvent plus penser par elles-mêmes. Il convient de restaurer cette aptitude.
Sortir les femmes de la victimisation nécessite souvent un suivi long (complexité de la situation, étapes à franchir, travail d'élaboration psychique, longueur des procédures juridiques, …). Le suivi psychologique est un processus évolutif, qui aide les femmes à franchir les étapes à leur rythme. Il est primordial d'entendre ce que la victime a à dire de l'autre, des méthodes employées pour détruire. Le travail de la psychologue vise alors dans un premier temps à aider la victime à repérer ce qui est violent, pervers, interdit.
Une autre raison justifie d'entendre la victime parler de son agresseur : dans la violence conjugale, il faut être deux. La notion de responsabilité est à distinguer de la notion de culpabilité. Il faut, autant que possible, que la femme, souvent prise dans un cycle de violence depuis plusieurs années, comprenne par elle-même la place qu'elle occupe dans ce couple pour tenter d'en modifier le fonctionnement.

L'accompagnement psychologique des femmes au sein du service hébergement est réparti entre deux psychologues. Les deux psychologues du service hébergement rencontrent toutes les femmes à leur arrivée.
L'objectif est de faire connaissance, de démystifier la représentation du travail psychologique qui est souvent perçu comme un professionnel «pour les fous » de présenter les différents outils qui permettront à la femme de se reconstruire psychiquement et de la réorienter si nécessaire.
La question première pour mettre en place un accompagnement psychologique est la question de la demande, dans un désir d'élaborer, de comprendre les ressorts de ce qui a conduit les femmes au psychologue. Cette demande dépend de la contingence temporelle et matérielle. Les femmes qui arrivent à nos hébergements traversent un état de crise, dû à une rupture avec la vie d'avant qui a des conséquences sociales, administratives, juridiques et bien sûr affectives. Cet état crée une importante déstabilisation, une perte des repères qui redistribue les priorités dont la hiérarchie se traduit par :

- Un hébergement pérenne
- Un accès aux droits : ressources, papiers, santé, démarches administratives, juridiques, protection, qui ont pour vocation de rétablir un état de sécurité de base.

C'est pourquoi il peut s'avérer bien difficile de reconnaitre qu'un travail intérieur est nécessaire alors qu'un travail extérieur est en plein chantier. Cet état de crise implique une organisation défensive massive qui fige la pensée et qu'il n'est pas souhaitable de remettre en question alors que les conditions de sécurité permettant une levée des défenses ne sont pas réunies.
Chaque femme arrive avec des ressources individuelles qui lui sont propres. C'est pourquoi certaines d'entre elles peuvent accepter, voire même être en demande de rencontrer une psychologue du service, alors que d'autres n'en perçoivent pas les bénéfices qui peuvent en découler si bien qu'elles rencontrent des nombreux obstacles pour venir aux entretiens qui font penser à la défense par l'évitement. Notre pratique nous a amenée à proposer un premier rendez-vous systématique à toutes les femmes accueillies afin de leurs présenter notre travail et l'intérêt que pourrait représenter le suivi psychologique pour elles. Nous avons constaté que la demande semble plus significative au service « accueil » ainsi qu'au service « urgence ». Nous émettons plusieurs hypothèses.
A l'accueil, la plupart des femmes sont encore au domicile. Elles seraient dans un mouvement de protection et de questionnement.
Au CHRS Urgence, elles arrivent pour une mise en sécurité, dans une expérience de rupture dramatique et soudaine qui ferait émerger un besoin de soutien psychologique.
Dans les différents dispositifs d'hébergement à plus long terme, il semble qu'une autre dynamique soit à l'œuvre. Etre hébergées leur donnerait à penser que les problèmes auxquels elles se heurtaient sont résolus. Repenser aux violences subies, s'interroger, en reparler, pourrait mettre en danger le fragile équilibre qu'elles ont réussi à mettre en place. Les questions concernant les violences, si elles doivent avoir lieu, semblent plus faciles à aborder avec les référentes sociales qui sont les premières auprès desquelles les violences sont évoquées. Le cadre plus clair et connu des entretiens sociaux serait vécu de façon moins anxiogène par la femme. De plus, nous pensons qu'il peut être difficile d'investir plusieurs relations. Si plusieurs relations sont établies, elles risquent d'être infiltrées par ce qu'elle a vécu au domicile.
C'est pourquoi les différentes tentatives pour établir l'émergence d'une demande ou une forme d'alliance avec la psychologue ne permettent pas toujours une mise en place d'un espace de soutien psychologique. Les sollicitations, la pro activité, les propositions d'intervention sous des formes différentes (ateliers, groupes…), recueillent une adhésion fluctuante.
Nous pensons que l'accompagnement psychologique peut également prendre sens à travers un travail main dans la main avec les travailleuses sociales, référentes des situations. Nous réfléchissons ainsi sur comment adapter nos interventions pour aider au mieux les femmes que nous accueillons dans nos services dans leur parcours de reconstruction.

Les psychologues sont parfois amenées à faire émerger une demande pour aider la femme à se rétablir dans sa position de sujet désirant, lui rendre la faculté d'évaluer ses propres désirs et besoins et restaurer la confiance en ses propres ressources ainsi que l'estime de soi.
La psychologue aide à s'interroger sur la nature du lien qui a uni le couple, sur les représentations qui l'accompagnent, sur le moment où est apparue la violence, mais aussi sur les difficultés liées à la parentalité. Il s'agit d'identifier les dysfonctionnements ayant conduit à la relation d'emprise et de violence.

Le suivi psychologique ne se cantonne pas à la réalité psychique du sujet, il prend en compte la réalité externe (difficultés sociales et juridiques). Il a pour but d'aider la femme à devenir actrice des démarches juridiques, administratives et à oser poser des questions, à ne pas s'effacer face aux professionnelles. Pour ce faire, avec l'accord de la femme, la psychologue participe à des échanges pluridisciplinaires avec l'équipe interne et des partenaires extérieurs.

Concernant les femmes hébergées, les entretiens psychologiques ont également pour objectif d'aider au désamorçage des problèmes de cohabitation car il n'est pas rare que le partage du même espace de vie par les femmes ayant subi des événements traumatiques les amène à revivre des relations marquées par le non-dit, la domination, la dépendance, voire des violences verbales et/ou physiques.

Une attention est portée à la parentalité, qui est souvent attaquée dans les relations marquées par la violence. Les psychologues aident les femmes accompagnées à restaurer leurs compétences maternelles.

Les psychologues sont attentives aux enfants, notamment à la manifestation de la souffrance psychique. L'impact des violences sur les enfants peut être évalué à travers le récit de la mère, mais, aussi dans le cadre d'observation ou d'entretiens en binômes mère- enfant. Une orientation vers les structures de soin (CMP, CMPP) peut être travaillée.
Enfin, un autre objectif du suivi psychologique est d'aider la femme à se projeter vers l'avenir, vers un emploi satisfaisant, vers des relations amicales et de couple marquées par le respect. Il s'agit de lutter contre un sentiment de dévalorisation extrême, une perte de l'estime de soi, des ressentis de honte et de culpabilité, des affects dépressifs et parfois un ressenti de confusion mentale. Identifier ces éléments comme consécutifs à des violences et aider à les dépasser permet d'accéder à une autonomie psychique nécessaire pour accéder à un travail, à un logement.
La reconstruction passe par l'acquisition d'une nouvelle autonomie matérielle et sociale mais aussi psychique. Redevenir sujets et citoyennes avec tous leurs droits, respectées et considérées.

Les psychologues à l'Escale jouent un rôle institutionnel :
Au-delà de l'accompagnement des femmes, les psychologues assurent le soutien aux équipes lors des échanges informels et dans le cadre de réunions internes. En effet, la problématique des violences conjugales et intrafamiliales n'est pas neutre. Elle peut se répercuter sur les relations au sein de l'équipe mais aussi sur les relations avec les femmes accompagnées (posture de sauveur, relation de dépendance). Travailler avec le psycho-traumatisme peut aussi avoir des retentissements individuels sous forme de trauma vicariant par exemple. Le rôle de psychologue est d'aider à identifier et à prendre du recul pour évoluer dans un climat de travail équilibré et bientraitant.
Les psychologues établissent des liens avec les structures partenaires en participant aux réunions de synthèse et autres réunions autour des situations.
Elles peuvent être amenées à animer des actions de sensibilisation et de formations en direction des partenaires.
Deux psychologues se sont formées aux thérapies brèves dont L'EMDR ou narratives et une d'entre elles à l'hypnose.

Analyse de pratiques dans les Yvelines : depuis mai 2019, sur proposition de l'Union Régionale Solidarité Femmes Ile de France, une psychologue de l'association assure une séance mensuelle d'analyse de pratiques pour des partenaires travaillant sur les violences conjugales dans le département des Yvelines. La séance a lieu à Montigny le Bretonneux. 6 séances ont été menées en 2021. L'association est fière de cette reconnaissance de son expertise en matière de violences conjugales. La professionnelle a été formée à cette pratique.

En 2021, 1072 entretiens psychologiques individuels ont été réalisés. 316 ont été annulés ou les femmes ne sont pas venues.
668 entretiens réalisés sur l'Accueil (LEAO, accueil de jour, femmes au 115)
404 entretiens réalisés sur l'ensemble des dispositifs d'hébergement.

Les actions collectives, un outil privilégié

Au sein de l'association, un travail d'accompagnement visant l'autonomie est mis en place. Pour cela les différent-e-s professionnel-le-s fondent leur intervention éducative et sociale, sur le plan individuel mais aussi collectif. Au quotidien, l'intervention collective est une approche appréciée des femmes. Ainsi, plusieurs projets ont été mis en place. Ces interventions ont pour but de réunir différentes femmes autour de problématiques et de projets communs. Les femmes deviennent « actrices » de leur projet, le travail collectif leur permet « de modifier leur environnement plutôt que d'être déterminé par lui ». Le travail de groupe a également pour objectif de participer à la cohésion sociale et ainsi de faire émerger une solidarité entre femmes, de la sororité.
Les ateliers peuvent être portés par le service Accueil ou Hébergement et Logement. Les ateliers s'ouvrent aux femmes des différents services de l'association.

Atelier cuisine (Accueil de jour)

Cet atelier cuisine est proposé tous les mercredis après-midi et est dédié aux femmes victimes de violences en situation d'hébergement précaire et notamment résidant au 115. Vivre à l'hôtel entraîne la difficulté matérielle d'y cuisiner et de conserver des aliments avec des conséquences sur la santé des femmes et des enfants.
.

Contenus des ateliers :
Les ateliers se déroulent en plusieurs parties. Dans un premier temps, les courses sont réalisées et financées par l'association. Il s'agit d'un temps de concertation entre les femmes pendant lequel elles décident des plats qu'elles vont préparer et des ingrédients à acheter. Les femmes passent ensuite plusieurs heures à cuisiner, avec l'aide ou non de la professionnelle présente, selon leur demande. Il s'agit généralement d'un temps d'échange riche, où les femmes isolées s'entraident et partagent leurs expériences. Enfin, les cuissons terminées et la cuisine rangée, les femmes procèdent au partage des plats réalisés. Souvent, elles projettent également le menu de la semaine suivante.
Il a été proposé de faire des séances à thème mais les participantes ont préféré rester sur les modalités existantes. Elles ont la possibilité de réaliser les plats seules ou à plusieurs. Lorsqu'elles sont peu nombreuses, comme ça a été le cas en 2021, elles choisissent généralement de cuisiner un plat en commun. Chacune a l'occasion de faire découvrir aux autres ses spécialités. Il est aussi arrivé qu'elles soient demandeuses de réaliser des plats qu'elles n'avaient jamais réalisé. Nous imprimons donc une recette afin de suivre les explications.

Comme l'année précédente, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire. Ainsi, la faible fréquentation de l'atelier s'explique en grande partie par le fait que les ateliers ont été suspendus de janvier à juillet. A la reprise des ateliers durant l'été, nous avons contacté toutes les femmes accompagnées par l'Accueil et hébergées au 115. Malgré cette démarche, nous avons rencontré des difficultés à mobiliser les femmes durant cette période de vacances scolaires. L'atelier cuisine a réellement repris à partir de la mi-octobre, où notamment deux femmes ont participé de façon hebdomadaire aux ateliers.

En 2021, 8 femmes ont participé aux ateliers cuisine. Certaines ne sont venues qu'une ou deux fois tandis que deux d'entre elles ont participé à 9 ateliers. Il y a eu 25 participations pour 13 ateliers.

Focus Atelier Cuisine

Madame est accompagnée par l'Escale depuis octobre 2021. Elle est originaire d'Orléans et a fui le domicile conjugal suite aux violences qu'elle subissait, avec son fils, âgé d'un an et demi.
Après une mise en sécurité en hôtel social et avoir entamé un accompagnement lié aux violences, il a été proposé à madame de participer aux ateliers cuisine. Madame s'est saisie de cette opportunité dès le mercredi

suivant sa prise de contact avec L'Escale. Elle a alors tout de suite adhéré au principe de l'atelier et a participé avec son fils à tous les ateliers proposés jusqu'à la fin de l'année.
Madame étant sans ressource, l'association a financé la totalité des achats alimentaires nécessaires aux plats confectionnés durant l'atelier cuisine. Mme ne disposant pas dans son hôtel de cuisine, de micro-ondes et de réfrigérateur. Cet atelier est le seul espace dans la semaine où elle peut cuisiner et préparer ses plats pour le soir même et les jours suivants. Elle témoigne être contente de proposer chaque semaine à son fils des plats faits maison. Elle exprime la satisfaction de pouvoir les lui proposer alors qu'ils vivent une précarité alimentaire et une situation instable.
Par ailleurs, durant ces ateliers, madame s'est rapidement sentie sécurisée et en confiance. L'atelier ponctue sa semaine de manière positive, dans un emploi du temps mêlant généralement ennui, peur, angoisse et démarches pour sortir de sa situation précaire lié aux violences. Lors de ces ateliers, elle exprime « se vider la tête » en cuisinant et en rencontrant d'autres femmes. Elle sort ainsi de son isolement. Lors des différentes séances et différentes rencontres, elle a pu parler de son histoire à d'autres femmes, et entendre d'autres histoires.
L'atelier a aussi été profitable pour son fils. Il a été ponctuellement accueilli par une professionnelle spécialisée dans l'accueil des enfants à l'Escale, mais pas régulièrement du fait des protocoles mis en place dans le cadre sanitaire. Lorsqu'il participe à l'atelier, il est en contact avec d'autres personnes, dans un autre lieu que la chambre d'hôtel où il reste la plupart du temps. L'atelier cuisine a donc participé à sa socialisation.
Le lien entre la professionnelle animant l'atelier cuisine et la référente sociale est régulièrement fait et permet d'apporter une plus-value à l'accompagnement car l'observation active lors des ateliers permet d'apporter des pistes d'accompagnement. Notamment, une vigilance quant au bon développement du fils de madame est renforcée par ce travail en équipe et à la complémentarité des interventions collective et individuelle. Les observations et les échanges informels permettent d'orienter madame au mieux vers les partenaires ou activités dédiées à sa situation : PMI, pharmacie, atelier estime de soi, sortie proposée par l'Escale, théâtre, prêt de livres…
A la fin de l'année 2021, madame continuait à se rendre régulièrement aux ateliers cuisine avec son fils et entamait sa participation pour l'année 2022.

Atelier Théâtre (Hébergement)

Tous les ateliers ont pour objectif d'aider les participantes à se reconstruire et à élaborer autour de leur situation personnelle. Ils sont particulièrement bénéfiques pour les femmes qui y participent et constituent autant d'outils pour les professionnelles dans l'accompagnement au quotidien. C'est dans ce sens que l'idée de ce nouvel atelier a émergé.
En effet, celui-ci, démarré en 2018, est quelque peu différent de ceux déjà existants, avec une idée de transversalité dans les thématiques et les angles pris pour aborder et travailler les situations des femmes qui y participeront. En plus de s'inscrire dans la continuité du travail des autres ateliers, le « projet théâtre » propose de déboucher sur une création, qui est entièrement l'œuvre des participantes, et d'en faire une représentation. Le succès du travail effectué par le premier groupe a permis de renouveler l'expérience avec un nouveau groupe de candidates. Une dizaine de femmes ont répondu à l'appel et finalement ce sont cinq d'entre elles qui ont décidé de s'engager effectivement dans la nouvelle aventure.
Les objectifs :

- Permettre en premier à un grand nombre de femmes, accueillies, accompagnées, hébergées par L'Escale de participer à une création.
- Permettre aux femmes de se remettre en marche, de développer leur imaginaire et leur créativité.
- Produire une pièce de théâtre dont les femmes seront les créatrices.
- Proposer une représentation, pour laquelle les femmes seront les organisatrices, devant un public réunissant d'autres associations, partenaires, citoyens.
- Interpeller et sensibiliser autrement, sur la question des violences faites aux femmes.

Les intervenants

- Hervé GUILLEMOT : journaliste, il a essentiellement exercé cette profession à RFI (Radio France Internationale). Depuis plusieurs années, il est auteur, comédien, adaptateur et co-fondateur de « Pompes & Macadam ».
- Une travailleuse sociale de l'association L'Escale très investie dans ce projet.

Trois dominantes auront marqué l'année 2021 pour l'atelier Théâtre :

- Une constante : l'engagement des participantes. Le groupe théâtre s'est agrandi avec l'arrivée de cinq nouvelles participantes autour de la création 2021. Avec la contrainte de la crise sanitaire et de ne pouvoir à nouveau se rendre au théâtre pour nourrir nos échanges, nous avons accentué le travail autour d'ouvrages littéraires.
- Une performance, celle des comédiennes capables dans la même journée de jouer les 2 pièces.
- Une réelle perspective de diffusion « nationale » pour l'avenir. Nous avons été sollicitées par différentes communes hors de notre département pour mettre en place des représentations en 2022.

En dépit des contraintes liées à la crise sanitaire COVID 19, répétitions en présentiel ou en visio, l'atelier a gardé le cap, celui de la nouvelle création « Le Grand large ». Ecriture, apprentissage de textes, et premières répétitions, le rythme a été soutenu : plus de 30 rendez-vous pour le groupe du Grand Large, soit près de 90 heures de travail et de répétitions au total.

- Lecture en visio dans le cadre de la Journée Internationale des droits des femmes (19/03)
- A l'auditorium de la médiathèque François Rabelais de Gennevilliers (20/11) version écourtée de la pièce « Balance ton rêve » suivie d'un débat
- A l'Espace Aimé Césaire de Gennevilliers (25/11),
- A la salle des fêtes de Nanterre (26/11)
- A La Cave à Théâtre de Colombes (4 et 5/12)

L'avenir est porteur de promesses ; avant même la fin de l'année 2021, les demandes de représentations étaient formulées pour la période de mars 2022 à l'Espace Beaujon, à Paris, avec les mairies de Courbevoie et Melun ainsi qu'avec une association spécialisée dans le lien social dans la région bordelaise.

Atelier Estime de soi (Hébergement)

Contexte

Les femmes victimes de violences conjugales subissent dévalorisation, isolement et contrôle de la part du conjoint violent. A terme, pour ces femmes, l'image et l'estime de soi sont dévastés. Bien souvent le conjoint violent tente et éventuellement parvient à empêcher la femme de travailler, ce qui met celle-ci dans une dépendance économique. Si elles travaillent, il est fréquent que l'argent leur soit confisqué par le conjoint. De plus l'équilibre émotionnel des femmes victimes de violences est mis à mal et cela a des répercussions dans leur activité professionnelle, elles ont les nerfs à vif et supportent mal les tensions dans le monde du travail.

La reconstruction passe par la possibilité de retrouver une activité professionnelle et/ou de pouvoir l'exercer dans de bonnes conditions.

Ce travail permet aux femmes de partager leur expérience, de travailler à un niveau collectif. Il prend en compte les données socioculturelles dans le but d'amorcer une réflexion politique autour de la place des femmes dans la société.

Les enfants sont sous la responsabilité de baby-sitters (mandatées par une agence avec laquelle l'association travaille) sur chaque lieu d'hébergement. 23 enfants ont été gardés en 2019.

Objectifs de l'atelier Estime de soi
Redonner aux femmes confiance en elles et équilibre émotionnel, se relaxer, se dynamiser, partager expériences et projets.
Pour cela différents axes sont développés en parallèle : espace de parole et d'élaboration collective, entraînements à la confiance en soi et à la gestion du stress.

En 2021, 7 ateliers « Estime de soi » ont été réalisés dont 3 en visioconférence. ; 33 femmes ont participé dont 16 différentes. La crise sanitaire COVID 19 a contraint à arrêter les ateliers en présentiel de janvier à septembre 2021..

Equithérapie (LEAO)

Depuis 2016, en partenariat avec le Comité Départemental d'Equitation des Hauts de Seine et le Centre Equestre des Chanteraines à Villeneuve La Garenne, des séances d'équithérapie sont proposées aux femmes accompagnées ou hébergées par l'association.

L'équithérapie est un soin psychique fondé sur la présence du cheval comme médiateur thérapeutique. L'aide apportée dans ce cadre peut être de l'ordre psychique ou corporel. Elle ne se pratique pas uniquement sur le dos du cheval mais parfois juste à son contact, le toucher ayant un rôle majeur ainsi que le dialogue avec le thérapeute. Les activités sont adaptées précisément aux femmes victimes de violences. L'atelier permet en outre, comme dans un atelier d'équitation, de découvrir les chevaux, d'en prendre soin, d'apprendre à les mener et à les monter avec un encadrement spécialisé et professionnel, tout en respectant le rythme de chacune.

Les participantes commencent par découvrir le centre équestre et son fonctionnement. Elles apprennent à entrer en relation avec un poney ou un cheval, à en prendre soin et le panser, à le conduire et le monter. Nous constatons nettement l'évolution au fil du temps, l'inquiétude et l'appréhension laissent place à l'aisance et au plaisir. Les ateliers accueillent les femmes, au rythme d'une séance de deux heures tous les 15 jours (en dehors des congés scolaires), au Centre équestre du Parc des Chanteraines à Villeneuve la Garenne.

En 2021, l'atelier a pu reprendre début mars après les interruptions dues aux mesures sanitaires (pandémie) et s'est déroulé jusqu'à la fin de l'année scolaire, pour se clôturer avec bonheur par le traditionnel pique-nique partagé. En octobre, le groupe a accueilli de nouvelles participantes.
Ce sont cette année 15 femmes différentes qui ont pu découvrir l'équithérapie. Ces 12 séances ont accueilli 55 participantes.

date	9/3	24/3	4/5	18/5	1/6	15/6	29/6	*5/10*	*19/10*	*9/11*	*23/11*	*7/12*
nb de participantes	4	6	2	4	4	6	6	4	7	4	3	5

L'équithérapie : un atelier très important pour les femmes suivies et hébergées à L'Escale, à pérenniser :
L'équithérapie est une activité extrêmement bénéfique pour les femmes victimes de violence que nous accompagnons : elle leur permet des prises de conscience par rapport à leurs peurs, de la réflexion sur leurs propres positionnements dans les relations aux autres, elle accroit leur respect d'elles-mêmes et leur capacité à se faire respecter, elle leur apporte confiance et estime de soi. Tous ces éléments ont des retentissements sur la parentalité et le lien mère-enfants.

Atelier STREET ART (Hébergement)

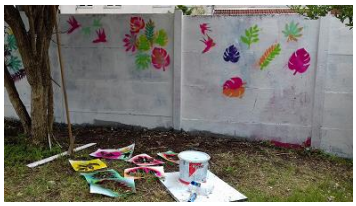

Ce projet d'expression artistique et participatif est basé sur les droits des femmes, l'estime de soi et l'empowerment la responsabilisation ? Il s'agit de mettre en avant les capacités créatrices des participantes. Des modèles de créations féministes et une découverte d'artistes féminines internationales ponctueront les premiers ateliers afin de définir un projet de fresque finale. Une graffeuse Clémentine est à l'origine de ce projet qui a débuté en 2020.
En 2021, les ateliers ont été suspendus en début d'année du fait de la crise sanitaire et ont pu reprendre au printemps. 6 ateliers ont eu lieu jusqu'à début juillet et se déroulaient les samedis. Les ateliers étaient coanimés par une professionnelle de L'Escale. A défaut, de mur dans l'espace public et de participantes à l'atelier, il a été décidé d'arrêter celui-ci.
15 femmes participations aux ateliers pour 3 femmes différentes. Leurs enfants bénéficiaient de baby-sitter pendant les ateliers.

Stage d'auto-défense verbale et physique féministe (Hébergement)

Chaque année, L'Escale propose 2 stages d'auto-défense verbale et physique. Les femmes hébergées et accompagnées sont invitées à y participer. Organisé sur un week-end de 9h à 17h, c'est un stage très bénéfique. L'auto-défense féministe est un ensemble d'outils qui permet aux femmes d'apprendre à poser des limites et à se défendre verbalement et physiquement tout en prenant en compte le regard que pose la société sur les femmes. Le stage est animé par une intervenante extérieure en coanimation avec 2 professionnelles de L'Escale.

En 2021, 2 stages ont eu lieu en juin et en septembre sur un lieu d'hébergement disposant d'un jardin afin de profiter de l'extérieur pour les entrainements et de faire fi de la crise sanitaire. 17 femmes ont participé.

Journée à la mer le 22 juillet 2021

75 femmes et enfants des différents services de l'association ont profité de cette journée accompagnés.es de 6 professionnelles Direction Deauville-Trouville en train. Après avoir distribué des jeux de plage et de la crème solaire et fixé un point de rencontre, les femmes se sont promenées dans la ville et ont profité de la plage. La météo était au rendez-vous, les enfants sont allés se baigner avec leurs mères. Certains.es découvraient la mer pour la première fois. Cette journée est très appréciée des usagères et des professionnelles qui voient les femmes dans un autre contexte.

Parentalité et ateliers à destination des enfants

Les femmes et les enfants sont victimes des violences conjugales. L'Escale a toujours milité pour la reconnaissance des enfants comme victimes à part entière et non pas seulement comme témoins. Les enfants ont les mêmes traumatismes que les femmes. Les mères doivent décrypter les conséquences des violences sur leurs enfants et les aider.

Quelques conséquences des violences sur les enfants :
Énurésie, encoprésie (primaires et secondaires) anxiété, colère, peur, régulation inadaptée des émotions, hypervigilance, déficience verbale et intellectuelle, destruction de biens, cruauté envers les animaux, difficultés de séparation.
Mésestime de soi, retrait émotionnel, perfectionnisme, confusion et ambivalence, mauvais résultats scolaires, crainte d'être victime ou abandonné, sentiment d'être responsable ou de devoir intervenir, convictions stéréotypées sur les sexes, comportement de séduction et manipulations, etc.
Pour les plus grands : actes agressifs, comportements à risque (drogue, alcool, scarifications), difficultés scolaires (baisse des résultats, absence, décrochage), retrait émotionnel, perfectionnisme, fugues, grossesse précoce, prostitution, délinquance, dépression, suicide, etc.

Les violences conjugales ont bien évidemment des répercutions pendant la grossesse, enfant possiblement né d'un viol conjugal, risque élevé de fausse couche, risque de décès néo-natal, accouchement prématuré, souffrance fœtale, hypersensibilité au stress, etc.

L'Escale fait régulièrement des Informations Préoccupantes (IP) à l'Aide Sociale à l'Enfance pour des enfants en danger et aussi des Signalements au Procureur, pour demander une aide spécifique pour ces enfants.

Les femmes sont attaquées dans leur parentalité voire pour certaines dépossédées de cette fonction par l'auteur des violences. Un travail et des échanges sur les relations mère-enfants et la parentalité sont indispensables. L'arrêt des violences passent aussi par un travail sur la parentalité et avec les enfants.

Ateliers parentalité (Hébergement et Accueil)

Dans un premier temps, il a paru essentiel d'apporter un soutien aux mères qui le souhaitaient. Il fallait apporter une réponse aux observations cliniques que nous offrait le suivi individualisé. Cet atelier est l'occasion d'échanges avec les mères, où il est possible de manifester son intérêt et son souci pour l'enfant et mettre en valeur une qualité d'enfant, ou de la relation mère-enfant.

Objectifs :
- Requalifier les mères,
- Les soutenir sans porter de jugement
- Proposer un espace de parole, basé sur le principe de l'écoute et du respect mutuel

Les enfants qui ont la possibilité de rester en contact avec leur père continuent très souvent à être soumis à un discours disqualifiant vis-à-vis de leur mère et perdent leurs repères à chaque retour du foyer paternel. Par ailleurs, les femmes prennent conscience que la famille idéale, qu'elles ont fantasmée comme une famille unie, a fonctionné comme un leurre, un écran qui leur a permis de supporter les souffrances infligées. Elles sont restées, disent – elles « pour les enfants, parce qu'ils ont besoin d'un père ». Elles se trouvent soudainement confrontées à la solitude. Elles sont démunies devant une situation qu'elles n'ont pas pu anticiper. Désormais, le fait qu'elles élèvent seules leurs enfants et qu'elles doivent en assumer toutes les responsabilités s'impose à elles.

L'Escale-Solidarité Femmes a cherché un nouveau partenaire pour animer les ateliers parentalité fin 2019. L'association Eveil et Sens basée à Gennevilliers est devenue ce partenaire. L'approche pédagogique est nouvelle : un groupe fermé est constitué pour 7 séances. Sont proposés des activités, jeux de rôles ludiques, pratiques et interactifs pour accompagner les mères vers une parentalité ferme et bienveillante.

En parallèle des ateliers parentalité, des baby-sitters sont présentes afin de libérer les femmes des contraintes liées à la garde de leurs enfants.

Le travail a porté sur les émotions, la gestion émotionnelle, le cerveau, elles ont pris conscience que les enfants apprennent par l'exemplarité, nous avons fait des jeux de rôles pour trouver des solutions

appropriées et adaptées à l'âge de l'enfant, travailler sur « comment poser un cadre ferme et bienveillant », prendre soin de soi, et comment nourrir l'estime de soi des enfants.

En 2021, 5 ateliers parentalité ont été réalisés. 23 participations pour 11 mères différentes. 8 baby-sitters ont été sollicitées pour garder 20 enfants lors des ateliers.
Nous constatons que pour cet atelier, il est plus que nécessaire que cet atelier puisse avoir lieu en présentiel. En effet, la visio-conférence ne permet pas de contribuer à créer une bonne dynamique de groupe. Les problèmes liés à la crise sanitaire ont malheureusement eu un impact sur le nombre d'ateliers réalisés. Cet atelier a toujours été très apprécié par les usagères qui bénéficient d'un temps d'échange, de partage et de réflexion autour de leur parentalité alors que leur rôle de mère a été mis à mal dans le contexte de violences conjugales.

Accueils Enfants (LEAO)

Les enfants vivant dans un contexte de violences conjugales sont des victimes. Ils vivent dans le stress, la peur, l'incompréhension et sont traumatisés par les violences au sein de la cellule familiale.
Le double objectif de cet accueil est de permettre :
- aux femmes d'être reçues seules en entretien et d'avoir une parole libre et sans conséquence sur l'enfant
- aux enfants d'avoir un lieu d'accueil dans un cadre rassurant, hors de la violence

Fonctionnement :
L'Escale a organisé des temps d'accueil pour les enfants afin de les recevoir dans un cadre agréable et bienveillant lorsque leurs mères sont en entretien. La personne chargée de cet accueil est présente pour les enfants pendant trois demi-journées par semaine. Un espace adapté est alors aménagé dans les locaux, soit dans la salle d'attente, soit dans le hall d'entrée (quand la salle est occupée).
L'enfant y est accueilli avec attention, et c'est lui qui choisit comment il souhaite utiliser ce moment privilégié ; il peut se détendre, se poser, s'exprimer.
C'est un aussi un cadre où l'enfant apprend à reconnaître ses émotions et à les exprimer autrement que par le passage à l'acte. Dans cet espace qui peut être collectif, il est aussi amené à prendre en compte l'autre, sa personne, et à l'appréhender comme un sujet ayant ses propres désirs.
Ces moments procurent l'occasion d'échanges constructifs avec les femmes : l'attention portée à leur enfant les positionne comme mères, les conforte dans ce rôle, leur donne un autre éclairage sur leur enfant, et contribue à la revalorisation des femmes : ce sont des moments au sein même de L'Escale où elles ne sont pas « victimes », mais partenaires d'une réflexion constructive : elles prêtent attention à la relation et aux interactions avec leur enfant, et au développement de celui-ci. Nous recevons parfois des fratries, c'est une occasion précieuse d'observer le fonctionnement de la famille et éventuellement d'échanger à ce sujet avec la mère.
Cet accueil permet en outre de créer des temps d'adaptation pour les enfants n'ayant jamais quitté leur mère (travail sur l'angoisse de séparation).

Développement de l'accueil enfants :
L'Accueil enfants a débuté en juin 2012, à raison d'une demi-journée par semaine le mercredi matin, concomitant à la permanence de premier accueil sans rendez-vous pour les femmes victimes de violences. Il s'est développé progressivement : le mardi après-midi et le mercredi après-midi à partir de juin 2013, lors de l'atelier cuisine (femmes hébergées à l'hôtel). La permanence du mercredi prévue au départ lors d'une journée où les enfants n'étaient pas scolarisés est très importante car nous voyons régulièrement arriver ce jour-là des enfants (fratries parfois nombreuses) dans le cas de mères en danger ayant récemment quitté le domicile conjugal. Ces accueils sont alors extrêmement précieux, ils permettent aux enfants de trouver un cadre rassurant, hors de la violence, et offrent un moment apaisé de transition entre le domicile conjugal et l'hébergement d'urgence. Le nombre d'enfants accueillis le mercredi après-midi dépend aussi de la participation des usagères à l'atelier cuisine.
En 2019 une bénévole a assuré quelques demi-journées les vendredis, ceci n'a malheureusement pas pu être prolongé sur les années suivantes.

L'impact de la crise sanitaire en 2020 et 2021 est important et se constate sur ce graphique.

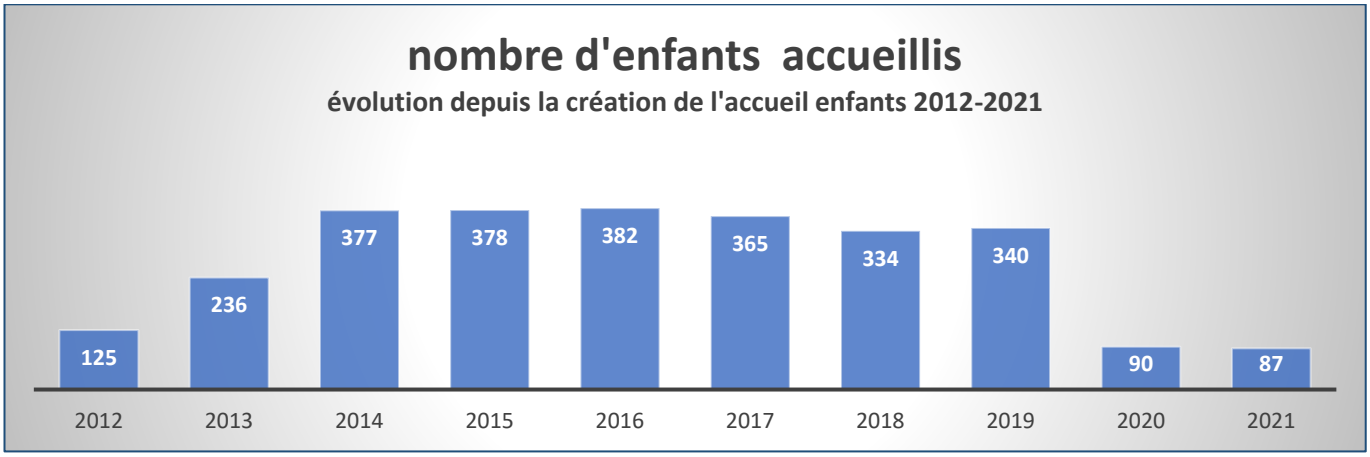

En cette année particulière 2021, encore soumise à des restrictions liées à la pandémie de covid19, l'accueil enfants n'a pu fonctionner qu'à partir du mois juillet. Pendant les périodes où l'accueil n'a pu fonctionner, il a été demandé aux mères qui le pouvaient de venir sans leurs enfants. Des kits d'activités individuels ont été distribués aux enfants présents (jeux, coloriages…)
A la réouverture de l'accueil-enfants, L'Escale a mis en place un protocole permettant de respecter les préconisations sanitaires : l'accueil a été limité à 3 enfants maximum, à partir de 3 ans (en effet la spécificité de cet accueil ne permettait pas de respecter le protocole demandé et suivi pour les autres activités de L'Escale (port du masque, distanciation sociale de 1 mètre ...).
Par la suite ce protocole s'est assoupli à la demande des travailleuses sociales et psychologues, dans le but de travailler sur la séparation mère-enfant dans des situations particulières, et aussi de faciliter les entretiens.

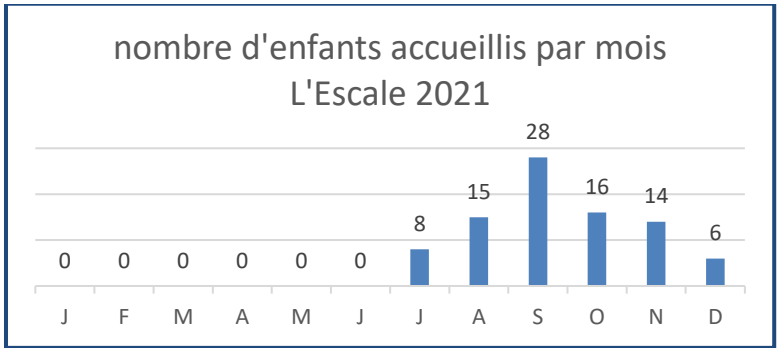

<u>Nombre d'accueils et âge des enfants accueillis</u>

55 demi-journées d'accueils ont été proposées au cours de l'année 2021. Elles ont permis d'accueillir 87 enfants dont 31 enfants différents, provenant de 24 familles.

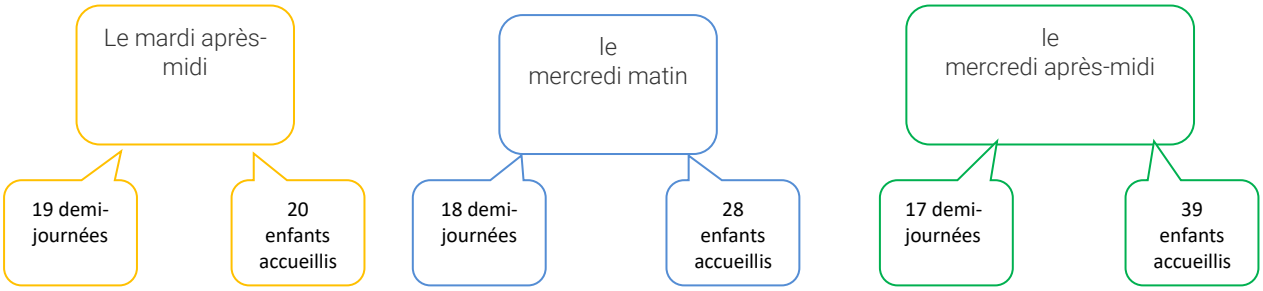

78 enfants participants sont âgées de 0 à 5 ans (dont 67 âgés de 3 ans et moins) et 9 enfants sont âgées de 6 à 11 ans.

Ateliers art thérapie pour enfants (Hébergement)

L'art thérapie : *« Comment parler de ces choses communes, comment les traquer plutôt, comment les débusquer, les arracher à la gangue dans laquelle elles restent engluées, comment leur donner un sens, une langue : qu'elles parlent enfin de ce qui est, de ce que nous sommes. »* Georges Perec.

L'art thérapie est une méthode de soin thérapeutique par l'action et l'emploi de différents supports artistiques, qui permettent l'émergence d'un processus de symbolisation.
Objectifs principaux des ateliers :
- Apporter un cadre et une atmosphère sécurisante
- Initier à la découverte d'un médium artistique
- Travailler sur la confiance et la valorisation de soi
- Laisser l'imaginaire de chacun s'exprimer puis s'élaborer en création
- Amener les enfants à être autonomes dans leur exploration artistique
- Permettre à chacun de trouver sa place dans le groupe
- Permettre aux décharges pulsionnelles et agressives de s'exprimer dans le jeu
- Donner accès à la symbolisation des problématiques par le biais de la création.

Outils :
Marionnette, improvisation théâtrale, collage, conte, écriture, mouvement-danse, masque…

Les ateliers d'Art thérapie ont lieu une fois par semaine. Deux groupes sont proposés chaque semaine :
- Un groupe pour les plus jeunes, de 3 à 5 ans
- Un groupe pour les plus grands, de 6 à 8 ans

Chaque groupe se réunit toutes les semaines pour une durée de 45 minutes. Le choix de constituer deux groupes permet de proposer des activités et des modes d'expression plus adaptés à chaque âge.
Les mères sont accueillies par une professionnelle de L'Escale. Des échanges ont lieu sur les violences subies, leurs conséquences sur les enfants et leur parcours vers la sortie des violences. Ce temps permet aussi de sortir les femmes de l'isolement et de créer une sororité.

Bilan 2021 :

L'atelier art-thérapie a été suspendu à plusieurs reprise pour faire face à la crise sanitaire de janvier à septembre. La thématique de l'année a été le lien entre la fratrie et la maison (à l'intérieur de soi, métaphore de l'abri).
Les enfants, chacun à leur rythme, ont investi de plus en plus l'atelier avec des dépôts de plus en plus intimes (paroles ou émotions).
La direction de travailler sur la dyade a permis de voir comment chaque enfant se place dans la fratrie avec tous les indicateurs qui renseignent sur la construction d'une individuation saine (ou non).
Quant à l'objectif de travailler la maison dans le processus de création, il invite à élaborer des espaces en dehors de soi et en soi, afin de venir contacter et éprouver des espaces sécures qui vont amener à des appuis internes intracorporel et psychique.

32 participations d'enfants pour 2 fratries qui se sont inscrites de façon régulière sur cet atelier. Cela représente 2 familles, qui ont participé pour 4 enfants différents.

Développer la participation à cet atelier est un objectif 2022.

3 – L'HEBERGEMENT

Depuis sa création en 1992, L'Escale propose des places d'hébergement pour les femmes victimes de violences avec ou sans enfants. Les violences sont principalement des violences conjugales mais les femmes hébergées peuvent aussi subir d'autres formes de violences (mariages forcés, violences intrafamiliales, violences sexuelles, mutilations sexuelles).

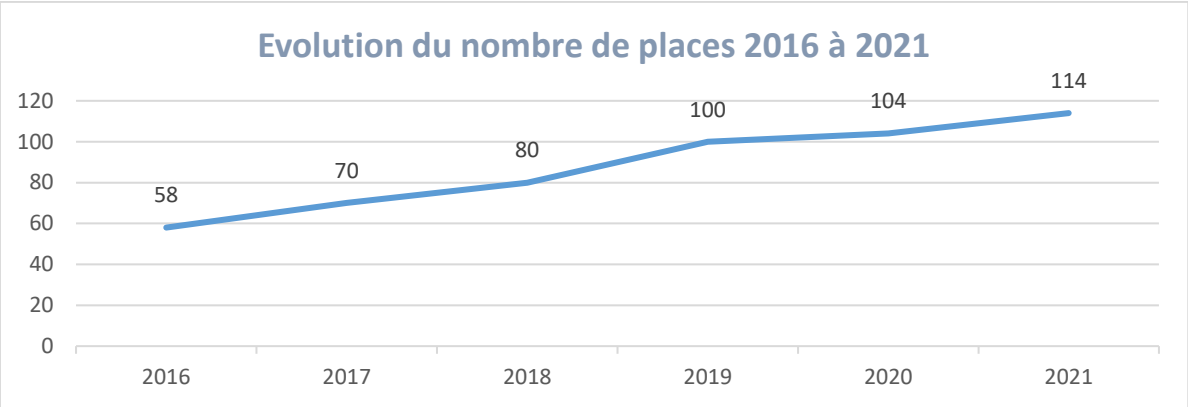

Au 31/12/2021, L'Escale-Solidarité Femmes est locataire de 25 appartements en diffus sur le nord des Hauts-de-Seine. L'hébergement proposé est majoritairement en cohabitation : les femmes bénéficient de leur chambre en partie privative et partagent la salle de bain, le salon et la cuisine. Depuis 2019, l'association fait l'expérience d'appartements attribués à une seule famille notamment sur le dispositif CHU ALTHO avec 4 studios et au CHRS Insertion, un T2 pour une famille.

10 places de stabilisation, nouveau dispositif d'hébergement, ont été ouvertes au dernier trimestre 2021.

Les objectifs sont d'offrir aux femmes victimes de violences et leurs enfants :

- Un hébergement sécurisé pour se mettre en sécurité. Toutes les adresses sont confidentielles. Les femmes ne peuvent pas recevoir de visite. Ceci afin d'éviter que la femme soit retrouvée par l'auteur des violences.
- De lutter contre la précarisation de ce public spécifique: souvent les femmes sont sans ressources ou se voient confisquer leurs ressources. Elles sont vulnérables et souvent défavorisées, elles sont dénigrées et leur estime de soi est détruit par leur agresseur.
- Un accompagnement global et spécifique notamment autour des violences subies par elle et leurs enfants. L'accompagnement global est réalisé par des professionnelles diplômées du secteur social en vue de :
  - La réinsertion sociale de ces familles monoparentales ;
  - L'autonomie des femmes à travers l'accompagnement spécialisé de l'équipe socio-éducative ;
  - L'accompagnement juridique.

L'Association dans le respect de la loi 2002-2 fournit à l'entrée des femmes un livret d'accueil et un contrat d'hébergement est signé. Le contrat d'objectif est ensuite construit avec l'usagère. Le contrat d'hébergement et les renouvellements se font avec la cheffe de service. Un état des lieux d'entrée puis de sortie est réalisé. 3 Conseils de la Vie Sociale ont lieu par an (hors COVID).
Les femmes ayant des ressources paient une caution de 100€ et une participation mensuelle en fonction de leurs ressources de 10 à 15% en fonction des services.
Les femmes sans ressources sont soutenues par l'association avec des tickets services, des kits hygiène et des dons. Elles sont également orientées vers les œuvres caritatives.

A leur sortie d'hébergement, les femmes bénéficient d'un post-accompagnement de 6 mois. Pour les femmes sorties vers le 115 notamment pour le service Urgence, elles bénéficient d'un accompagnement

par la professionnelle embauchée en mars 2020, sur le dispositif expérimental financé par la DRIHL dédié à l'accompagnement des femmes au 115.

La mise en place des différents services proposés, repose sur le constat quotidien des conséquences multiples des violences, des graves menaces qui pèsent sur certaines femmes et nécessitent des moyens de mise en sécurité. Les femmes victimes de violences sont des femmes en danger et l'accès à l'hébergement doit pouvoir être immédiat. Aussi, dans le cadre d'une convention avec la DRIHL et le SIAO insertion, l'accès direct aux services d'hébergement de l'Escale est la règle avec information du SIAO. Pour les dispositifs CHU ALTHO et Stabilisation, les candidatures émanent du SIAO92 et ne sont pas en accès direct.

Dès qu'une place se libère, les candidatures en provenance de la permanence hébergement (demande de femmes en direct, des services sociaux du département, des communes, de la CAF, des services de santé ou hôpitaux du nord des Hauts-de-Seine, des partenaires du dispositif « FVV92 »), du service accueil de l'Escale, du SIAO urgence (115) sont étudiées.

Les critères pour la prise en compte des candidatures sont les suivants :

- Les femmes sont victimes de violences ou sortent d'une situation de violences : elles se trouvent au domicile ou ne le sont plus mais continuent à être harcelées malgré la séparation avec l'ex conjoint, leur agresseur ou les proches de celui-ci,
- La composition de la famille correspond aux possibilités d'accueil,
- La femme accepte, pour elle et ses enfants, l'accompagnement social et psychologique,
- La femme accepte un hébergement en cohabitation.

Parmi les nombreuses demandes d'hébergement qu'elle reçoit, L'Escale priorise les situations particulièrement graves dites « de mise en sécurité » des femmes et/ou des enfants les plus en danger (violences sur enfants relevées ou enfants en danger du fait de l'exposition aux violences) ou de femmes victimes de violences en situation de vulnérabilité (grossesse, handicap ou avec un enfant en situation de handicap).

Les candidatures sont examinées et validées en commission d'admission. Celle-ci est composée des cadres de l'association (psychologues, cheffes de service et Directrice) et d'une travailleuse sociale du service dans lequel se fera l'admission. Les femmes orientées sont préalablement reçues par la cheffe de service et une professionnelle en entretien de préadmission.

GESTION DE LA COHABITATION :

Des réunions ont été misent en place afin de réguler la cohabitation sur les appartements. Celle-ci ne va pas de soi, une vigilance est nécessaire à plusieurs niveaux.
Les réunions organisationnelles : elles ont lieu à l'entrée de chaque nouvelle famille, sur les appartements. Sont présentes la référente de la famille et les femmes qui vont cohabiter. Ces réunions ont pour but d'organiser au mieux la vie en cohabitation. Elles visent à partager l'espace et établir clairement les règles de vie commune. Les informations de première nécessité sont données, les numéros de secours, ainsi que celui de l'astreinte (active de 17h30 à 9h30).
Les réunions gestion de conflit : ces réunions ont lieu dans les locaux de l'association. Elles ont lieu lorsque les femmes nous font part de conflit entre hébergées. Ces réunions sont menées avec les référentes et la psychologue. L'objectif est d'apaiser le conflit et leur donner des clefs pour communiquer, pas de chercher qui a raison. La psychologue est là pour accompagner les femmes dans l'analyse du conflit. Cela leur permet parfois de prendre conscience que les violences passées viennent impacter leur capacité à communiquer et influent sur leurs interprétations des faits lors des différents qui surgissent dans la cohabitation. Ces réunions sont aussi un moyen d'aborder les violences vécues et leurs conséquences.

PARTENARIAT AVEC LE PLIE DE GENNEVILLIERS (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)

L'équipe hébergement travaille en partenariat avec le PLIE de Gennevilliers pour l'insertion professionnelle des femmes. Une salariée du PLIE est mise à disposition et vient sur un des lieux d'hébergement qui permet de recevoir les femmes. Le but est de favoriser la rencontre, la sécuriser pour les plus fragiles dont l'estime de soi a été atteinte par les violences. Il s'agit du premier rdv ensuite les rendez-vous se font au PLIE

BILAN GENERAL

En 2021, 289 personnes ont été hébergées dans les différents dispositifs pour un total de 36 640 nuitées.

	CHRS Urgence	CHRS Insertion	Maison communautaire ALT	CHU ALTHO	Stabilisation ouverture en octobre 2021	Total
Nombre places	16	19	29	40	10	114
Nombre de femmes	68	13	21	23	5	130
Nombre d'enfants	81	17	23	33	5	159
Nombre de personnes	149	30	44	56	10	289
Nombre de nuitées	5 680	6 611	10 188	13 703	458	36 640
Taux d'occupation %	97,26	95,33	96,25	93,86	49,78	
Nombre de familles relogées en droit commun	0	2	5	8	0	15
Personnes relogées en droit commun	0	5	12	22	0	39

SYNTHESE DE L'ACTIVITE COORDONNEE DES DIFFERENTS DISPOSITIFS HEBERGEMENT/URGENCE ET DE LEUR EQUIPE

Un nouveau Chef de service a pris ses fonctions fin Juin 2021.

Outre la charge administrative et la coordination des équipes en lien avec les situations des femmes et enfants hébergés, il réunit sur un rythme bimensuel l'ensemble des professionnelles des dispositifs pour maintenir la même dynamique et favoriser des temps d'échanges et de rencontres partenariales.
Le travail s'est fait autour :

- De l'exposé des situations de suivi et d'accompagnement,
- Des rappels organisationnels et de vie associative (mises en place de réunions organisationnels sur les appartements, visites à domicile, accompagnements sociaux et juridiques…),
- Du travail en commun sur les procédures,
- Du travail de liaison entre professionnelles (référentes sociales et psychologues) sur les situations des femmes hébergées,
- Des rencontres et échanges avec les partenaires (Association de gestion des TISF du Nord des Hauts de Seine, correspondants de la Caisse d'Allocations Familiales 92, Dispositif de coordination des professionnels de santé du territoire DAC Sémaphore, Réseau SEP (Scléroses en plaques), Centre Entraide Corot….),

- Du travail en commun sur les groupes d'analyses de pratiques autour des questionnements et des difficultés dans le soutien aux situations de psycho traumatismes et de vécu des violences,

Comme sur chaque territoire spécifique, le Nord des Hauts de Seine a, sous certains aspects, des caractéristiques de certains territoires parisiens ou séquano-dionysiens notamment vis-à-vis des caractéristiques de population et du repérage des problématiques socio-sanitaires.

Il est nécessaire de maintenir le lien avec les partenaires existants et d'en développer avec des services complémentaires (l'implantation d'une PASS ambulatoire sur la boucle Nord des Hauts de Seine, les liens avec les Services Sociaux de Territoires, les établissements de santé, les services sociaux des différentes municipalités sont déterminants dans la prise en charge du public que nous hébergeons).

Il s'agit pour les équipes de l'Escale d'instaurer et de maintenir un bon niveau d'accès aux droits et aux soins qui puissent permettre à moyen terme de retrouver le chemin vers l'insertion, une formation ou une activité professionnelle et dans la mesure du possible l'autonomie et le relogement.

Il est programmé dans l'exercice 2022, une poursuite des rencontres des partenaires et des services et l'instauration de prises en charge coordonnées pour que les femmes et enfants accueillis puissent en bénéficier.

CHRS URGENCE

L'admission se fait sur le critère du danger immédiat de femmes sortant de leur domicile. C'est un accueil inconditionnel, sans critère de ressources et indépendamment de leur situation administrative.

Accueil inconditionnel :
Nombre de places : 16
Durée de séjour : 15 jours renouvelable 1 fois.
Les candidatures et accueils se font en accès direct, souvent le jour même.

Pour cela, l'Escale, en tant qu'adhérente de la FNSF, fait partie d'un réseau nationale de mise en sécurité permettant d'avoir accès aux places libres dans les structures spécifiques FVV sur l'ensemble du territoire. Certaines des femmes accueillies au service Urgence doivent en effet impérativement être éloignées de leur agresseur afin d'assurer leur sécurité et celle de leurs enfants.

Les femmes arrivent, pour la grande majorité, démunies, avec seulement quelques effets personnels. Peu d'entre elles disposent de ressources, parce que celles-ci ont été confisquées par leur conjoint ou ex-conjoint, ou parce qu'elles ont été maintenues dans l'ignorance de leurs droits, voire maintenues dans une situation administrative illégale. Les professionnelles orientent les femmes vers les œuvres caritatives, mais cela ne suffit pas ; elles sont donc également soutenues par l'association qui leur délivre des tickets services (alimentation, hygiène). Les professionnelles disposent également d'un petit vestiaire et de kits hygiène, constitués notamment par des dons extérieurs (entreprises, commissariat, associations...). L'Escale est amenée à soutenir les familles financièrement, de manière régulière, pour des frais de santé, des démarches en vue des régularisations.

Pour les femmes accueillies en urgence les premières démarches à mettre en œuvre sont souvent juridiques. Cet accompagnement nécessite une grande mobilisation des professionnelles, qui accompagnent les femmes au commissariat, aux rendez-vous avec leur avocat ainsi qu'aux audiences, ceci afin de les sécuriser et à leur demande .

Pendant leur hébergement en 2021, les femmes ont réalisé entre autres les démarches suivantes :

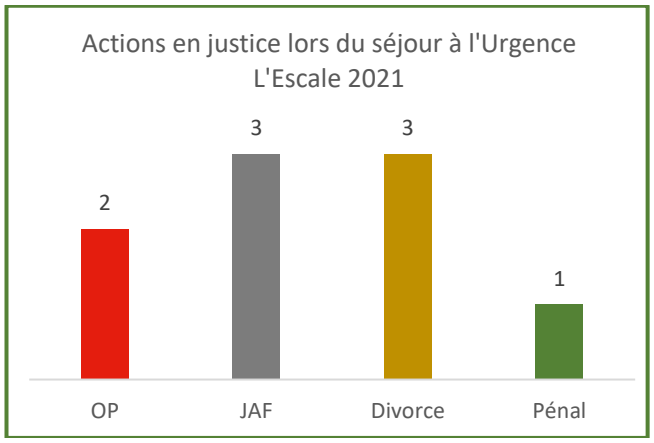

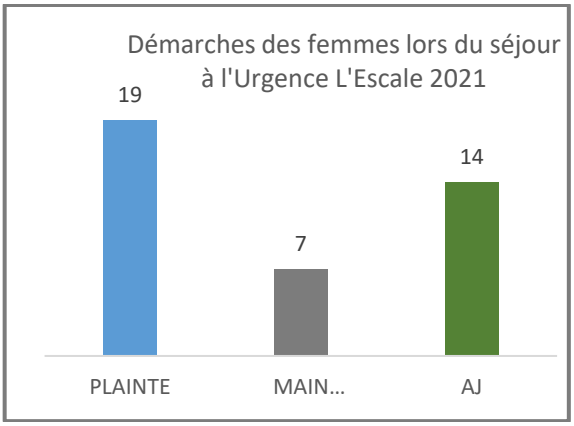

ACTIVITÉ:

- 68 femmes (58 en 2020) et 81 enfants (53 en 2020) hébergés en 2021
- 5680 nuitées en 2021 (4717 nuitées en 2020)
- Le taux d'occupation est de 97,26 %
- 14 personnes présentes au 31/12/2021

L'Escale bénéficie d'un crédit non reconductible pour des nuitées d'hôtel afin de pouvoir faire une mise en sécurité lorsqu'il n'y a plus de disponibilité dans nos appartements et/ou au 115. Une femme en grand danger peut donc être accueillie pour quelques nuits en hôtel avant de pouvoir intégrer un appartement.

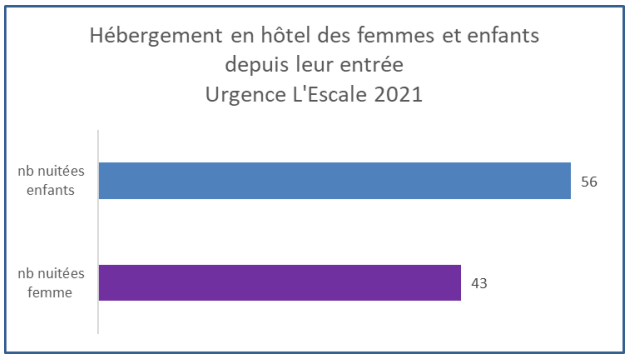

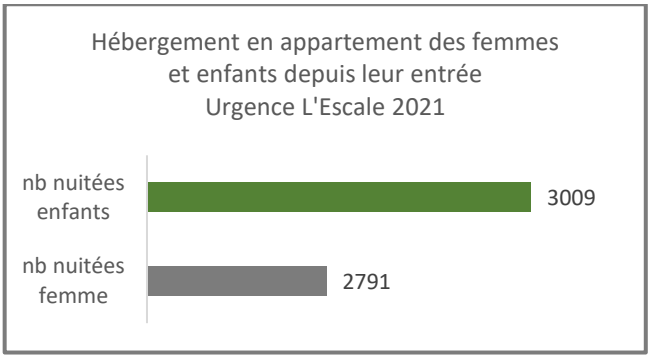

PARTENAIRES ORIENTEURS:

Nos partenaires (SST, associations, commissariats, hôpitaux) nous interpellent dans le cas de situations qui nécessitent une mise en sécurité, un éloignement géographique. L'Escale est une association reconnue dans le Nord des Hauts-de-Seine, les partenaires rencontrant des femmes victimes de violences savent qu'ils peuvent contacter la permanence hébergement pour des mises en sécurité.
Le service Accueil de l'Escale et la permanence hébergement sont toutefois les services qui orientent le plus vers l'Urgence : 42 femmes en 2020.

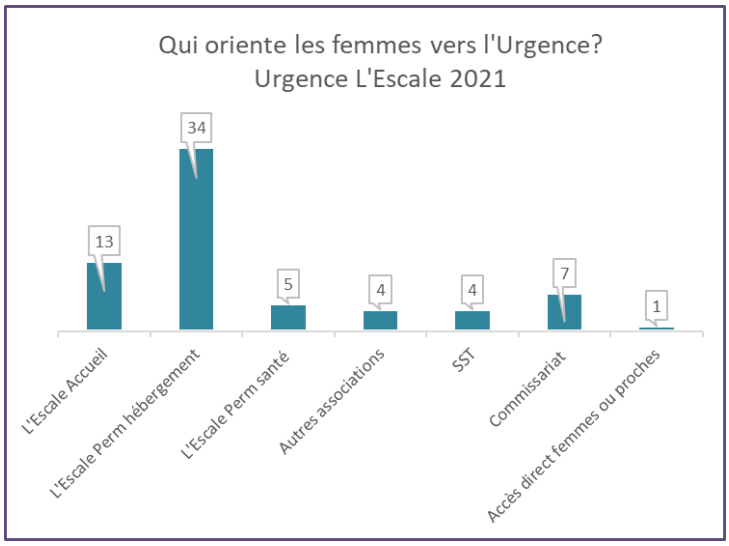

ORIGINES GEOGRAPHIQUES:

Les femmes accueillies au service Urgence sont à 76 % domiciliées dans les Hauts-de-Seine. Nous accueillons également des femmes venant d'autres départements pour des mises en sécurité, ou hébergées temporairement pour les mêmes raisons, chez des amis.

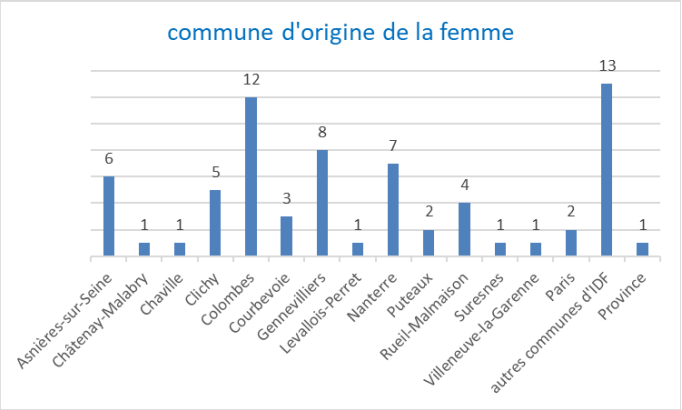

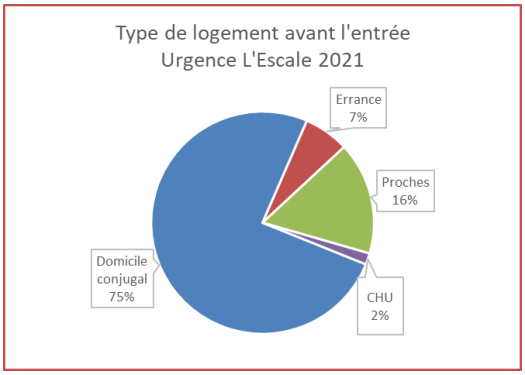

75% des femmes ont quitté le domicile pour leur mise en sécurité et celle de leurs enfants.

ÂGE DES FEMMES ET DES ENFANTS

L'âge moyen des femmes est 34 ans. Les plus jeunes ont 19 ans et la plus âgée 54 ans.
30 enfants étaient âgés de moins de 3 ans et 51 de plus de 3 ans.

SORTIE DE L'URGENCE

Les professionnelles, en prévision de la sortie du dispositif Urgence, font des démarches d'accès à un hébergement ou un logement en fonction de la situation des femmes.

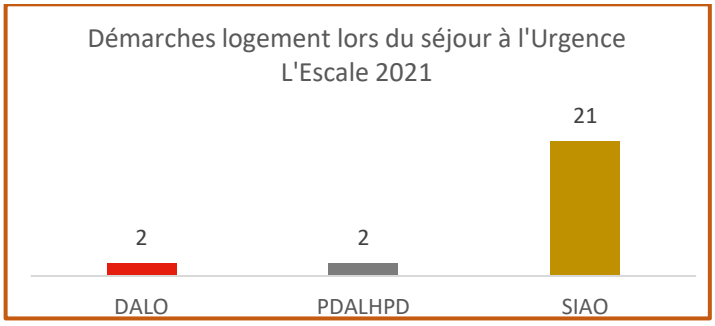

En 2021, 135 personnes soient 60 familles sont sorties du dispositif CHRS Urgence

- 7 retours au domicile (12 personnes).
- 33 sorties vers un hôtel 115 (87 personnes)
- 2 sorties vers des hébergements de type CHRS ou centre maternel (4 personnes)
- 10 sorties vers un autre hébergement de L'Escale (CHRS Insertion ou ALT) (19 personnes)
- 1 sortie sans solution (1 personne).
- 7 familles sont allées chez des proches (famille, amis) (12 personnes)

Durée moyenne de séjour des femmes et enfants sortis en 2021 : 2,83 mois

Le retour au domicile fait partie de la problématique des violences conjugales, l'emprise du conjoint violent est l'une des explications. Il y a parfois la précarité des solutions en termes d'hébergement qui conduisent les femmes à retourner au domicile mais l'expérience des situations de violences conjugales nous ont appris que le 1er départ n'est pas forcément le départ définitif. Ce passage à l'Urgence permet aux femmes et à leurs enfants d'avoir été mis en sécurité pendant un temps. Ce délai peut leur permettre de prendre conscience qu'elles sont victimes de violences et de prendre connaissance des possibilités légales. Ainsi lorsqu'elles

retournent au domicile, à la suite d'un séjour à l'Urgence, elles s'insèrent souvent dans un suivi par le service Accueil.

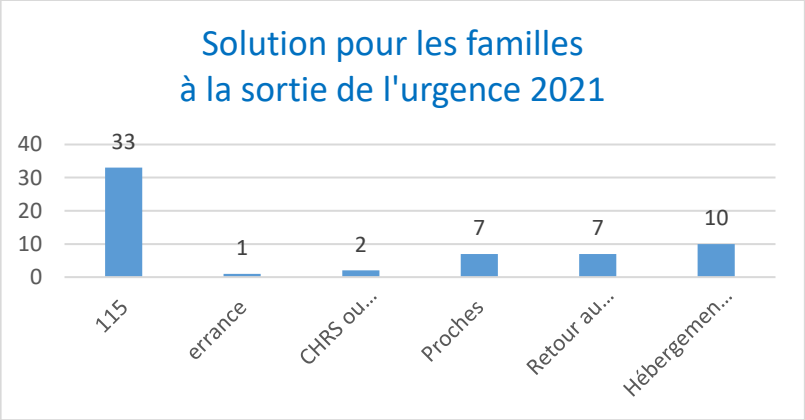

Durée de séjour :

Durée de séjour pour les familles sorties en 2021	<=8 jours	>8J<183J	>=183J
Nombre de familles FAMILLE	26	34	0

Parfois, les femmes, pour leur premier départ, ne restent que quelques jours puis retournent au domicile. Ce départ n'est pas vain. Elles savent qu'il y a une possibilité de sortie des violences et savent pouvoir revenir vers notre association.

Focus sur une situation CHRS Urgence :

Madame a été orientée vers L'Escale par une éducatrice de prévention spécialisée. En effet, âgée de 21 ans, elle a subi un énième épisode de violences intrafamiliales au cours duquel elle a reçu de son frère plusieurs coups de poings à la tête et au visage. La jeune femme demandait à être mise en sécurité.
Après un premier accueil au sein de L'Escale et une évaluation de sa situation, elle a été accompagnée physiquement aux urgences d'un hôpital de proximité par l'assistante sociale du service CHRS Urgence pour tout d'abord être soignée. Elle a pu ensuite intégrer un hébergement en cohabitation au CHRS Urgence. Il s'agissait là de son second départ du domicile familial. La jeune femme explique subir des violences psychologiques et physiques depuis ses 17 ans, époque à laquelle elle a commencé à avoir une relation de couple avec un garçon.
L'hébergement de Madame a duré deux mois durant lesquels nos recherches de CHRS spécialisé dans l'accueil de jeunes femmes victimes de violences n'ont pas abouti. Madame a finalement fait le choix de quitter nos hébergements pour retourner au domicile familial.
Sa période d'hébergement lui aura permis de se soigner et de se reposer suite aux graves violences subies mais aussi de poursuivre sa formation professionnelle. En deux mois, elle aura pu mettre des mots sur les violences subies et être soutenue face au traitement de sa situation par les forces de l'ordre qui auraient été à plusieurs reprises culpabilisantes à son encontre engendrant un grand sentiment d'injustice. Un travail de compréhension des violences, de déculpabilisation et de protection a pu être engagé. Jusqu'à ce jour, elle n'est pas parvenue à déposer plainte par peur des représailles.
Quelque mois après son départ de nos hébergements, Madame reprend contact avec la personne qui a été référente de son accompagnement durant son hébergement. Elle a de nouveau quitté le domicile familial suite à un nouvel épisode de violences. Elle est hébergée chez une amie, a obtenu son diplôme et a trouvé un travail. Elle demande de l'aide pour trouver un foyer jeune travailleur (FJT). Cet accompagnement lui est proposé en « post-hébergement ». Au fil des semaines, elle demande à deux reprises à être hébergée en urgence car elle est sans solution. Nous contactons le 115 qui propose des chambres d'hôtel. Madame ne reste pas dans ces

hébergements qui la renvoient à une situation très précaire et à un grand isolement, voire qui l'effraie lorsque l'hôtel lui semble peu sécurisé.

CHRS INSERTION

L'admission se fait suite à un ou des entretiens de préadmission et validé en commission d'hébergement. L'accueil est inconditionnel, c'est-à-dire sans critère de ressources et indépendamment de la situation administrative de l'intéressée. Le danger et la vulnérabilité sont les critères principaux.

Accueil inconditionnel :
Nombre de place : 19
Durée de séjour : six mois, renouvelable 1 fois.
Admission en accès direct, par la commission hébergement.

La référente s'appuie sur les partenaires dans les domaines juridiques, social, administratif et de santé. Les professionnelles orientent les femmes en grande précarité vers les partenaires extérieurs (les Restos du Cœur, la Croix Rouge, le Secours Catholique) pour l'aide alimentaire des femmes sans ressources. Les aides délivrées par l'Escale prennent une place primordiale pour le quotidien des femmes sans ressources, elles permettent de retrouver une forme relative de stabilité et de sécurité permettant aux femmes de se concentrer sur des démarches juridiques ou d'insertion. Par ailleurs, nous nous appuyons sur l'association « la Passerelle », lieu d'accueil temporaire pour les enfants, ce qui permet aux femmes de faire leurs démarches..

Pendant leur hébergement en 2021, les femmes ont réalisé, entre autres, les démarches suivantes :

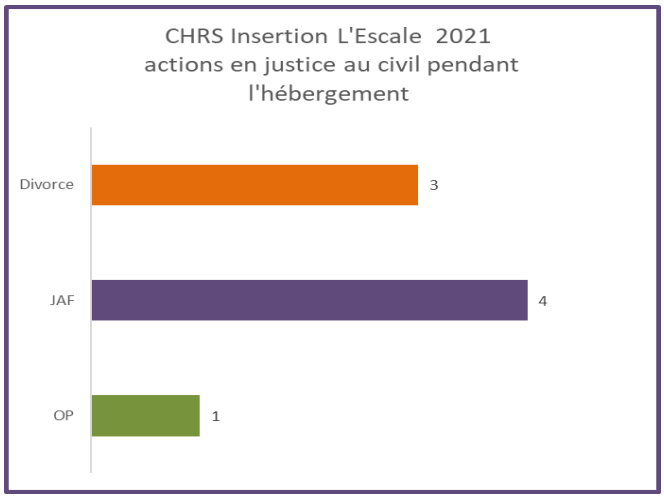

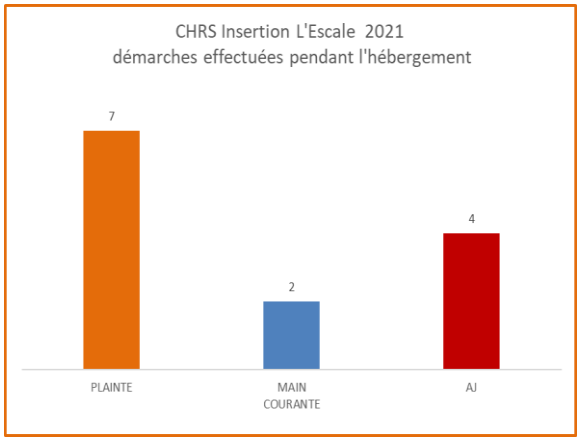

ACTIVITE :

- 13 femmes et 17 enfants ont été hébergés.
- 6611 nuitées (6093 en 2020)
- Taux d'occupation de 95,33%
- 2 familles relogées (5 personnes)
- 20 personnes sont présentes au 31/12

Entrées en 2021 :

6 familles sont entrées au CHRS (12 personnes dont 3 femmes sans enfant). 3 femmes sont entrées sans papier et sans ressource.

Typologie des femmes et enfants hébergés en 2021 :

- Origine géographique : 84% des femmes présentes au CHRS viennent du département des Hauts de Seine.

Les 2 familles hors département 92 sont des femmes qui ont été mise en sécurité à L'Escale puis qui ont intégré le CHRS Insertion.

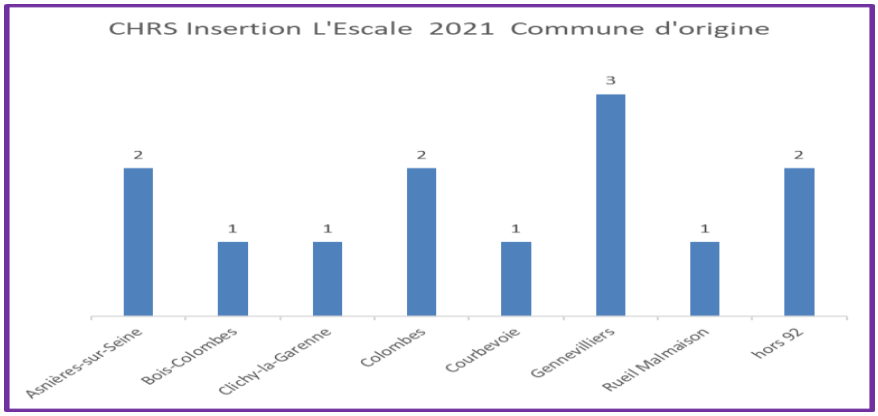

L'âge moyen des femmes est de 37 ans.
17 enfants ont été hébergés dont 10 enfants de moins de 3 ans (65%) et 6 plus de 3 ans. Les enfants de moins de 3 ans ne bénéficient pas de mode de garde ce qui représente un frein pour l'accès à la formation ou l'emploi.

SORTIES du CHRS insertion :

En 2021, 4 familles sont sorties soient 10 personnes :

- 2 familles ont bénéficié d'un relogement (5 personnes) via notre convention avec le CRIF.
- 2 familles soient 5 personnes sont sorties via un hébergement par des membres de leur famille.

Durée moyenne de séjour des femmes et enfants sortis en 2021 : 17,05 mois

ALT/ Maison Communautaire

Accueil conditionné à des ressources et une situation régulière en emploi ou proche de l'emploi. L'accès se fait en direct.

Nombre de place : 29
Durée de séjour : trois mois renouvelable 1 fois.
Admission en accès direct, commission hébergement
De manière exceptionnelle, une mise en sécurité peut être faite dans ce service en attente d'une place en CHRS, notamment lorsqu'un membre de la famille est malade ou handicapé.

Le dispositif ALT (Allocation Logement Temporaire) , nommé « Maison communautaire » est composé d'un pavillon disposant de 15 places et 4 appartements, avec une capacité de 14 places.

ACCOMPAGNEMENT

Ce dispositif offre un lieu sécurisé et vise à empêcher la détérioration des situations de familles mono parentales pouvant basculer dans la précarité. L'hébergement permet une période de transition pendant laquelle les femmes peuvent mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à leur autonomie. A cette fin, elles bénéficient d'un accompagnement social, psychologique et juridique.

Durant leur hébergement, certaines femmes préfèrent conserver un travail précaire ou peu valorisant plutôt que s'inscrire dans une dynamique de qualification professionnelle. L'accompagnement consiste à les aider à prendre conscience de leurs capacités et à les préparer à une évolution leur permettant d'être autonomes.
La présence de l'équipe à la Maison communautaire permet d'observer le déroulement de la vie en collectivité, celle-ci n'allant pas de soi car la cohabitation peut générer des conflits et réactiver des situations vécues au domicile conjugal.

Pendant leur hébergement en 2021, les femmes ont réalisé entre autres les démarches suivantes :

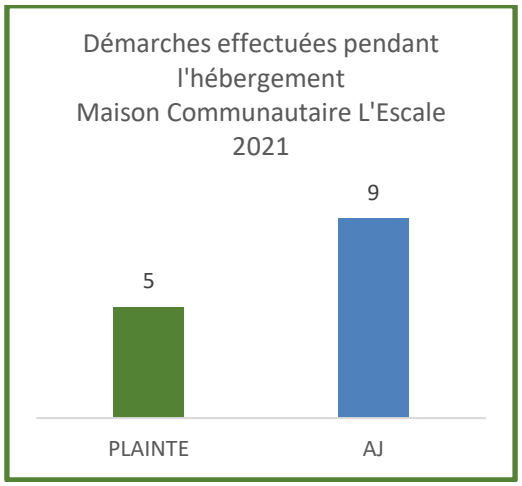

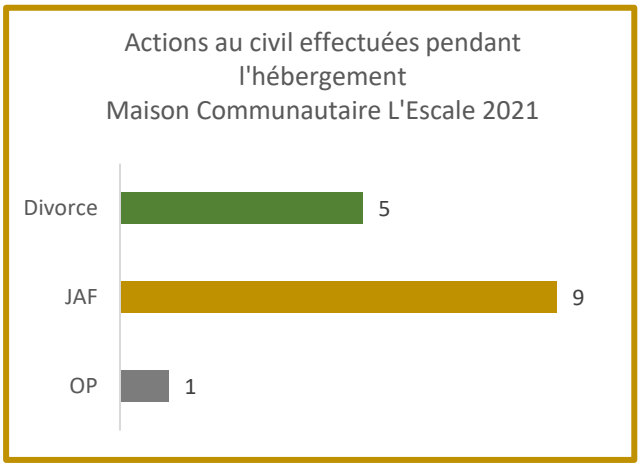

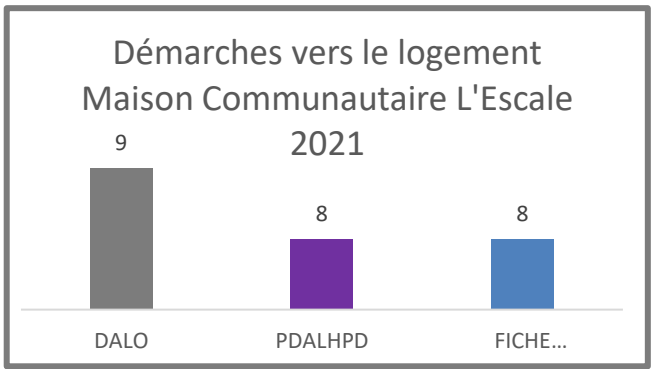

ACTIVITE :

- 21 femmes et 23 enfants ont été hébergés
- 10188 nuitées pour 10 585 prévues
- Le taux d'occupation 2021 est de 96,25 %.
- 5 familles relogées, 12 personnes
- 24 personnes étaient présentes au 31/12

ENTREES dans le dispositif ALT :
8 familles (12 personnes) sont entrées à la Maison communautaire en 2021. 2 familles sont originaires d'un autre département suite à des mises en sécurité dans notre dispositif.

ORIGINES GEOGRAPHIQUES :
87% des femmes sont des Hauts-de-Seine, plusieurs hors IDF ont été mises en sécurité dans notre dispositif d'urgence puis ont intégré la maison communautaire.

Age des femmes et des enfants :
L'âge moyen des femmes est de 35 ans.
7 enfants étaient âgés de moins de 3 ans et 16 enfants de plus de 3 ans.

SORTIES du dispositif ALT :
- 9 familles ont quitté le dispositif de la Maison Communautaire en 2021 (22 personnes) :
- 5 familles ont obtenu un logement de droit commun (12 personnes) dont 3 familles relogées via le DALO et 1 famille via notre convention FNSF - CRIF
- 1 famille (2 personnes) admise dans notre pension de famille soit en logement intermédiaire.
- 3 familles ont quitté l'hébergement vers un dépannage amical ou familial.

Durée moyenne de séjour des femmes et enfants sortis en 2021 : 16,08 mois

Focus sur la situation d'une femme hébergée :

Madame est arrivée au sein de nos hébergements après avoir bénéficié d'une mise à l'abri au sein de l'association partenaire Flora Tristan. Mère d'un petit garçon âgé d'un an et demi, elle est atteinte d'une maladie neurologique dégénérative, qui peut impacter son quotidien lors des périodes de grande manifestation des maux liés à la maladie.
Dès l'arrivée de Madame et de son petit garçon, le travail de réseau a fonctionné . En effet, dans la démarche de recherche de place en crèche pour son petit garçon, nous avons pu faire appel à l'association Plein Grés à Gennevilliers. Nous avons aussi, pu anticiper la prise en charge de l'enfant, durant les temps d'hospitalisation de Madame au sein de l'association La passerelle. Enfin, pour accompagner au mieux cette jeune mère, dans l'apprentissage de sa parentalité, nous avons pu mettre en place la présence d'une Technicienne d'Intervention Sociale t Familiale (TISF) avec l'association famille et cité, à raison de deux jours par semaine.
Le travail de partenariat que l'association a pu effectuer sur ces dernières années, a été facilitateur dans la situation de Madame. En effet, cette situation a nécessité une grande réactivité des différents acteurs pour permettre la prise en charge l'enfant, dans de bonnes conditions pour permettre à Madame de prendre soin de sa santé.

CHU ALTHO

Donner la définition de CHU ALTHO
Les admissions concernent des FVV avec enfants, hébergées au 115 depuis plusieurs mois. Les femmes enceintes sont prioritaires. L'accès se fait sur proposition de candidatures du SIAO92.

Le travail d'accompagnement psychosocial mis en place durant le séjour a pour objectif le maintien ou le retour à l'emploi ainsi que le relogement. Les femmes accueillies peuvent également bénéficier d'un suivi psychologique spécifique.

Accueil conditionné à des ressources et une situation régulière ou une situation administrative régularisable.

Nombre de place : 40
Durée de séjour : trois mois renouvelables. Les départements 75 et 93 sont sollicités en première instance, ensuite pour les places restantes, ce sont des candidatures de familles du 92 qui sont orientées.

ACCOMPAGNEMENT

Le projet social du service de la stabilisation est centré sur l'autonomisation, la sortie d'une situation de vulnérabilité et l'accès au logement autonome. Par différentes activités, nous encourageons les femmes à retrouver leur statut de sujet, de citoyenne.

Pendant leur hébergement en 2021, les femmes ont réalisé entre autres les démarches suivantes :

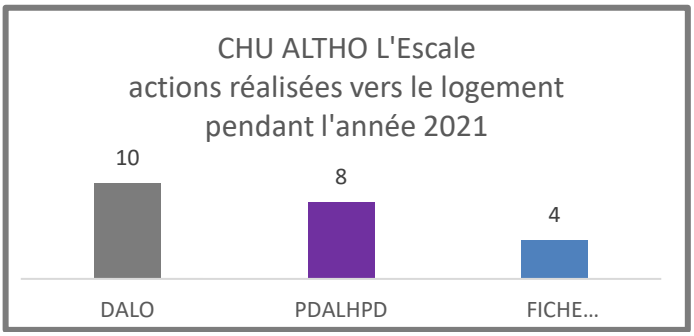

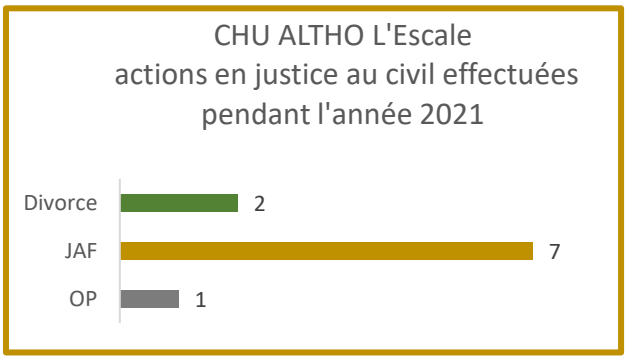

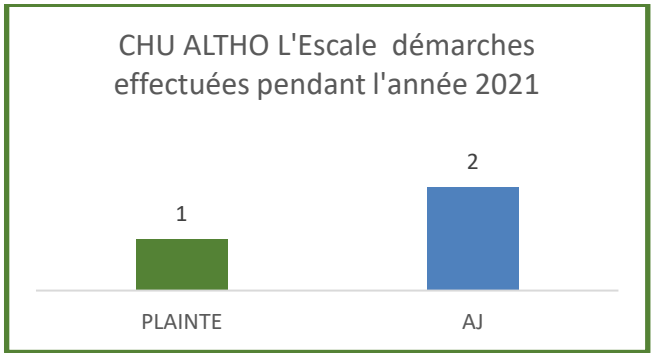

ACTIVITE

- 23 femmes et 33 enfants hébergées en 2021.
- 13703 nuitées réalisées
- Taux d'occupation 93,86 %
- 26 personnes présentes au 31/12
- 8 familles relogées (22 personnes)

Les accès au CHU ALTHO ne se font pas en direct, le délai est très long entre la déclaration de la place vide et l'intégration de la famille. Le SIAO met du temps à proposer des candidatures ce qui explique le taux d'occupation inférieur à 100%.

Typologie des femmes hébergées :

Age des femmes et des enfants :
L'âge moyen des femmes est de 35 ans.
13 enfants sont âgés de moins de 3 ans et 20 de plus de 3 ans

Origine géographique : 72 % des familles sont issues des Hauts-de-Seine. Le SIAO a un partenariat avec le SIAO 75 et 93 et nous oriente donc des familles de ces 2 départements.

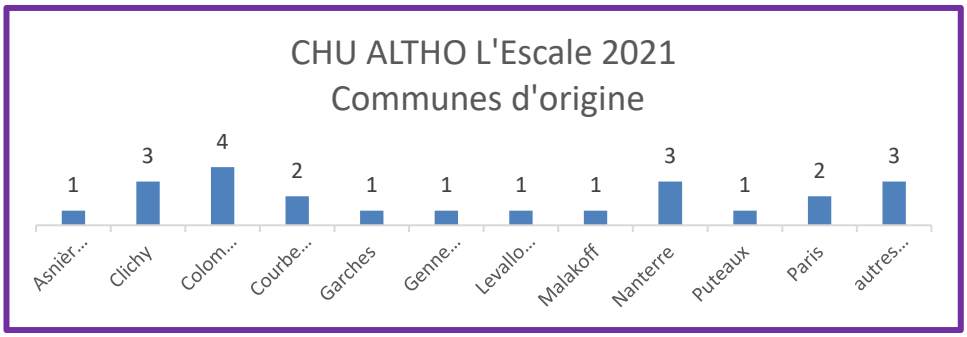

Sorties du chu altho : 11 familles sont sorties en 2021 ce qui représente 30 personnes.

- 8 familles (22 personnes) sont sorties vers un logement social dont 5 familles grâce au dispositif FNSF-CRIF soit 71% des familles. 1 famille a été relogée grâce à la convention avec la ville de Suresnes (2 personnes) ; 2 familles via le DALO (4 personnes).
- 1 famille a été orientée par le SIAO vers la pension de famille de l'association (logement adapté) t (2 personnes).
- 1 famille a été hébergée sur un logement d'insertion de la commune de Garches (2 personnes)
- 1 famille est sortie vers le 115 (4 personnes).

Durée moyenne de séjour des femmes et enfants sortis en 2021 : 18,14 mois

Durée de séjour :

De longs séjours dans les hôtels du 115 et une succession de lieux d'hébergement ne permettent pas, ou rarement, aux femmes de se stabiliser dans un emploi ou une insertion professionnelle. Le dispositif CHU Altho peut accueillir des femmes dont les situations administratives, économiques et de santé sont précaires, bien qu'elles disposent de titres de séjours. Leur profil est très proche des femmes hébergées par le dispositif CHRS, leur niveau de formation est très faible et leur passé professionnel, pour certaines, inexistant, mis à mal par les violences, ou chaotique.

Par ailleurs nous avons pu observer que la majorité des femmes orientées suite à un long séjour à l'hôtel, dans des conditions précaires et insécurisantes, s'effondrent quelques semaines après leur arrivée. La reconstruction est longue et nécessite plus de temps. Ainsi, si certaines femmes ont pu avancer vers le relogement quelques-unes d'entre elles sont présentes depuis l'ouverture des places :

La durée de séjour moyenne en 2020 est de 19 mois pour l'ensemble des personnes ayant été hébergées.

Focus situation CHU ALTHO

Mariée de force avec son cousin réfugié politique, Madame est venue en France en 2018 pour rejoindre son mari. De leur union, naît un enfant. Après une vie maritale empreinte de beaucoup de violences conjugales, Madame s'est trouvée contrainte pour sa sécurité et celle de sa fille de quitter le domicile en février 2021.
C'est dans ce cadre que Madame et sa fille sont hébergées par le Samu Social 115 des Hauts de Seine. Madame est orientée par le SIAO 92 vers notre association. Après un entretien de préadmission, elle intègre un hébergement au service CHU ALTHO.
Dès l'entretien de préadmission, Madame se préoccupait de l'alimentation de sa fille qui rejetait les repas préparés. Nous l'avons rassurée sur le fait de revoir ceci avec elle. Elle était aussi préoccupée de la fatigue des différents trajets de la maison jusque chez l'assistante maternelle puis au travail. (Formation pour devenir aide-soignante).
Au cours des entretiens, Madame a fait part des différentes violences subies et de la pression familiale au pays autour de son divorce et de la garde de sa fille.
Au cours des premiers entretiens, nous avons travaillé sur l'alimentation et l'importance de celle-ci sur la santé.
Au cours des entretiens suivants, Madame explique que sa fille recommence à se nourrir normalement et à être « plus vivante ». Nous parvenons après cette problématique dépassée à travailler sur la déconstruction des violences subies.
Malgré la période de télétravail dans le contexte de crise sanitaire, un travail d'accompagnement de qualité se fait avec Madame. Celle-ci a pu obtenir son diplôme et a accédé à un logement dans une pension de famille en septembre 2021. Sa priorité a alors été d'inscrire sa fille dans une école proche du logement afin de ne pas mettre à mal son travail ainsi que la santé de sa fille.

STABILISATION

Suite à une proposition de la ville de Courbevoie de donner en location à L'Escale plusieurs appartements, en accord avec la DRIHL il a été convenu d'ouvrir 18 places d'hébergement de stabilisation.
Les admissions concernent des FVV avec enfants, hébergées au 115 depuis plusieurs mois. Les femmes enceintes sont prioritaires. L'accès se fait sur proposition de candidatures du SIAO92.

Finalement, la recherche de 2 autres appartements sur d'autres communes ainsi que des vacances de postes aux services généraux de l'association ont freiné l'aménagement des appartements et retardé l'ouverture de toutes les places en 2021. 10 places ont pu être ouvertes et pourvues en 2021.

Ce dispositif permet d'héberger des femmes en situation irrégulières.
Le travail d'accompagnement psychosocial mis en place durant le séjour a pour objectif le maintien ou le retour à l'emploi ainsi que le relogement. Les femmes accueillies peuvent également bénéficier d'un suivi psychologique spécifique.

Nombre de places : 18 dont 10 ouvertes au 31/12/2021
Durée de séjour : trois mois renouvelables.
Candidatures via le SIAO 92.

ACCOMPAGNEMENT

Le projet social du service de la stabilisation est centré sur l'autonomisation, la sortie d'une situation de vulnérabilité et l'accès aux droits pour une situation régulière puis à plus long terme au logement autonome. Par différentes activités, nous encourageons les femmes à retrouver leur statut de sujet, de citoyenne.

En dehors du suivi individuel, les femmes peuvent participer aux actions collectives et ateliers proposés (parentalité, estime de soi, art-thérapie, équithérapie, sorties de loisirs ou culturelles, temps convivial) et au Conseil de la Vie Sociale.

ACTIVITE

- 5 femmes et 5 enfants hébergées entre le 4/10/21 et le 31/12/2021
- 458 nuitées réalisées en 2021
- Taux d'occupation : 49,78 sur une base de 10 places ouvertes au 1er octobre
- 10 personnes présentes au 31/12/2021

Typologie des femmes hébergées :

En 2020, l'âge moyen des femmes est de 33 ans. La totalité des femmes entrées en 2021 ont des droits incomplets.
3 enfants sont âgés de moins de 3 ans et 2 de plus de 3 ans. Les enfants n'ont pas de mode de garde.

Origine géographique : 100 % des familles viennent des Hauts-de-Seine.

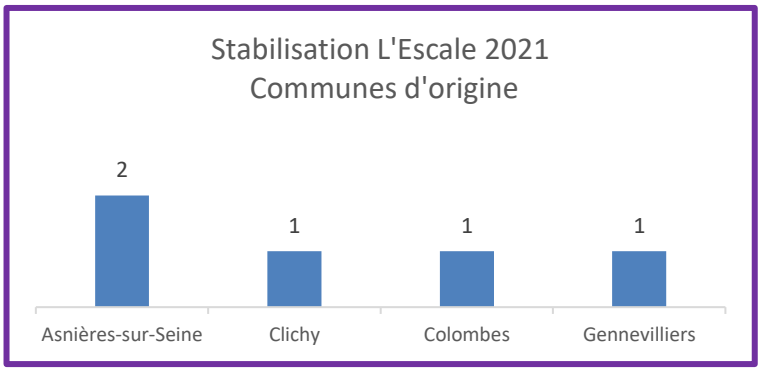

Focus sur une situation de femme hébergée :

Mme et son garçon, né en 2020, sont orientés en octobre 2021 sur le service d'hébergement de stabilisation via le SIAO92 après un séjour au service d'hébergement d'urgence de l'Escale.
Mme relate un parcours de vie empreint de violences depuis plusieurs années. Mme âgée de 31 ans est née au Sénégal, d'un père sénégalais et d'une mère guinéenne. Elle grandit en Guinée où elle subit une excision. Elle est d'abord victime d'un mariage arrangé. Elle est alors la troisième épouse d'un homme avec qui elle a une fille, aujourd'hui âgée de 13 ans. Suite au décès de son mari, elle refuse le mariage avec le frère de ce dernier. En 2015, dans un contexte de guerre civile pendant les élections, elle et sa petite sœur subissent un viol. Sa seconde fille est issue de ce viol. Ses deux filles vivent actuellement en Guinée, l'une avec la grand-mère paternelle et l'autre avec la grand-mère maternelle.
Par la suite, Mme trouve un travail en qualité d'agent d'entretien auprès d'un homme qui lui propose en 2018 de l'accompagner en Europe et de travailler auprès de sa famille, toujours en tant qu'agent d'entretien. Elle le suit et arrive en Belgique où cet homme abuse d'elle sexuellement. Elle rencontre alors un réfugié guinéen, installé en France qui lui propose de l'héberger pour lui permettre de fuir les violences qu'elle subit en Belgique.
C'est ainsi qu'elle arrive en France en 2018. Elle vit chez cet homme à Nanterre. Ils se mettent en couple. De leur union, nait un fils en mars 2020.

Mme explique subir des violences physiques, psychologiques et économiques de la part de cet homme. Elle fuit le domicile conjugal le 28 mai 2021 et est mise en sécurité au sein du CHRS Urgence de l'Escale après avoir vécu quelques jours à la rue avec son fils.

En octobre 2021, Mme et son fils intègrent une place d'hébergement de stabilisation dans un appartement en cohabitation à Courbevoie. Mme fait part de pressions familiales l'empêchant de s'autoriser à déposer plainte contre son conjoint violent. Mme est sans papiers et sans perspectives de régularisation en l'absence de dépôt de plainte pour violences conjugales.

L'objectif de ce type d'hébergement dit de stabilisation est de permettre aux femmes éloignées de l'insertion de se poser, de prendre le temps de se reconstruire avant d'envisager la suite. Cet éloignement de l'insertion peut être conséquent à la situation administrative mais également à la fragilité des femmes accueillies qui ne leur permet pas de se projeter à cet instant de leur vie.

Mme est fragilisée par sa situation. Elle évoque son sentiment d'isolement du fait qu'elle ne soit pas soutenue par sa famille. Elle parle facilement de la culture et des traditions dans son pays et plus particulièrement dans sa famille. Elle est très clairvoyante sur la place de la femme en Guinée et la tolérance vis-à-vis des violences faites aux femmes. Elle rejette ces idées. Elle parle également du souci qu'elle se fait pour ses filles qui sont restées en Guinée. Elle craint de se mettre sa famille à dos et de ne plus avoir de contact avec ses filles.

Lors des entretiens, il reste difficile pour elle d'évoquer les violences qu'elle a subi, que ce soit au pays, dans le cadre de crimes de guerre, au cours de son parcours migratoire, ou même en France au sein de son couple. Elle souffre de traumatismes liés à toutes ces violences.
Cette souffrance est palpable et la relation avec son fils en est impactée : la séparation entre eux est quasi impossible dans un premier temps. En effet, l'enfant présente des angoisses importantes dès lors que sa mère s'isole en entretien avec les professionnelles : la psychologue ou la travailleuse sociale. Il se montre très insécurisé et protecteur vis-à-vis de sa mère. Le temps est ici indispensable pour permettre à cet enfant et à sa mère de faire confiance en l'adulte et de se sécuriser.
Une orientation vers un partenaire extérieur : l'Unité du Tout Petit de Gennevilliers est proposée pour travailler cet aspect. Mme s'en saisit car semble faire confiance à l'Escale qui a su l'accueillir à un moment de grande vulnérabilité. Au bout de quelques semaines, l'enfant s'est finalement peu à peu autorisé à quitter la salle d'entretien tout en gardant un œil sur sa mère, pour finalement accepter totalement la séparation.

Mme est également orientée vers une consultation de santé spécialisé dans la reconstruction suite à des mutilations sexuelles au sein de l'Hôpital Louis Mourier à Colombes. Aujourd'hui, malgré ce qui a été mis en place pour soutenir cette famille, Mme a décidé, suite aux pressions exercées par sa famille, de redonner une chance au père de son enfant et de retourner vivre avec lui. Néanmoins, elle peut dire qu'elle se sent plus « chez

elle » dans l'appartement dans lequel elle a vécu en cohabitation quelques mois, à L'Escale, que chez cet homme.
L'accompagnement de la famille se poursuit en post hébergement. Mme peut dire que son passage à l'Escale lui a permis de se munir de connaissances sur ses droits et que si besoin, elle sollicitera la police pour se protéger. Son fils témoigne d'un grand attachement aux professionnelles de L'Escale ce qui vient parler de sa sécurisation : l'Escale incarne peut-être pour cet enfant un sentiment de sécurité : c'est par ce biais que se poursuit l'accompagnement de Mme.

4- Le logement en Pension de Famille

L'Escale-Solidarité Femmes est gestionnaire d'une résidence sociale, type pension de famille. C'est un dispositif de logement semi-autonome à long terme pour femmes en précarité. L'immeuble est composé de 18 studios et d'une cuisine / salle commune.
La pension de famille a ouvert ses portes en 2011 et est financée par la DRIHL. L'association s'est battue pour que le public soit non mixte afin de protéger et sécuriser les femmes. C'est la première pension de famille pour femmes avec ou sans enfant.
Les réservataires sont la Ville de Clichy-la-garenne (7 logements), le Conseil Départemental 92 (5 logements), l'Etat (5 logements) et la Région Ile de France (1 logement). L'admission d'une usagère se fait après étude de son dossier en commission. Le réservataire présente 1 dossier.

Les critères d'admission sont : femme en précarité avec un long parcours d'hébergement, avec ressources, 2 avis d'imposition et DLS ? de préférence du département des Hauts-de-Seine. Leur niveau de ressources est faible et leur situation sociale et professionnelle rendent impossible à échéance prévisible l'accès à un logement ordinaire. Elles ont pour la plupart subi des violences (conjugales, intrafamiliales, prostitution,) et doivent entre autres reconstruire leur estime d'elle-même.

Ce dispositif de logement semi-autonome propose 24 places pour 17 femmes et 7 enfants dont 11 femmes seules.
Les femmes n'ont pas de date de fin de contrat, elles bénéficient d'un contrat d'un mois renouvelable par tacite reconduction.
Un comité de pilotage permet de faire le bilan avec les réservataires. Il s'agit de l'équivalent du rapport d'activité à l'oral. Il a eu lieu le 18 février 2022, suite à un report en décembre 2021.

ACTIVITÉ:

- 23 femmes et 12 enfants ont été logés
- 8760 nuitées
- Le taux d'occupation est de 91,76 %
- 6 familles relogées (11 personnes)
- 24 personnes présentes au 31/12/2021

Nous avons eu le plaisir d'accueillir deux stagiaires Educatrice Spécialisée de Septembre 2020 à Mars 2021 et d'avril à novembre 2021.

LES MOUVEMENTS DES RESIDENTES

Le faible mouvement de l'année 2020 du fait du contexte sanitaire et de la fermeture de beaucoup d'organisations ont entrainé un plus grand mouvement en 2021 suite au déblocage de certaines démarches : 6 relogements contre 4 en 2020 et 2019.

A - Les sorties :

- En 2021 ; 6 sorties :5 relogements dans des logements sociaux (9 personnes) :
- 1 dans le 95 dans le cadre de la convention signée entre la ville et l'association de la FNSF du 95,
- 1 relogement via le DALO,
- 3 relogements CRIF -FNSF .
- Une fin de contrat d'occupation au motif de violences à l'encontre de salariées et stagiaires. Une solution a pu être trouvée au 115 pour Mme.

Les durées de séjour pour les familles sorties étaient courtes pour 2 d'entre elles (6 et 8 mois), moyenne pour une (18 mois) et longue pour 3 : (37, 50 et 77 mois). Durée moyenne de séjour des femmes et enfants sortis en 2021 : 43,08 mois.

B – Les commissions d'attribution :

5 commissions ont eu lieu en 2021, 2 en présentiel et 2 en visio-conférence. Une a dû être annulée suite au désistement de toutes les candidates

Date	N° App	Réservataire	Nb de candidates	Présents
13/01/2021	12	Ville	4 Escale, Etat, CD	CD, Etat, Escale
	13	Ville	2 Ville / Escale	
18/03/2021	13	Ville	1 SIAO	CD, Etat, Escale, Vile
01/06/2021	16	CD	3 Ville SIAO CD	CD, Escale
02/08/2021	4	Ville	1 Escale	
	16	CD	1 Escale	
13/10/2021	3	Escale	4 SIAO Escale	CD, Etat, Escale
	5	Etat	2 Escale Flora Tristan	
	9 et 10	Ville	3 Ville / Escale	

Les candidates sont reçues en entretien de pré-admission, elles visitent la pension de famille. Leurs candidatures sont présentées à la commission qui valide un dossier.

C - Les entrées

App	Type	Nbr de places	Réservataire	Date d'entrée	Département Ville avant	Type lgt avant	Ressources
12	T1	2	Ville	01/02/2021	92 /Colombes	CHRS	RSA
13	T1'	1	Ville	19/03/2021	92	115	AAH
4	T1	2	Ville	04/08/2021	92	115	RSA
16	T1	2	CD	03/09/2021	92 / Nanterre	CHU	RSA
5	T1'	2	Etat	20/10/2021	92	115	RSA
09 10	T2	3	Ville	27/10/2021	92 / Nanterre	Chu	ARE
3	T1	1	Escale	30/12/2021	92	115	AAH

Il y a eu 7 entrées en 2021, une famille est partie le 31 décembre 2020, une autre famille est entrée en 2021.

LES FEMMES ACCUEILLIES

Emploi, Ressources / Formation :

Toutes les femmes bénéficient de l'APL en fonction de leurs ressources et de leur composition familiale. Une femme peut cumuler plusieurs ressources notamment salaire et AAH ou ARE et RSA.

	TPS plein	TPS partiel	CDI	CDD	FORMAT°	Salaire	Chômage	Retraite	RSA	AAH	Allocations familiales	Pension Alimentaire
résidentes et anciennes résidentes	3	2	3	2	3	5	1	1	11	8	8	4
Résidentes présentes au 31/12/2021	0	1	0	1	3	1	1	1	9	7	4	2

Age des femmes

L'âge moyen des femmes logées en 2021 est de 43 ans, elles ont entre 23 et 67 ans. Nous pouvons remarquer une augmentation des plus de 50 ans qui représente près du tiers de la structure.

Age	Nb de femmes	%
20-30 ans	4	17,39%
31-35 ans	2	8,70%
36-39ans	2	8,70%
40-44 ans	6	26,09%
45-49 ans	2	8,70%
50 ans et +	7	30,43%
TOTAL	23	100,00%

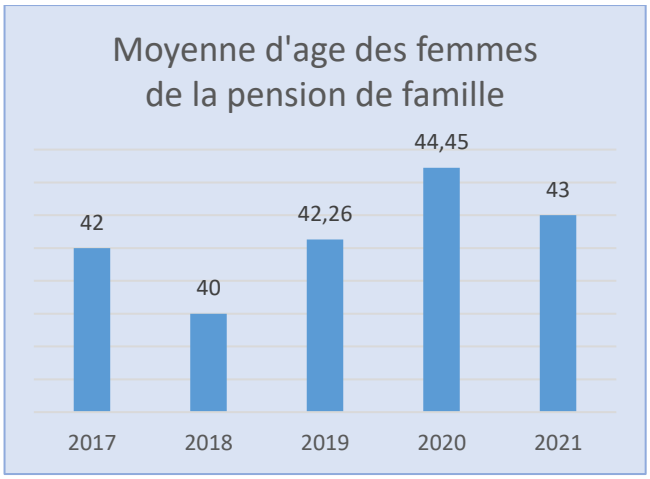

Age des enfants

L'âge moyen des enfants est de 5.45 ans. Ils ont entre 17 mois et 11 ans. Nous avons toujours une sur représentation des moins de 6 ans (66%) ce qui s'explique par la configuration des appartements qui sont principalement des studios.

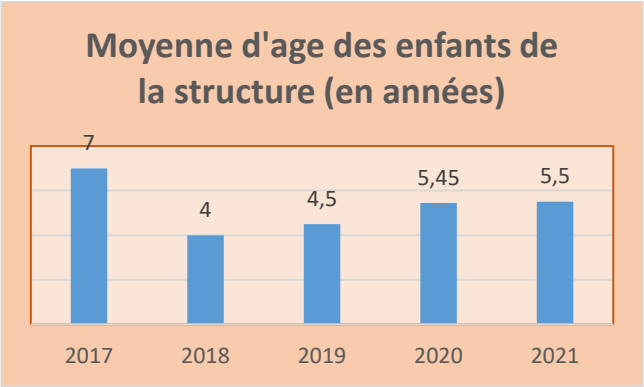

Age	Nb d'enfants	%
< de 3 ans	1	8%
3 -5 ans	7	58%
6-10 ans	2	17%
11-14 ans	2	17%
15-18 ans	0	0%
Total	12	100%

ACCOMPAGNEMENT ET ACTIVITES

La Pension de famille est une structure de logement long-terme pour des femmes semi-autonomes. Les missions des hôtes sont de créer du lien social entre les résidentes pour les sortir de l'isolement mais aussi de les soutenir dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Aussi, la Pension de famille propose aux résidentes un accompagnement individualisé et de multiples activités collectives.

L'Accompagnement individualisé

Un accompagnement social est proposé à toutes les femmes de la Pension de famille avec une travailleuse sociale de formation monitrice éducatrice. Il s'agit de soutenir les femmes et leurs enfants dans leur quotidien. Parallèlement les résidentes doivent conserver un référent social tel qu'une assistante sociale ou un professionnel référent RSA par exemple. Un accompagnement post relogement est aussi proposé pour une durée de 6 mois.

Les principales missions de la travailleuse sociale sont :

- Animer la Pension de famille en créant des activités pour les femmes et les enfants
- Soutenir les femmes victimes de violences en travaillant sur leur vécu
- Accompagner les résidentes dans les démarches de la vie quotidienne en partenariat avec les référents sociaux

Les femmes peuvent solliciter la travailleuse sociale pour avoir un rendez-vous (par appel, mail, sms et en venant directement au bureau), de même pour la cheffe de service.
La travailleuse sociale peut aussi proposer un rendez-vous à la résidente pour travailler sur une problématique constatée, observée ou soupçonnée (budget, relationnel avec son enfant, hygiène, addiction, ouverture de nouveaux droits, demande de logement social, …). Dans tous les cas un RDV est proposé pour faire le point une fois par mois, nous avons pu constater que certaines ne venaient pas tous les mois malgré les entretiens proposées et que d'autres prenaient des rendez-vous qu'elles n'honoraient pas. Un contact au minimum une fois par mois est réalisé avec chaque résidente.

En 2021, des entretiens en binôme, psychologue et travailleuse sociale, ont perduré au rythme de toutes les deux semaines afin d'accompagner individuellement les résidentes.

Nombre d'entretien individuels : 477 en 2021 et 63 rendez-vous non honorés
Les thèmes abordés lors des entretiens individuels sont très variés : les violences vécues et leurs conséquences actuelles, les enfants, le parcours résidentiel, la santé, les addictions, les démarches administratives, le logement, le budget, la famille, les problèmes de voisinages, les relations familiales, amicales ou encore amoureuses, l'emploi, …

Les professionnelles travaillent avec les usagères et leur apportent un soutien par rapport :

- Aux actions en justice
- Aux violences vécues
- A la parentalité
- Aux démarches de la vie quotidienne
- Au budget
- A l'appropriation de son logement
- Aux démarches d'accès aux soins et accompagnements
- A la recherche de logement adapté.

Ce travail est fait en collaboration avec différents partenaires :

- SST, CCAS et CAF
- La Maison du Droit de Clichy et Point d'Accès au Droit de Paris, l'ASTI, le CIDFF, les avocats, Fondation AXA Atout Cœur et huissières de France.
- Les PMI, les associations : la Passerelle, la Maison Verte, Olga Spitzer, l'Essor,
- Les différents professionnels de santé : Centre municipal de santé, médecins, CMP de Clichy, CSAPA, psychiatres, psychologues, kiné, infirmières à domicile.
- La maison de l'Habitat de Clichy, la FNSF, le SIAO
- Pôle emploi, CAP emploi, La maison des femmes.

16 rencontres partenariales ont eu lieu en 2021.

Suite aux confinements, plusieurs dossiers d'ouverture ou de renouvellement de droits étaient à refaire et sont encore en cours de traitement.

Il y a eu de grandes difficultés à accéder aux services publics et ce problème perdure encore. Les femmes avaient pour habitude de se déplacer directement dans les services, ce qui aujourd'hui n'est plus possible et met en difficulté l'autonomisation des femmes et rallonge toutes les procédures.

Ecoute pendant les temps informels :
Les hôtes de la Pension de famille sont sur place. De ce fait, elles croisent régulièrement les résidentes et discutent avec elles. Ces temps informels permettent de recevoir les résidentes pendant quelques minutes conviviales ou autour d'un café et de prendre de leurs nouvelles dans un cadre hors rendez-vous. C'est aussi l'occasion de révélations ou questionnement de la part des résidentes qui pourront être le début d'un futur entretien.

Le soin :
Nous avons poursuivi le partenariat avec le CMP de Clichy-la-Garenne qui suit plusieurs de nos résidentes. Plusieurs aides personnalisées ont été mises en place pour 3 résidentes (infirmière, kinésithérapeute, aide-ménagère).

Les activités collectives :
Les missions des professionnelles sont de développer du lien entre les résidentes notamment par le biais d'actions collectives.

Toutes les actions et activités mises en place à la pension de famille nécessitent un temps de réflexion, de préparation, de constatations et d'analyses. Les animations, sorties, activités, sont des outils permettant de continuer de manière éducative et ludique d'accompagner les femmes vers leur autonomie :prise d'initiative, valorisation, développement de leurs savoir-faire, de leur bien-être, et aussi de les aider à devenir ou redevenir des citoyennes actives, et des femmes épanouies.

Différents champs d'actions sont réfléchis et mis en place afin de répondre aux demandes des résidentes. (Culture, sport, bien-être, aide à l'autonomie administrative, …).

Un nouveau vote des représentantes du CVS s'est tenu au début de l'année 2021. Les femmes élues se sont beaucoup investies dans la pension de famille. Elles ont tenu des permanences mensuelles pour les résidentes et des rencontres régulières entre elles et la travailleuse sociale d'abord en visio puis en présentiel.

En 2021, la participation aux ateliers d'animation et aux projets d'animation a diminué en raison de la crise sanitaire et de l'impossibilité de se regrouper en trop grand nombre. Les femmes sont pourtant toujours demandeuses et cela n'est pas sans conséquences sur leur état psychique. 2 ateliers n'ont pas pu être mis en place en 2021 : une atelier Yoga et un sur la musique notamment la découverte des percussions.

Néanmoins, 28 actions collectives ont été réalisées, 122 femmes et 25 enfants ont participé.
Ateliers : cuisine, logement, socio esthétique, MR café, groupe de parole, centre de planification, diététicienne, culture (Paris), sylvothéraphie, captures audios.

3 projets importants ont été portés par la travailleuse sociale et les stagiaires de la pension de famille en 2021 :

- Deux ont dû être reportés à 2022 :
    - Un projet découverte de la montagne (séjour d'une semaine), issu d'une demande des femmes en 2019
    - Les 10 ans de la pension de famille avec un projet de capture audio de la journée.
- Un a pu voir le jour : une formation contre les cyberviolences en lien avec Unis-cité (qui met en place un mécénat de compétence)

Gestion Locative / Gestion Technique

Les contrôles de sécurité incendie, alarme, électricité sont effectués conformément à la législation. Le registre de sécurité est complété par les professionnelles. Des contrôles d'analyse de l'eau sont également assurés 2 fois par an.

Les services généraux de L'Escale assurent les petits travaux et petites réparations dans les parties communes et les appartements. Parfois il est nécessaire de recourir à des entreprises.
Les visites techniques ont pour objectifs de constater l'état global de chaque appartement, le bon fonctionnement de l'installation électrique, du réfrigérateur, des plaques électriques et de la chasse d'eau . Le relevé des compteurs d'eau chaude et froide est effectué afin de déceler des fuites ou une surconsommation, idem pour l'électricité. Cette visite permet aussi de vérifier l'état de propreté et l'encombrement des appartements. Les hôtes préviennent les résidentes de leur passage et visitent tous les appartements de l'immeuble. Un compte-rendu de cette visite avec les relevés est donné ensuite par écrit à chaque résidente.
Lorsqu'il est constaté un problème de propreté ou d'encombrement de l'appartement, ce sujet est abordé et traité lors des entretiens avec la travailleuse sociale.

3 visites de tous les appartements ont eu lieu en 2021.

Travaux et interventions :

- Passage d'une société contre les cafards, blattes et souris pour l'ensemble de l'immeuble deux fois dans l'année.
- Remise en peinture et/ou lessivage par une entreprise extérieure de 7 appartements
- Vérification mensuelle des machines à laver.
- Mise en place d'un tapis lino dans les escaliers afin de diminuer les effets sonores.
- Passage d'une société spécialisée dans 5 appartements suite à une infestation de punaises de lits.

Merci pour votre lecture attentive !
FIN

L'Escale

1992

L'ESCALE
Solidarité Femmes

2022

30 ans d'expertise